

### 3 - Orientations Budgétaires 2014 - Actualisation du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur** : En application du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le débat d'Orientations Budgétaires doit intervenir dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif. En année électorale, le vote du BP peut intervenir jusqu'au 30 avril de l'année en cours. Le fonctionnement de la Collectivité est assuré par l'autorisation de décembre 2013 d'engager, liquider et mandater, dans le respect du CGCT.

**Parce que la construction d'un budget est l'acte politique par excellence, celui qui permet de traduire une stratégie et de se donner les moyens de l'action, il nous a paru naturel de reporter le vote du BP de la Ville, après les échéances électorales.** Il appartiendra donc à la prochaine équipe choisie par les Bisontines et les Bisontins de présenter un projet de budget, lors du Conseil Municipal programmé le 17 avril prochain (à charge d'apporter au cadre élaboré à ce jour toute modification qui serait souhaitée).

C'est un choix respectueux de celui que formuleront les électeurs, sans pour autant remettre en cause la continuité de l'action municipale pour la période de janvier à avril 2014 (les délibérations des Conseils Municipaux de décembre 2013 et de janvier 2014 anticipant cette décision annoncée à l'avance). On peut rappeler d'ailleurs que c'était le même choix qui avait prévalu il y a six ans pour le vote du BP 2008.

Dans ces conditions, les Orientations Budgétaires présentées au Conseil Municipal obéissent plus que jamais aux objectifs qui avaient été recherchés par le législateur : non pas présenter un pré budget avec des marges d'adaptation réduites, mais bien **dresser un tableau des stratégies suivies, du contexte sur lequel s'établira le futur budget et ses suivants, débattre des orientations sur lesquelles fonder l'action de la Ville, orienter ses capacités d'intervention et asseoir le niveau de service public.**

**A ce stade, c'est bien de la Collectivité Communale dont il s'agit. Mais demain, plus encore qu'il y a six ans, cette approche devra être consolidée avec l'Agglomération.** Beaucoup a été fait en ce sens (réflexion Grand Besançon 2030, projets communs, transferts et mise en place de services partagés). Le contexte législatif incite à aller plus loin demain, comme la rationalisation du paysage et des financements territoriaux annoncés pour les années à venir.

Si l'année 2014 marque l'achèvement d'un cycle et l'amorce d'un suivant, il est normal d'envisager à ce stade **un budget de continuité et de transition. Pour autant, il ne s'agit pas de rester statique.** Au contraire, il faut continuer à valoriser les atouts propres de la Ville, l'action réalisée, les politiques menées, en tenant compte des investissements réalisés, mais aussi de la préoccupation humaine et sociale qui fait l'histoire et la spécificité de Besançon. La gestion sécurisée des budgets doit aussi permettre de préparer l'avenir sereinement.

Car en ces périodes où fleurissent les classements et palmarès réalisés pour la grande majorité d'entre eux par des non spécialistes, **qui peut contester la gestion saine des finances de la Ville ?**

Les professionnels (DRFIP, établissements bancaires, Chambre Régionale des Comptes) le reconnaissent. Depuis 2008, la Ville a su concilier maîtrise de ses dépenses, recours modéré à l'impôt, maintien d'un avantage comparatif par rapport aux autres villes (endettement notamment) et développement de l'investissement (donc de l'activité et de l'emploi sur la Ville). **Cette saine situation financière nous permet de tenir les engagements pris, notamment celui de ne pas augmenter en 2014 les taux communaux de la fiscalité directe.** Ce sera la troisième année consécutive pour la taxe foncière et la cinquième année consécutive pour la taxe d'habitation.

**Enfin, le point le plus important est que cette gestion permet à la Ville de faire face aux contraintes qu'elle doit désormais partager avec les autres Collectivités Locales et avec l'Etat pour le redressement des finances publiques.**

Le constat en avait été dressé lors des débats budgétaires de 2013. L'urgence de la réaction s'impose désormais à tous et les décisions inscrites en loi de finances 2014 vont très directement se traduire par une réduction des dotations budgétaires de la Collectivité. C'est l'amorce d'un mouvement de grande ampleur annoncé par le Président de la République, qui constituera un fait marquant des six prochaines années. Nous nous y sommes préparés. C'est une question de responsabilité et un choix qui guidera les programmes des futurs exécutifs : quel service public, à quel coût, avec quelles priorités ?

**C'est le réalisme qui doit prévaloir**, celui d'une gestion économe et de bon sens qui a fait la preuve de son efficacité, avec **des priorités conciliant responsabilité, développement et solidarité**.

Le rapport d'Orientations Budgétaires soumis à l'assemblée se développe en **cinq parties qui concernent pour l'essentiel le budget principal** :

- I) Le cadre pluriannuel de l'action municipale
- II) Le Compte Administratif 2013 prévisionnel et l'actualisation du PPI
- III) Le cadre économique et financier de préparation du BP 2014
- IV) Le projet de BP 2014 : un budget adapté à la nouvelle donne des finances publiques
- V) Le projet de BP 2014 : un budget de transition face à de nouveaux enjeux.

## I) Le cadre pluriannuel de l'action municipale

### 1. Le projet de la Ville depuis le début du mandat

#### 1.1. La stratégie

**Le projet mené répond à une série de préoccupations fortes** : le renforcement du positionnement de Besançon comme capitale régionale influente et attractive, la modernisation des infrastructures et l'embellissement de la Ville, la préoccupation de l'emploi, l'inscription des politiques municipales dans une démarche transversale de développement durable, la qualité de vie pour tous et la garantie d'un service public présent, visible et de qualité, la valorisation de nos atouts économiques, touristiques et environnementaux, la garantie apportée à tous de construire une ville paisible et solidaire, avec les valeurs sociales bisontines, une Ville où les aînés, les jeunes et les étudiants trouvent toute leur place, une ville innovante et vivante, sportive et créative, où les politiques culturelles participent au dynamisme et à la qualité du bien vivre ensemble.

**Ce projet a été mis en œuvre, en développant et en renforçant la cohésion de l'Agglomération, la coordination avec l'Etat, les politiques départementales et régionales et les alliances territoriales** : au niveau du réseau Rhin-Rhône, au sein du Centre Franche-Comté, en développant de nouveaux partenariats équilibrés, avec Dijon et avec la Suisse.

Il s'inscrivait dans **le projet territorial de Besançon 2020**, élaboré en 2006 avec l'objectif d'associer tous les acteurs territoriaux et de dépasser les clivages des partis, les intérêts particuliers ou socio professionnels. Cette réflexion a été relancée en 2011 avec l'objectif d'actualiser collectivement les approches territoriales et de tracer de nouveaux horizons pour la Ville et pour l'Agglomération. Elle a permis de mettre en évidence les grands défis qui sont les nôtres pour demain, mais aussi une vision des priorités de développement à l'horizon de 2030. Cette réflexion a été positive et démontre notre capacité à travailler ensemble au service de notre territoire et de ses habitants. Elle permet aussi de construire les bases de nouveaux projets pour les six ans à venir.

L'une des innovations majeures est **le changement d'échelle** de notre approche, à savoir l'évolution de Besançon 2020 à **Grand Besançon 2030**. Cela démontre la montée en puissance de l'intercommunalité sur notre territoire comme sur la France entière. La réforme territoriale, les projets de loi Duflot et Lamy, la création des métropoles, mais aussi les habitudes de vie, le développement du numérique et la réalité des déplacements changent les échelles des politiques publiques et nous obligent à raisonner et à travailler autrement. La période actuelle est de ce point de vue une période charnière. Le niveau des politiques publiques ne sera plus celui que nous avons connu et nos projets doivent en tenir compte.

**Ainsi, la Ville et l'Agglomération travaillent de manière continue ensemble sur des projets majeurs pour le territoire** : l'arrivée de la LGV, la construction du Tramway, le Pôle d'échanges multimodal Viotte, le développement des zones d'activités, la structuration du territoire en pôles métropolitains, l'infrastructure numérique, la préparation de la nouvelle génération de fonds européens et de contrat de plan (un des dossiers majeurs qui devrait aboutir courant 2014). De même, les relations de travail ont été régulièrement renforcées, avec la création de services communs. Il s'agira d'aller plus loin demain en tenant compte des transferts de compétences annoncés par le législateur. La construction en confiance et sans heurts d'un véritable esprit communautaire est un atout pour l'avenir.

**C'est la preuve que l'action politique doit anticiper, mais aussi s'adapter, pour qu'au final les évolutions soient gagnantes pour le territoire.**

Pour autant, les politiques municipales restent majeures et l'attente de nos concitoyens est forte, car la Ville, c'est avant tout la proximité et la garantie du respect de l'égalité d'accès au service public.

Pour illustrer l'action de la Ville, on peut rappeler qu'elle s'articule, Ville et CCAS, autour de **11 politiques municipales recouvrant l'ensemble des délégations** :

- 1 Contribuer au développement, à la création de richesses et à l'attractivité du territoire
- 2 Développer les solidarités et l'accès à l'emploi pour tous
- 3 Poursuivre l'amélioration du cadre de vie, en protégeant l'environnement
- 4 Contribuer à la sécurité, à la prévention et à la tranquillité des habitants
- 5 Organiser et faciliter les déplacements et l'accessibilité pour tous
- 6 Créer un environnement favorable à la famille et à l'épanouissement de l'enfance et de la jeunesse
- 7 Favoriser la citoyenneté et développer l'échange et le lien social
- 8 Participer au développement de l'Enseignement Supérieur, de la recherche et de l'innovation
- 9 Promouvoir le sport et faciliter la pratique de tous les sports
- 10 Promouvoir les arts, développer les pratiques culturelles et valoriser le patrimoine
- 11 Optimiser la gestion et la qualité du service public

## **1.2. Des politiques inscrites dans la durée**

**Besançon est désormais une ville dynamique**, une ville où il fait bon vivre, une ville où le patrimoine est vivant, mais aussi une ville de culture et d'innovation, une ville aux atouts économiques, une capitale reconnue en matière de développement durable et de qualité de la vie. Certes, il reste des réalisations à achever, des politiques à poursuivre (et demain de nouveaux projets à construire et à mettre en œuvre). **Un certain nombre de grandes réalisations vont se prolonger en 2014** ; il s'agit de conforter demain ce qui peut constituer l'appui à de nouvelles politiques.

**En matière de développement et d'attractivité**, les réalisations sont nombreuses et beaucoup d'entre elles se poursuivront en 2014. Il en va ainsi de l'inscription des fortifications Vauban au patrimoine mondial de l'UNESCO avec la mise en œuvre du schéma de développement touristique et les projets développés par l'Etablissement Public Citadelle-Patrimoine Mondial. C'est également le cas des projets d'infrastructure de transport. Ainsi, l'Agglomération travaille au développement du site de la Gare Besançon Franche-Comté TGV et la Ville a entrepris un vaste projet de restructuration de la gare Viotte. Mais le grand projet d'Agglomération qui sera inauguré le 30 août 2014 est bien le Tramway. Comme tout chantier d'envergure, il aura bouleversé la Ville et certes parfois créé désagréments et difficultés. Besançon et le Grand Besançon ont accompagné ce projet qui redessine la Ville et qui constitue déjà un outil de développement et d'attractivité. Enfin, d'autres grands projets d'aménagement sont initiés et vont monter en puissance : la reconversion du site de la caserne Vauban par exemple et celui de Saint-Jacques/Arsenal/Louise Michel, aux enjeux majeurs en cœur de Ville.

**Dans le domaine de la solidarité, de la citoyenneté et du lien social**, les politiques menées s'inscrivent aussi dans la durée. C'est vrai de l'action du CCAS en faveur des personnes en difficultés, des politiques d'insertion ou en direction des personnes âgées (ouverture de la Maison des Seniors par exemple). Il faut continuer à jouer ce rôle d'appui, mais en même temps s'inscrire dans des démarches d'adaptation des politiques publiques : adaptation au grand âge, adaptation aux problématiques d'accessibilité, adaptation de nos équipements d'accueil (Logements-Foyers, AGORA). L'apprentissage de la citoyenneté est aussi une responsabilité de la Ville. Une des grandes forces réside dans la densité d'un tissu associatif fort, fondement du «vivre ensemble». Il faut continuer à appuyer ces initiatives et conforter et développer ensemble la démocratie participative, en poursuivant l'expérience positive des Conseils Consultatifs d'Habitants. Là aussi de nouvelles formes sont d'ores et déjà imaginées et verront bientôt le jour.

**Le cadre de vie et l'environnement** constituent un autre engagement fort des politiques municipales. A l'heure où la prise de conscience de l'urgence environnementale semble plus nécessaire que jamais, il est indispensable de poursuivre ce qui a été engagé. C'est le cas par exemple des futurs écoquartiers, des engagements pris dans la logique du SCOT, au titre de l'Agenda 21 et du Plan Climat Energie Territoriale, des dispositifs mis en place pour maîtriser nos consommations énergétiques, limiter les rejets de CO2 et inciter à des pratiques et à des comportements économes. La reconnaissance des politiques Municipales (Label Gold ou qualité de l'eau et de l'assainissement gérés en régie) encourage à poursuivre dans cette voie, car rien n'est jamais définitif.

**Les politiques de sécurité, de prévention et de tranquillité** ont aussi été développées, avec des dispositifs de médiation comme les Correspondants de nuit, le renforcement de la police municipale, l'installation et la programmation de dispositifs de vidéosurveillance. Ces moyens sont en train de se déployer, après les phases d'étude, de concertation et de formation des personnels et ces dispositifs devraient perdurer.

**L'enfance et la jeunesse, mais aussi l'enseignement supérieur et la recherche** (dans les limites des compétences de la Ville) sont aussi des investissements de long terme. Il a été fait le pari de la jeunesse, par exemple avec La Rodia, mais aussi avec l'ISBA. Nous nous sommes investis au travers du CPER dans les projets d'enseignement supérieur. Ces politiques devront se poursuivre. Quant aux enjeux de demain, ceux de la recherche (avec Temis par exemple ou le CHRU) ils sont partagés avec nos partenaires : Etat, Région, Département, CAGB. L'école, enfin, doit constituer l'armature des politiques de demain. C'est pourquoi la réussite de la réforme des rythmes scolaires est l'un des enjeux majeurs de 2014.

Enfin, **dans le domaine du sport et de la culture**, les travaux de rénovation et de programmation de nouveaux équipements sont nombreux (stade des Orchamps, fabrique culturelle, Maison Victor Hugo). Ces projets s'inscrivent aussi dans une ambition de long terme et dans une cohérence de développement et d'attractivité, à l'instar du nouveau quartier culturel créé autour de la Cité des Arts. D'autres équipements sont programmés, notamment avec le programme pluriannuel des équipements sportifs de proximité.

## **2. La stratégie budgétaire et financière suivie**

### **2.1. Les termes du pilotage**

**Le pilotage s'appuie sur une stratégie budgétaire et financière posée dès 2008, régulièrement actualisée depuis et présentée aux Orientations Budgétaires et aux budgets.** Elle fixe le cadre dans lequel doit s'inscrire l'action de la Ville pour garantir la faisabilité des projets, mais aussi veiller au respect des objectifs fixés en début de mandat.

#### **2.1.1. Les objectifs majeurs qui guident l'action de la Ville sont :**

⇒ **Mettre l'investissement au cœur du projet municipal pour renforcer l'attractivité de Besançon et du Grand Besançon, moderniser et développer la Ville**, en acceptant un effort d'investissement important, supérieur aux réalisations de la période 2001-2008.

Cet objectif a été réaffirmé après 2009, dans le cadre du plan d'adaptation aux effets de la crise, adopté par la Ville et par le CCAS, avec la volonté de privilégier le soutien à l'activité et donc à l'emploi. L'opportunité qui consistait pour la Ville à accompagner le choix de l'Agglomération de réaliser le projet de Tramway a aussi été saisie pour faire plus, plus vite.

⇒ **Modérer l'évolution de la pression fiscale sur les six ans** avec un objectif simple : celui de faire en sorte que l'évolution des taux communaux de la taxe d'habitation et des taxes foncières soit inférieure à l'inflation constatée sur la période.

Là aussi, cette stratégie a été adaptée après 2009 pour tenir compte des effets de la crise économique, avec le choix d'une évolution différenciée des taux de foncier bâti et de taxe d'habitation. Il s'agissait de limiter au maximum l'évolution de l'impôt pour les personnes à faibles revenus, en raison du système de plafonnement et des caractéristiques propres de la fiscalité locale (dégrèvements).

Pour tenir un tel objectif, la Ville a choisi d'**être volontariste en matière d'évolution des dépenses de fonctionnement** (recherche d'une stabilisation des effectifs et politique de redéploiements des moyens en personnel en direction des nouveaux équipements, évolution des dépenses d'exploitation plafonnée à l'inflation, politique d'économies d'énergie, amorce des rapprochements avec l'Agglomération pour encourager les économies d'échelle). **Il faut rappeler en effet que cette période est aussi celle qui a vu sensiblement s'accroître les désengagements de l'Etat et fortement ralentir les dotations reçues par la Ville** : entre 2008 et 2012 elles ont progressivement été désindexées, puis gelées, enfin diminuées, à Besançon comme ailleurs.

#### **2.1.2. Pour atteindre les objectifs fixés :**

⇒ **La Ville a donc choisi de mobiliser raisonnablement sa capacité d'endettement en mobilisant davantage l'emprunt.**

En effet, comme l'a souligné le rapport d'Observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes présenté au Conseil Municipal en juillet dernier, la période 2001-2008 a permis de consolider les équilibres financiers de la Ville et de se désendetter. La Ville dispose ainsi d'un avantage comparatif appréciable qui en fait, comparativement aux Collectivités de même taille (communes de la strate de 100 à 300 000 habitants) une ville relativement moins endettée. Le financement par emprunt est aussi resté dans des limites raisonnables, entre 30 et 40 % sur la période.

**La politique de gestion active de la dette** a permis par ailleurs de dégager des marges de manœuvre supplémentaires. Malgré la crise financière, la Ville n'a jamais eu de difficulté à trouver de prêteurs. Enfin, le recours à l'emprunt, lorsqu'il est maîtrisé, est un mode de fonctionnement normal pour une Collectivité. Il serait illogique (et même irresponsable) de faire systématiquement financer par l'impôt le coût total d'équipements publics qui bénéficieront à plusieurs générations de Bisontines et de Bisontins.

⇒ **Parallèlement à l'effort de maîtrise de ses charges, la Ville a mobilisé les autres leviers permettant de conforter son autofinancement**, dans le respect de la politique fiscale volontairement choisie.

On peut citer : la réduction progressive du fonds de roulement (même si le résultat de l'exercice sur le budget principal est toujours resté supérieur à 8 M€), la mobilisation de nos partenaires et la recherche systématique de subventions et de financements sur les programmes d'investissement, la mise en place d'une politique de gestion active du patrimoine (qui a amené notamment en 2012 et 2013 à la cession de différents biens, immeubles ou terrains, les recettes ainsi générées servant au financement des investissements nouveaux).

Cette stratégie équilibrée s'appuyait sur **une série d'indicateurs de pilotage**, permettant d'ajuster les programmations ou de recalibrer les objectifs, année après année, avec l'objectif de lutter contre les effets de ciseau mais aussi de s'adapter au contexte législatif et réglementaire, aux résultats des appels d'offres, aux effets de la crise.

Deux indicateurs principaux ont été retenus : **l'épargne brute** qui mesure la capacité de la Collectivité à dégager des ressources propres avant paiement de l'annuité de la dette et **la capacité de désendettement** qui, en comparant encours et épargne permet de mesurer le nombre d'années théoriques d'indépendance financière de la Collectivité (donc sa capacité à rembourser sa dette). **L'objectif était que l'épargne brute soit toujours supérieure à 20 M€/an et que la capacité de désendettement réalisée reste continuellement inférieure à 8 ans.**

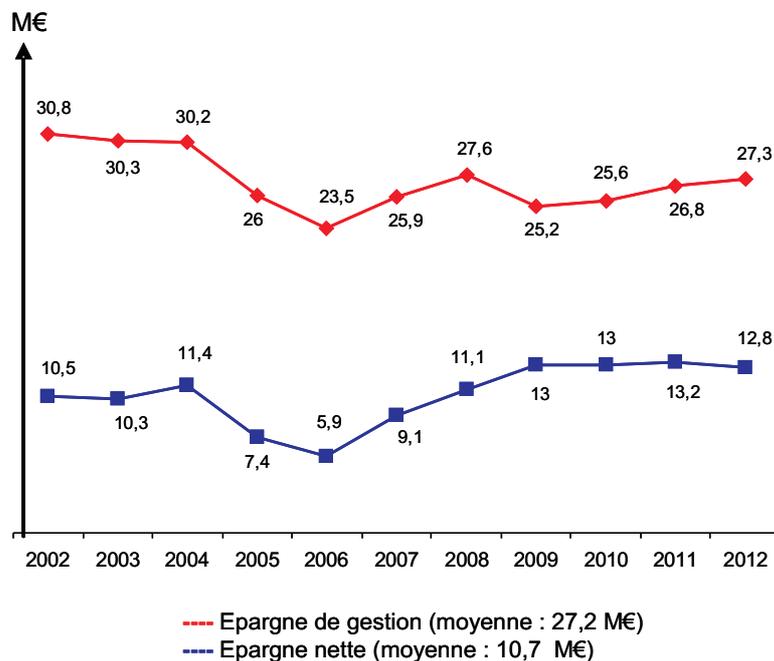
Comme cela a été régulièrement démontré au Conseil Municipal, ces objectifs ont toujours été tenus. Ils permettent de garantir à la Ville un niveau de sécurité budgétaire et financière compatible avec ses objectifs stratégiques et suffisant pour lui permettre de s'adapter au nouveau contexte des finances publiques, autant qu'aux enjeux qui seront ceux des politiques municipales de demain.

## 2.2. Les résultats budgétaires sur longue période

Sur la dernière partie de l'année 2013, la Ville a lancé une consultation pour renouveler ses outils informatiques de prospective budgétaire. Cette évolution fait suite au renouvellement du système d'informations financières qui a donné lieu à l'acquisition et à l'installation d'un nouveau progiciel en 2012 (groupement de commandes Ville/Agglomération/CCAS), puis au renouvellement des outils de gestion de dette en 2013. Un outil développé par la société RCF (Ressources Consultants Finances) a été choisi. Il permet à la fois de disposer d'un instrument performant mais aussi d'une série de prestations (accès à des études thématiques, actualisations régulières des dispositions votées par exemple en lois de finances et lois de finances rectificatives). Le premier trimestre 2014 est consacré à l'installation de l'outil, aux formations mais aussi à la reprise des données sur une longue période. Le nouvel outil sera pleinement opérationnel début avril et se substituera aux logiciels actuels.

A cette occasion, il a été demandé à la société RCF de produire une série de graphiques destinés à **conforter nos analyses budgétaires sur la période 2002-2012** (les résultats du CA 2013 sont encore provisoires). Ils sont présentés ci-après et sont à apprécier en tendance. Les ratios peuvent différer de ceux utilisés jusqu'à présent (ainsi l'épargne de gestion et l'épargne nette sont calculées hors cessions et résultat de fonctionnement). Surtout les données sont non retraitées des changements de périmètres constants sur la période : transferts, mutualisations, évolutions de la réglementation, neutralisation des opérations exceptionnelles. Ils sont toutefois intéressants car n'émanant pas des services de la Ville, ils confirment les résultats obtenus, compte tenu de la stratégie rappelée au point précédent.

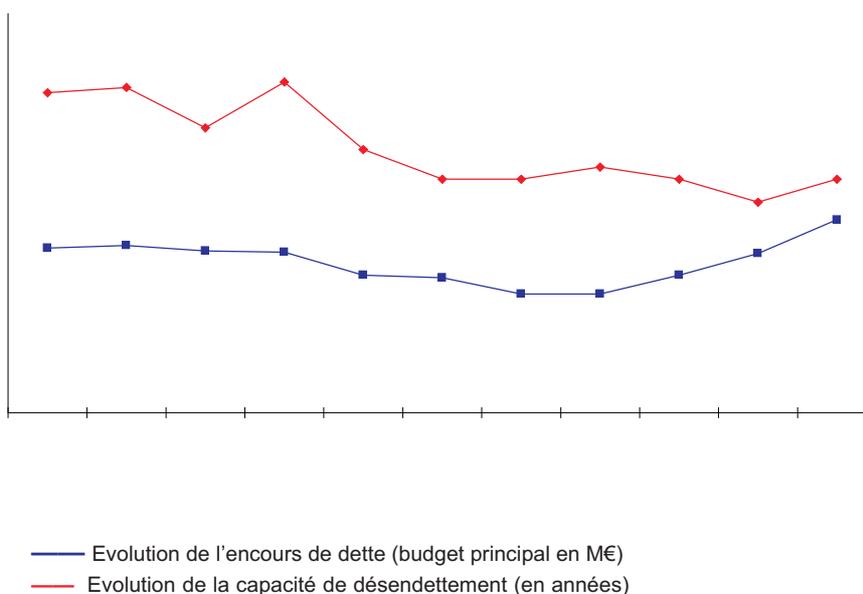
Evolution de l'épargne nette et de l'épargne de gestion (hors cessions et résultat de fonctionnement)  
(source RCF)



Sur une longue période, les données ci-dessus, non seulement traduisent pour la Ville **un niveau de sécurité financière satisfaisante**, mais aussi démontrent la relative stabilité des indicateurs entre début et fin de période (ramenés aux volumes budgétaires en cause).

C'est le résultat des efforts de gestion réalisés, notamment sur l'épargne de gestion (dont un net fléchissement serait la traduction d'un effet de ciseau non maîtrisé, ce qui n'est pas le cas).

Evolution de l'encours et du délai de désendettement

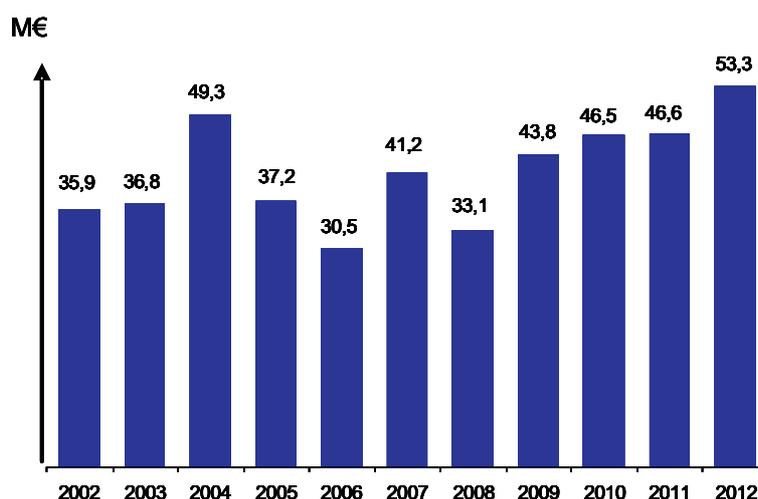


Après l'évolution de l'autofinancement, le graphique ci-dessus montre celle de l'encours de dette et de la capacité de désendettement. Ces derniers ratios sont à rapprocher du graphique suivant qui montre l'effort croissant de la Ville en matière d'investissement (budget principal).

D'après les données calculées par RCF (hors retraitements), **la moyenne des dépenses d'investissement hors dette s'établit sur la période étudiée à 40,5 M€ (37 M€ sur la période 2002-2007 et 44,7 M€ sur la période 2008-2012)**. L'évolution est sensible, conformément au choix politique posé par l'équipe municipale. En mobilisant plus d'emprunt sur l'actuel mandat que sur le précédent, la Ville a utilisé les marges qu'elle avait constituées, sans difficulté particulière : d'une part jusqu'en 2011 l'encours de dette a toujours été inférieur à celui constaté en 2003, d'autre part le délai de désendettement reste en 2012 toujours inférieur au maximum constaté en 2005 (et très en deçà de la valeur maximale fixée par la prospective).

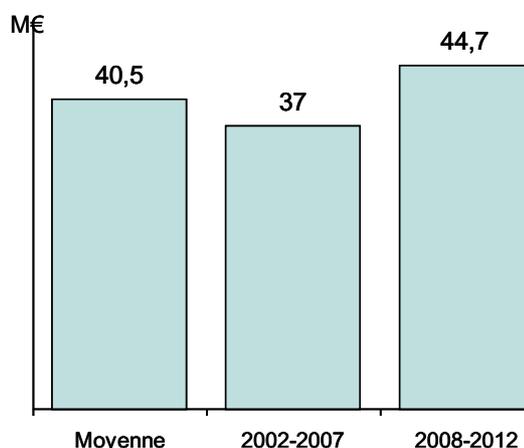
C'est surtout ce point qui est à souligner. En raison de la stratégie mise en place et parce que la Ville a su préserver son autofinancement, elle a pu, sans recourir massivement à l'emprunt, **investir davantage pour le territoire, tout en restant moins endettée que la moyenne des villes comparables**.

**Evolution de l'investissement hors remboursement du capital de la dette(\*)**  
(source RCF)



(\*) retraitement des subventions d'équipement imputées en fonctionnement avant 2006

Evolution moyenne par années des dépenses d'équipement de la Ville sur la période  
(source RCF)



## II) Le Compte Administratif 2013 prévisionnel et l'actualisation du PPI

### 1. Des réalisations conformes aux prévisions

#### 1.1. Les premiers chiffres de 2013

Le BP 2013 voté par le Conseil Municipal s'établissait à 298,6 M€ en mouvements réels, hors gestion active de la dette (257,5 M€ pour le seul budget principal). Il permettait de livrer une série d'opérations majeures prévues au plan de mandat.

A ce titre, il était construit avec un volume prévisionnel élevé de **dépenses d'équipement** : 45,6 M€ hors dépenses imprévues. Le BP 2013 réaffirmait aussi clairement les choix de gestion de la Ville. Ainsi, l'épargne brute était estimée à 24,2 M€ et le financement par emprunt limité à 20 M€, soit environ 40 % du volume des investissements prévus.

**En fonctionnement**, la maîtrise des dépenses courantes et de la masse salariale était réaffirmée comme une priorité, au même titre que la modération fiscale. En 2013, les taux des trois taxes communales (taxe d'habitation, taxes sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti) n'ont pas été augmentés comme c'était déjà le cas en 2012.

**Sur la totalité du mandat, les taux communaux des taxes locales auront dans l'ensemble augmenté moins vite que l'inflation.** C'est ce que confirme le tableau ci-dessous :

#### Evolution comparée des taux communaux sur 2008-2013

Taux de TH	+ 0,20 %/an en moyenne
Taux de TFB	+ 1,20 %/an en moyenne
Taux de TFNB	+ 0,20 %/an en moyenne
Evolution des taux communaux	+ 0,70 %/an en moyenne
Evolution de l'inflation	+ 1,50 %/an en moyenne
Evolution moyenne des taux des 41 grandes villes de plus de 100 000 habitants	+ 1,40 %/an en moyenne

Ainsi, la Ville aura fait mieux que l'inflation, globalement et taxe par taxe. Elle aura aussi fait mieux que la grande majorité des grandes villes de France, confrontées comme nous à l'accroissement des charges et à des perspectives négatives en termes de recettes. Ce choix n'est pas négligeable, car il faut rappeler que le levier fiscal est le seul sur lequel la Collectivité dispose pleinement d'une capacité d'action (mais uniquement sur le taux, l'assiette, le système d'exonérations et de dégrèvements étant de la responsabilité de l'Etat).

Rappelons aussi que les comparaisons en termes de taux ne reflètent qu'imparfaitement la réalité de l'effort fiscal demandé aux contribuables. Il est plus juste de raisonner en termes de produit, pour neutraliser les effets base. Force est de constater que de 2008 à 2012, le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (qui compare produit perçu et produit théorique en application des taux moyens nationaux) aura diminué de 5 points sur Besançon. Comme indiqué d'entrée, cet effort sera reconduit en 2014.

A la date de rédaction du rapport d'Orientations Budgétaires, l'exercice 2013 n'est pas totalement clos (vote de la DM4 le 16/01/14). L'arrêt définitif des comptes interviendra en juin prochain, après la production du compte de gestion par le comptable public, à l'occasion de la présentation du Compte Administratif. Il appartiendra à la nouvelle équipe de prendre connaissance des résultats définitifs. Néanmoins, une première série d'indications peut être donnée sur les grands chiffres de 2013 (sous réserve des derniers ajustements de l'exercice).

**D'une façon générale, les résultats constatés s'inscriront dans le cadre budgétaire et financier fixé.** Ainsi, les deux indicateurs de pilotage resteront en deçà des limites prudentielles fixées. **L'épargne brute devrait être proche de 28 M€ et la capacité de désendettement de 4,4 années** (la limite maximale ayant été estimée à 8 ans). Par ailleurs, le résultat de fin d'exercice devrait s'établir à près de 8,1 M€ sur le budget principal, comme en 2012.

Ces résultats sont à souligner, dans un contexte national de ralentissement des recettes de fiscalité indirecte (droits de mutation notamment) et alors que la Ville a fait le choix de stabiliser les taux de fiscalité directe.

Le dynamisme des bases a permis à ces recettes de progresser modérément (de l'ordre de + 2 M€). **Le niveau d'autofinancement sera resté satisfaisant, du fait essentiellement de la maîtrise des charges.** L'exemple le plus significatif est celui de la masse salariale, puisque de CA à CA les dépenses de personnel permanent n'auront progressé au final que de + 0,6 % (soit moins que le GVT). C'est la traduction d'une politique volontariste de maîtrise des effectifs, de formation et d'accompagnement des personnels pour privilégier les redéploiements, plutôt que les créations nettes d'emplois. La modernisation et l'adaptation de l'administration sont un impératif. Parmi les bons résultats de l'année 2013, on peut citer un autre exemple : les crédits d'exploitation mis à disposition des services. En 2013, comme en 2012, ils auront diminué pour s'établir à moins de 15 M€ (contre 16,5 M€ au CA 2012 retraité), sans pour autant réduire la qualité du service rendu.

## 1.2. La situation financière de la Ville

**Les premiers résultats de l'exécution du budget 2013 confirment donc la saine situation financière de la Ville.** Ils s'inscrivent dans la suite logique de la stratégie suivie depuis le début du mandat. Les éléments ci-après permettent d'apprécier les principaux ratios sur longue période. Ces analyses s'entendent avec les précautions d'usage habituelles : les données issues des comptes administratifs sur des données longues ne sont pas retraitées des changements de périmètres (fréquents d'un exercice sur l'autre). Il en est de même des ratios issus des Collectivités de même strate (la taille des panels pouvant également varier en fonction du niveau d'information recherchée, au sein de la base SFL). Enfin, les données 2013 ne sont pas encore définitives pour la Ville et ne sont pas publiées fin janvier pour les autres Collectivités Locales.

**De 2008 à 2012 l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville est restée proche de la moyenne des communes de la strate.** Elle augmente en 2012 sous l'effet notamment de la création des établissements publics, des mises à disposition de personnels, des systèmes de facturations et de remboursements qui permettent la transparence des comptes mais gonflent les

écritures budgétaires. Par comparaison avec d'autres communes, il faut rappeler aussi que la Ville conserve en régie la très grande majorité de ses services (crèches, garderies, restauration scolaire, espaces verts, etc.) et qu'il n'a pas été décidé d'importants transferts à l'Intercommunalité sur la période.

En €/h	Besançon					Moyenne des villes de 100 à 300 000 habitants				
	2008	2009	2010	2011	2012	2008	2009	2010	2011	2012
DRF/habitant (hors travaux en régie) (*)	1 095	1 148	1 149	1 212	1 238	1 142	1 144	1 161	1 182	1 210

(\*) Les chiffres communiqués par SFL en 2013 ont pour certains été retraités des travaux en régie.

**La Ville a aussi su maintenir un niveau d'autofinancement conforme à ses objectifs. Il est resté régulièrement supérieur à la moyenne des Collectivité comparables.**

En €/h	Besançon					Moyenne des villes de 100 à 300 000 habitants				
	2008	2009	2010	2011	2012	2008	2009	2010	2011	2012
Epargne brute/habitant (hors excédent et travaux en régie) (*)	226	211	224	258	250	187	191	211	215	234

(\*) Les chiffres communiqués par SFL en 2013 ont pour certains été retraités des travaux de régie.

Ce niveau d'épargne brute assure à la Ville le niveau d'autonomie financière nécessaire au déploiement du plan de mandat. C'est le résultat d'un pilotage serré et principalement du cadrage et de la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, malgré les contraintes que nous avons à subir (évolution du GVT, prix de l'énergie, dépenses obligatoires, impacts de la réglementation).

**La comparaison ci-après qui porte sur les 41 plus grandes villes de France montre que l'évolution des taux a été deux fois moins rapide à Besançon que pour les autres Collectivités, confrontées aux mêmes contraintes que la Ville.**

En €/h	Besançon					Moyenne des 41 plus villes de France				
	2008	2009	2010	2011	2012	2008	2009	2010	2011	2012
Evolution moyenne annuelle des taux des taxes communales directes (TH-TF-TFB)	0	2	1	1	0	0,1	3,6	4,1	0,3	0,1

Cette situation financière a permis de soutenir **un effort d'investissement volontaire qui place à aussi Besançon au-delà de la moyenne des villes comparables**. Pour être complet, les données recueillies devraient être complétées des réalisations des budgets annexes, mais aussi appréciées à une échelle plus large en intégrant les réalisations Ville + Agglomération.

L'année 2012 (comme ce sera aussi le cas de l'année 2013) a constitué une année exceptionnelle en volume de réalisations, au vu des grands projets en cours.

En €/h	Besançon					Moyenne des villes de 100 à 300 000 habitants				
	2008	2009	2010	2011	2012	2008	2009	2010	2011	2012
Dépenses d'équipement brut avec travaux en régie/habitant	275	348	317	325	369	265	278	237	252	276

Enfin, ce choix politique au service du développement de la Ville s'est fait sans dérapage de l'emprunt.

Comme prévu, l'emprunt a été davantage appelé. Mais, **la Ville conserve son avantage comparatif en termes d'endettement** et des ratios favorables, comme le montre à nouveau le tableau ci-dessous.

En €/h	Besançon					Moyenne des villes de 100 à 300 000 habitants				
	2008	2009	2010	2011	2012	2008	2009	2010	2011	2012
Annuité de dette/habitant (hors gestion active)	132	101	103	111	119	135	124	130	126	133
Intérêts de la dette/encours de dette par habitant	2,6	2,2	1,9	2,1	2,6	3,9	3,2	2,8	3,1	3,0

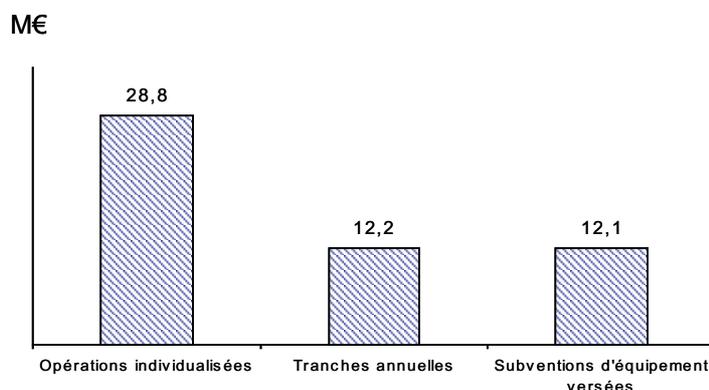
## 2. Un effort confirmé en investissement

### 2.1. Les résultats constatés

Le plan de mandat prévoyait un programme d'investissement significatif, à la fois pour favoriser le rayonnement et le développement de Besançon et de l'Agglomération, mais aussi pour soutenir l'activité et l'emploi.

En 2013, les dépenses d'équipement réalisées devraient s'établir quasiment au même niveau qu'en 2012, à près de 53,1 M€ (41 M€ de dépenses directes et 12,1 M€ de participations et subventions d'équipement versées). Le graphique suivant présente ces résultats en distinguant opérations individualisées (inscrites au PPI) et tranches annuelles (consacrées à l'entretien, la modernisation et la rénovation du patrimoine municipal).

#### Réalisation prévisionnelle des dépenses d'équipement 2013



Ces montants ne concernent que le seul budget principal (hors travaux en régie et réalisations inscrites aux budgets annexes de l'eau, de l'assainissement et du chauffage urbain).

Ces dépenses d'équipement qui profitent à tous les Bisontines et Bisontins, qu'il s'agisse de grands projets (opérations individualisées), de travaux de proximité sur toute la Ville (tranches annuelles) ou de réalisations confiées à des partenaires ou à des opérateurs extérieurs (subventions d'équipement) ont été financées par **la mobilisation de seulement 18,1 M€ d'emprunt sur le budget principal**. C'est moins que la prévision budgétaire au BP 2013 (20 M€) et moins que le taux de financement prévisionnel au BP, puisque celui-ci a été limité à 34 %. Ainsi, la Ville a mobilisé prioritairement son autofinancement et ses recettes propres (subventions, cessions, autres recettes) et maintenu sa capacité de désendettement.

**Les grands projets menés sur le mandat ont sensiblement modifié le visage de la Ville et renforcé son attractivité et celle de l'Agglomération.** C'est une capitale régionale rénovée et dynamique, avec des équipements modernisés, qui s'offre aux Bisontines et aux Bisontins. Le tout a été réalisé dans le cadre d'une gestion responsable, sans recours inconsidéré à l'emprunt et à la fiscalité.

**Parmi les principales réalisations de 2013**, on peut citer par exemple la livraison de la Cité des Arts et de la Culture sous maîtrise d'ouvrage du Grand Besançon. La Ville a participé à l'opération en 2013 pour près de 3 M€. On peut évoquer aussi la poursuite du programme d'aménagement du patrimoine fortifié Vauban. Inscrit au CPER précédent, il aura permis, dans la logique de la reconnaissance Unesco de réaliser sur les six ans une série de travaux majeurs pour la protection et la valorisation de ce bien commun. C'est près de 1,3 M€ qui auront été mobilisés en 2013. La poursuite de ces programmes est en cours de discussion dans le cadre de la préparation du futur CPER. Les aménagements urbains, destinés à accompagner la construction du Tramway pour la part relevant des compétences de la Ville ont aussi représenté des engagements importants avec près de 1,3 M€ d'investissement direct (entrée CHRU, Boulevard Diderot). Ils ont permis d'anticiper des travaux indispensables et de les coordonner avec l'aménagement de la ligne de 14 km qui redessine aujourd'hui la physiologie de Besançon.

**D'autres dossiers ont significativement avancé en 2013. Ils se poursuivront d'ailleurs en 2014.** Il s'agit notamment des travaux de **modernisation de la Gare Viotte transformée en nouveau pôle multimodal**. C'est près de 5,6 M€ qui ont été mobilisés l'année dernière pour un programme ambitieux de requalification de ce lieu stratégique pour la Ville. Les travaux sur le PRU de Planoise ont mobilisé en 2013 presque 2 M€, ce qui montre l'engagement significatif de la Ville sur les quartiers PRU. La rénovation urbaine y est d'ailleurs visible.

Les réflexions et les études en cours doivent permettre de poursuivre cet effort dans les années à venir. Le projet majeur des Passages Pasteur est lui aussi un axe fort de notre politique de dynamisation du Centre-Ville en complément et en lien avec le projet Saint-Jacques/Arsenal. 2013 a vu des travaux importants se réaliser. La Ville y aura mobilisé 1,5 M€ au titre des rachats d'ouvrage. Enfin, deux projets importants ont donné lieu à des engagements forts au cours de l'année passée. Ils permettront la livraison des équipements prévus dans les délais inscrits au PPI. Il s'agit des nouvelles réserves des Musées (0,9 M€ en 2013) qui permettent de lancer le vaste projet de réhabilitation du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie et de la construction du stade de rugby des Orchamps (dont la réalisation a mobilisé 0,9 M€ en 2013).

Les investissements évoqués ci-dessus concernent le seul budget principal. Pour un état des lieux complet, il faudrait y ajouter **les réalisations des budgets annexes**. Elles ont été significatives, par exemple s'agissant des travaux de la nouvelle chaufferie bois et gaz de Planoise, sur le budget annexe du chauffage urbain.

## 2.2. L'actualisation du PPI

**Chaque année, depuis le début du mandat, l'actualisation du PPI est présentée lors des Orientations Budgétaires.** Elle s'appuie sur le cadre prospectif et budgétaire, posé en 2008, actualisé régulièrement pour le pilotage du plan de mandat et la construction des budgets successifs.

La nouvelle équipe municipale élue prochainement aura à s'approprier ces éléments et à déterminer elle-même, en fonction de son programme politique, la stratégie proposée. Celle-ci devra aussi tenir compte des projets en cours de réalisation et des opérations initiées ou restant programmées. C'est le sens de la présentation qui suit.

L'actualisation habituelle du PPI est donc présentée ci-après. Cette liste est susceptible d'être modifiée en fonction des choix politiques qui appartiendront à la future assemblée, mais aussi des négociations du CPER (le Préfet de Région devrait disposer courant février du mandat de négociation que lui confiera l'Etat).

**Quant à la stratégie budgétaire de la Ville**, support du PPI, il est, pour les mêmes raisons que précédemment, proposé à ce stade de **maintenir la logique des actualisations successives depuis 2008**. Après l'effort important décidé sur le mandat actuel, la prospective prévoyait dès l'origine une baisse de l'investissement à compter de 2014 pour revenir au niveau moyen d'investissement réalisé sur la période 2001-2008 (de l'ordre de 38 M€ d'investissement par an). L'actualisation des données du CA 2013, de la loi de finances 2014 et la prise en compte de la loi de financement pluriannuelle, montrent que cette hypothèse reste pertinente. C'est donc sur cette base qu'est envisagée la construction du BP 2014.

**Le Plan Pluriannuel d'Investissement permet de visualiser sur les cinq prochaines années les grands projets d'investissement de la Ville**. Pour mémoire, le PPI est un instrument de pilotage et non un cadre fermé. Il s'agit d'un document révisable chaque année. Il est ajusté pour prendre en compte les résultats d'appels d'offre, le planning de réalisation des opérations, les résultats des études, mais aussi les choix de programmation, en adéquation avec les capacités budgétaires de la Ville. Les montants estimatifs ci-dessous concernent les dépenses prévisionnelles de 2014 à 2018 ; elles s'entendent brutes (les recettes correspondantes n'étant pas déduites), TDC (Toutes Dépenses Confondues), hors reports éventuels de crédits à intervenir sur 2014.

Projet	Total	2014	2015	2016	2017	2018
<b>TOTAL SECTEUR DES VAITES</b>	<b>12 570 000</b>					
Etudes et acquisitions	200 000					
Aménagement ( <i>subvention d'équipement</i> )	3 000 000					
Programme d'équipements publics	9 370 000					
<b>TOTAL AMENAGEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT AU TRAMWAY ET SUBVENTION CAGB</b>	<b>12 502 605</b>					
Aménagements connexes	1 502 605					
Participation à la CAGB pour la construction du Tramway ( <i>subvention d'équipement</i> )	11 000 000					
<b>RENOVATION MUSEE BEAUX-ARTS</b>	<b>9 540 000</b>					
<b>TOTAL SECTEUR DES PRES DE VAUX</b>	<b>8 479 646</b>					
Etudes et acquisitions	1 168 000					
Démolition immeuble RHODIA	5 000 000					
Acquisition et aménagement du bâtiment VNF	600 000					
Aménagement friche culturelle	660 000					
Acquisition bâtiment SUPERIOR	851 646					
ZAC La Mouillère : avenue de Chardonnet	200 000					

Projet	Total	2014	2015	2016	2017	2018
<b>PLATEFORME BOTANIQUE ET DE CULTURE SCIENTIFIQUE</b>	<b>6 300 000</b>					
<b>TOTAL ZAC PASTEUR</b>	<b>5 273 380</b>					
Participations à l'équilibre ( <i>subvention d'équipement</i> )	194 000					
Aménagement des rues adjacentes (rachat d'ouvrages)	1 979 380					
Parking (VEFA)	3 100 000					
<b>RENOVATION URBAINE PALENTE/ORCHAMPS : POLE DES TILLEULS</b>	<b>5 190 000</b>					
<b>TOTAL POLE MULTIMODAL GARE VIOTTE</b>	<b>5 050 000</b>					
Aménagements Nord et Sud ( <i>subvention d'équipement</i> )	5 000 000					
Etudes	50 000					
<b>REORGANISATION CTM</b>	<b>5 000 000</b>					
<b>BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE / BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE CENTRE-VILLE</b>	<b>4 400 000</b>					
<b>CONSERVATION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE VAUBAN</b>	<b>3 457 500</b>					
<b>TOTAL PRU DE PLANOISE</b>	<b>3 418 447</b>					
Etudes d'aménagement global	316 234					
Parc urbain	100 000					
Ilot Ouest	1 208 000					
Site tripode	380 826					
Parvis collège - liaison Ile de France / Cologne	250 000					
Programme de réhabilitation GBH ( <i>subvention d'équipement</i> )	133 000					
Aménagement secteur Forum	1 030 387					
<b>RENOVATION ECOLE DURER</b>	<b>3 405 000</b>					
<b>PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN</b>	<b>2 984 000</b>					
<b>MISE EN PLACE VIDEOSURVEILLANCE</b>	<b>2 550 000</b>					
<b>ENERGIES RENOUVELABLES</b>	<b>2 160 000</b>					
<b>POLITIQUE FONCIERE</b>	<b>2 055 000</b>					
<b>INSTITUT FEDERATIF DE CANCEROLOGIE</b> ( <i>subvention d'équipement</i> )	<b>2 000 000</b>					
<b>AMENAGEMENT PLACE VICTOR HUGO</b>	<b>2 000 000</b>					
<b>TOTAL SECTEUR BATTANT / MADELEINE</b>	<b>1 950 642</b>					
Réfection salle Battant	320 000					

Projet	Total	2014	2015	2016	2017	2018
Aménagement place Griffon	351 000					
Aménagement des locaux associatifs	335 000					
Secteur Battant / Madeleine CPA SEDD ( <i>subvention d'équipement</i> )	944 642					
<b>TOTAL REFECTION COMPLEXE SPORTIF DE ROSEMONT</b>	<b>1 890 000</b>					
Rénovation du complexe football et mise aux normes nationales d'un terrain	1 790 000					
Rénovation du boulodrome	100 000					
<b>PARTICIPATION VILLE AU DEPARTEMENT TIC MUTUALISE</b>	<b>1 833 000</b>					
<b>ZAC HAUTS DU CHAZAL - POLE SANTE : rachat d'ouvrages</b>	<b>1 800 000</b>					
<b>RAP Citadelle (<i>subvention d'équipement</i>) et projet de développement</b>	<b>1 518 500</b>					
<b>REAMENAGEMENT HANGARS DES TORCOLS</b>	<b>1 500 000</b>					
<b>AMENAGEMENT DU CARREFOUR DES 4 VENTS</b>	<b>1 450 000</b>					
<b>REHABILITATION MAISON DU PEUPLE</b>	<b>1 440 000</b>					
<b>TOUR DE LA PELOTE</b>	<b>1 400 000</b>					
<b>SCHEMA D'ACCESSIBILITE HANDICAPES</b>	<b>1 392 000</b>					
<b>TOTAL PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE DE CLAIRS-SOLEILS</b>	<b>1 389 589</b>					
Rue de Chalezeule ( <i>subvention d'équipement</i> )	41 000					
Participation d'équilibre CPA SEDD ( <i>subvention d'équipement</i> )	1 348 589					
<b>COMPLEXE DE RUGBY AUX ORCHAMPS</b>	<b>1 199 722</b>					
<b>RENOVATION MUSEE DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION</b>	<b>1 170 000</b>					
<b>EXTENSION CIMETIERE DE SAINT-CLAUDE</b>	<b>1 163 240</b>					
<b>AMENAGEMENT RESERVES DES MUSEES</b>	<b>1 094 000</b>					
<b>ENTRETIEN DES BERGES</b>	<b>1 010 000</b>					
<b>STADE LEO LAGRANGE</b>	<b>1 000 000</b>					
<b>OPERA THEATRE : réhabilitation du plateau technique</b>	<b>1 000 000</b>					
<b>PARCS et JARDINS de QUARTIERS</b>	<b>928 000</b>					
<b>RESTAURATION DES QUAIS (VAUBAN et STRASBOURG)</b>	<b>900 000</b>					
<b>CARTABLES NUMERIQUES</b>	<b>864 000</b>					

Projet	Total	2014	2015	2016	2017	2018
HOTEL DE VILLE - RESTAURATION TOITURE ET FAÇADE	769 982					
COMPLEXE SPORTIFS ORCHAMPS : création d'un terrain synthétique football	700 000					
MAISON DES SCIENCES HUMAINES (subvention d'équipement)	700 000					
AMENAGEMENT MUR ANTI-CRUE - LUTTE CONTRE LES INONDATIONS	607 000					
POLITIQUE DE STATIONNEMENT DANS LES QUARTIERS	600 000					
RENOVATION QUARTIER FONTAINE ECU	600 000					
OPERATIONS D'ACCOMPAGNEMENT EN URBANISME : requalification des quartiers et du centre-ville	556 800					
AMENAGEMENT VERSANTS COLLINES	556 800					
CAMPUS LA BOULOIE (subvention d'équipement)	500 000					
AMENAGEMENT DU CLIMATORIUM	470 000					
PARCS JARDINS DU CENTRE-VILLE	464 000					
REHABILITATION DU QUARTIER VAUBAN : études et aménagement	464 000					
AMENAGEMENTS AVENUE GAULARD	450 000					
RU CHATEAUFARINE (subvention d'équipement)	400 000					
RENOVATION PISCINE CHALEZEULE	400 000					
AMENAGEMENT DES LOCAUX MUNICIPAUX	400 000					
AMENAGEMENT CHEMIN DES MONTARMOTS	380 000					
AGENDA 21	357 400					
MISE EN SURETE DES ACCES	304 000					
AMENAGEMENT DES JARDINS FAMILIAUX	301 600					
PAE CHATEAUFARINE : amélioration de voirie	300 000					
EPCC SCENE NATIONALE (subvention d'équipement)	300 000					
BTC TENNIS (subvention d'équipement)	200 000					
LA RODIA (subvention d'équipement)	200 000					
PATINOIRE LA FAYETTE : aménagement	200 000					
ZAC PORTE DE VESOUL : travaux d'accompagnement	200 000					
EPCC ISBA (subvention d'équipement)	185 000					

Projet	Total	2014	2015	2016	2017	2018
<b>CITE DES ARTS ET DE LA CULTURE (aménagement extérieurs)</b>	<b>179 000</b>					
<b>TRAVAUX EGLISE SAINTE-MADELEINE</b>	<b>175 000</b>					
<b>REPLACEMENT DU PYLONE DE PLANOISE</b>	<b>150 000</b>					
<b>PC SECURITE DES BATIMENTS MUNICIPAUX</b>	<b>150 000</b>					
<b>AIDE FONCIERE AUX OPERATEURS (subvention d'équipement)</b>	<b>150 000</b>					
<b>REHABILITATION DES LOGEMENTS FOYER (subvention d'équipement)</b>	<b>135 086</b>					
<b>CENTRE CROPPET (subvention d'équipement)</b>	<b>125 000</b>					
<b>FONDS D'EMBELLISSEMENT URBAIN</b>	<b>120 000</b>					
<b>PARC STATIONNEMENT GARE VIOTTE (subvention d'équipement)</b>	<b>110 000</b>					
<b>CAMPING CHALEZEULE : RESTRUCTURATION</b>	<b>100 000</b>					
<b>EQUIPEMENTS SCENIQUES (subvention d'équipement)</b>	<b>100 000</b>					
<b>SYNDICAT MIXTE LUMIERE (subvention d'équipement)</b>	<b>87 500</b>					
<b>SITE SAINT-JACQUES (études)</b>	<b>85 000</b>					
<b>ETUDES SECTORIELLES SUITE AU PLAN LOCAL D'URBANISME</b>	<b>80 000</b>					
<b>ILOT POMPIERS LOUISE MICHEL (études)</b>	<b>65 000</b>					
<b>GESTION ELECTRONIQUE DE DOCUMENTS/INTRANET</b>	<b>50 000</b>					
<b>MISE EN SECURITE DES FALAISES</b>	<b>50 000</b>					
<b>SECTEUR DES PLANCHES (études)</b>	<b>50 000</b>					
<b>SECTEUR BRULARD (études)</b>	<b>45 000</b>					
<b>MAISON DE VIE (subvention d'équipement)</b>	<b>30 000</b>					
<b>ETOILE SPORTIVE SAINT-FERJEUX (subvention d'équipement)</b>	<b>30 000</b>					
<b>NOUVEL EQUIPEMENT NAUTIQUE (étude/subvention d'équipement)</b>	<b>27 000</b>					
<b>SYNDICAT MIXTE MICROPOLIS (subvention d'équipement)</b>	<b>25 000</b>					
<b>AIDE A L'EQUIPEMENT DES STRUCTURES ASSOCIATIVES DE QUARTIER (subvention d'équipement)</b>	<b>15 000</b>					

### III) Le cadre économique et financier de préparation du BP 2014

#### 1. Les contraintes économiques

##### 1.1. Les perspectives économiques de la France

**Les éléments qui suivent sont tirés du rapport économique, social et financier annexé à la loi de finances 2014 (septembre 2013).** Il dresse le cadre des orientations de la politique économique de la France, dans le respect de ses engagements européens.

D'entrée, le rapport indique : «la France traverse depuis cinq années une crise sévère, qui a frappé d'abord l'ensemble de l'économie mondiale et s'est ravivée depuis deux ans en zone euro. L'année 2013 semble marquer un point de retournement avec la fin de la récession en zone euro, au deuxième trimestre, et de nombreux signes encourageants de reprise. La France, qui a mieux résisté que ses partenaires européens, a ainsi connu un rebond de son activité au deuxième trimestre (+ 0,3 %). Les risques demeurent néanmoins nombreux».

**Selon le rapport, l'activité économique progresserait légèrement en 2013 (+ 0,1 %), après la stagnation constatée en 2012, avec une perspective plus favorable en 2014 (+ 0,9 %).** Il est précisé que cette prévision a été établie en ligne avec le consensus des économistes et la moyenne des prévisions des membres du groupe technique de la Commission Economique de la Nation (+ 0,1 % en 2013 et + 0,8 % en 2014).

**L'hypothèse qui est faite est celle d'un rebond de l'activité.** Elle est fondée sur une reprise progressive de la croissance en zone euro, sur les politiques mises en œuvre en matière de compétitivité et de soutien à l'emploi, sur les initiatives européennes en faveur de la croissance et de la stabilité financière (union bancaire) et sur le ralentissement du rythme de rétablissement des comptes publics.

**L'analyse s'appuie sur une conjoncture positivement orientée au deuxième trimestre 2013,** après un hiver 2012/2013 de contraction de l'activité économique. Ainsi au 1<sup>er</sup> trimestre 2013, l'activité économique en France a reculé de 0,2 %, comme au quatrième trimestre 2012. En revanche, les résultats sont plus favorables au 2<sup>ème</sup> trimestre 2013. Au final, la prévision établie pour l'année écoulée est celle d'une croissance du PIB qui s'inscrirait à + 0,1 % en 2013.

Le rapport économique et financier souligne que la France dispose d'un fort potentiel, notamment parce que depuis la crise de 2008-2009 l'écart de production s'est fortement creusé. Dans ces conditions, l'hypothèse faite par le Gouvernement est celle d'une prévision de croissance de + 0,9 % en 2014, avec un scénario de redémarrage progressif de l'activité économique.

**Pour cela, la France pourrait bénéficier de l'amélioration de l'environnement international.** Certes, la croissance mondiale en 2013 pourrait rester modeste (proche de celle de 2012) mais l'amélioration de la situation aux Etats-Unis et en zone euro pourrait permettre l'amélioration des comptes publics et de stimuler la demande étrangère en 2014. Cette reprise pourrait favoriser les exportations françaises (+ 3,5 %) soutenues par ailleurs par les premiers effets du Pacte National pour la Croissance, la compétitivité et l'emploi (notamment avec le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi). Le redémarrage modéré de l'activité pourrait profiter à l'investissement des entreprises (+ 1,5 % en 2014 après un repli de 2,2 % en 2013).

**L'Etat souligne que ce scénario reste malgré tout prudent** et que la reprise de l'emploi ne serait elle que progressive (malgré les effets des politiques publiques mises en places). Le scénario retenu table aussi sur une reprise de la consommation des ménages (alors que la baisse constatée en 2012 est à rapprocher de la montée en charge d'une épargne de précaution). En 2013, le pouvoir d'achat des ménages progresserait légèrement (la croissance de la consommation est estimée à seulement + 0,3 %).

**Quant à l'inflation, elle devrait être basse en 2013 (0,9 %), avant de repartir légèrement à la hausse en 2014 à 1,3 %.**

Cela étant, le rapport cité indique clairement que «ce scénario de reprise économique très progressive est soumis à de nombreux aléas, qui dans l'ensemble sont équilibrés». Ainsi, la reprise en 2014 est conditionnée par le rythme et l'ampleur du redémarrage de la demande mondiale, en particulier l'accélération de l'activité en zone euro. De ce point de vue, la confiance dans les politiques d'assainissement des comptes publics est tout à fait essentielle.

Le comportement des acteurs économiques reste un facteur important. Au plan national, la demande des ménages et des entreprises pourrait s'écarter du scénario médian. **Le rétablissement de la confiance et le respect des engagements européens de la France sont donc un facteur majeur.**

Ce sont ces éléments, autant que l'évolution de la conjoncture, qui ont amené aux inflexions progressives de la politique de l'Etat, notamment telles qu'exprimées par le Président de la République lors de sa conférence de presse du 14 janvier dernier. Les objectifs et la ligne directrice restent constants : contribuer à la reprise économique, dans un contexte qui reste fragile, pour gagner la bataille de la croissance et celle de l'emploi.

## 1.2. L'évolution de la conjoncture et les prévisions 2014

Les délais de préparation et de rédaction du rapport d'Orientations Budgétaires, comme de production et de diffusion des données statistiques ne permettent pas de disposer de données récentes. Les éléments actualisés ci-après s'appuient sur la note de conjoncture publiée par l'INSEE et datée de décembre 2013.

**L'INSEE indique que l'activité au troisième trimestre 2013 est restée globalement décevante dans les économies émergentes et dynamiques dans les économies avancées.** Au quatrième trimestre, il est indiqué que le climat des affaires, issu des enquêtes de conjoncture, continue de s'améliorer et que l'embellie pourrait se poursuivre, même si la reprise est qualifiée de «poussive». Pour l'INSEE, l'activité dans la zone euro pourrait continuer à croître à hauteur de + 0,3 % par trimestre, en raison de la dimension modérée des politiques budgétaires, du redressement de l'investissement et de la baisse de l'épargne de précaution des ménages. Pour autant, il convient d'être prudent, puisque l'activité a légèrement reculé en France au troisième trimestre 2013 (- 0,1 %).

**L'INSEE constate que les conditions financières restent accommodantes dans les économies avancées.** La hausse des taux longs observée durant l'été 2013, conséquence de l'incertitude sur la poursuite de l'assouplissement monétaire américain, s'est interrompue à partir de septembre (et a même été partiellement effacée). Les conditions de taux d'intérêts restent donc favorables et s'améliorent pour les pays européens considérés comme les plus fragiles. La BCE continue de soutenir le marché monétaire, avec un taux directeur bas et la réaffirmation de ses capacités d'intervention.

Pour la première fois depuis 2011, le climat des affaires semble s'éclaircir notamment dans l'industrie, ce qui laisse présager une reprise de la zone euro d'ici mi 2014. La baisse du pouvoir d'achat pourrait donc s'atténuer dans la zone euro, avec une faible augmentation attendue de la consommation des ménages. Parallèlement, l'investissement des entreprises progresserait. Les exportations françaises pourraient continuer à augmenter, bien qu'à un rythme moindre en 2014 (+ 0,7 % par trimestre).

**D'une façon générale, l'INSEE envisage un rebond de l'activité en France fin 2013 et un ralentissement début 2014.** Malgré ces signes positifs, le climat des affaires paraît s'être stabilisé et une certaine morosité semble refaire jour. Les chefs d'entreprises indiquent un fléchissement de leurs perspectives personnelles de production.

Le PIB afficherait alors un acquis de croissance de + 0,7 % à la mi 2014. L'emploi total progresserait avec un effet favorable sur le chômage courant 2014. L'INSEE indique qu'après + 80 000 postes en 2013, l'emploi non marchand continuerait de progresser au premier semestre 2014, porté essentiellement par les contrats aidés.

**Le glissement annuel des prix à la consommation s'établirait à + 1,1 % en juin 2014, après + 0,7 % en novembre 2013.** L'INSEE estime que le pouvoir d'achat pourrait légèrement progresser. Dans ce contexte, le dynamisme de la consommation ne se prolongerait pas début 2014. L'investissement des ménages se stabiliserait. L'impact sur la construction pourrait rester négatif.

Avec ces différents facteurs d'incertitude, l'investissement des entreprises croîtrait faiblement début 2014. L'INSEE estime que l'activité ne se redresserait que faiblement et que le taux de marge des entreprises resterait proche de son point bas. Au total, l'investissement des entreprises afficherait un acquis de croissance de + 0,7 % fin juin 2014.

Au final, avec les aléas habituels à ce type d'exercice, l'INSEE ne contredit pas les perspectives économiques dressées par l'Etat. L'Institut insiste toutefois sur la fragilité de la reprise, le mouvement ne s'enclenchant pas aussi nettement que ce qu'on aurait pu espérer. Un tel constat rend plus que jamais nécessaire une action vigoureuse en matière de politique économique et pour le redressement des comptes publics.

## **2. La stratégie de redressement des finances publiques**

### **2.1. Le constat et les choix politiques**

**Lors de ses rapports successifs, la Cour des Comptes n'a eu de cesse de rappeler la France à ses engagements européens et à la nécessité de résorber ses déficits publics.** On peut rappeler un des éléments de conclusion du rapport remis le 2/07/12 à la demande du Président de la République. La Cour écrit : «la remise en cause de cette trajectoire [de redressement des comptes publics] et la perte de confiance qu'elle provoquerait auprès de nos partenaires de la zone euro et des créanciers de l'Etat renforcerait la dynamique insoutenable de la dette, en relevant pour notre pays les primes de risque et en accentuant la crise des dettes souveraines. Elle limiterait la capacité de la Collectivité nationale à définir ses choix économiques et sociaux et aurait un impact négatif sur l'activité économique. Les risques sont beaucoup plus importants et durables que les effets négatifs à court terme d'une réduction du déficit sur la croissance».

**Dans ses conclusions, la Cour des Comptes appelait à un effort de redressement sans précédent, au regard de la situation des finances publiques,** en indiquant que les efforts amorcés en 2011 étaient insuffisants pour inverser une tendance qui éloignait la France des objectifs sur lesquels elle s'était elle-même engagée vis-à-vis de Bruxelles. A cette occasion, la Cour rappelait que l'effort devait porter sur l'ensemble des composants de la dépense publique, l'Etat et ses opérateurs, les comptes sociaux et les Collectivités Locales.

**Un rapport plus récent produit le 15/10/13 a particulièrement insisté sur la maîtrise, voire la réduction de la dépense locale.** Outre une série de recommandations, on y lit ce rappel : «la loi de programmation des finances publiques 2012-2017 dispose que les Collectivités Territoriales participent à l'effort de redressement des comptes publics, dans le respect de la libre administration de chacune avec comme première orientation une stabilisation de l'enveloppe des concours financiers de l'Etat aux Collectivités Territoriales en 2013, puis une diminution de cette enveloppe de 750 M€ par an en 2014 et 2015. Ces montants ont été portés, en février 2013, à 1,5 Md€/an».

**C'est donc à un effort significatif que les Collectivités Locales, comme les autres acteurs économiques, sont appelés par le Gouvernement.** Dans la loi de finances 2013, puis dans la loi de finances 2014, un partage de l'effort a été décidé, dans l'intérêt du pays.

Le rapport de présentation de la loi de finances 2014 mentionne : «le Gouvernement s'est donné pour objectif de **ramener les comptes publics à l'équilibre structurel d'ici la fin de la législature**, pour redonner des marges de manœuvre à l'action publique et rétablir la soutenabilité des finances publiques. Les efforts réalisés depuis mai 2012 ont déjà permis de parcourir une partie importante du chemin. En effet, alors que le déficit structurel s'était dégradé de 2 points de PIB entre 2006 et 2011, le solde structurel s'est amélioré de près de 1,2 point de PIB (1,15 point de PIB) en 2012. Cet ajustement a été considéré comme très significatif par la Cour des Comptes. En 2012, pour la première fois, les dépenses de l'Etat, y

compris charge de la dette et pensions, ont baissé (de 0,3 Md€). Le déficit nominal a été réduit de 0,5 point de PIB, pour s'établir à 4,8 %, et ce malgré une stagnation de l'activité. En 2013, le déficit nominal devrait de nouveau se réduire et s'établir à 4,1 % du PIB, résultat d'un effort structurel historique (1,7 point de PIB). [La loi de finances] s'inscrit dans la trajectoire de rétablissement des finances publiques. Le déficit structurel sera réduit de près de 1 point du PIB, conformément aux engagements européens de la France».

**En 2012-2013, l'effort avait porté sur la hausse des prélèvements obligatoires. Pour 2014, la loi de finances prévoit de faire porter à 80 % l'effort sur la dépense.** Ainsi, selon l'Etat, le déficit s'établirait à 4,1 % du PIB, puis à 3,6 % en 2014.

**Les économies à réaliser sont réparties en trois tiers : un tiers supporté par l'Etat sur ses dépenses de fonctionnement, un tiers partagé entre les opérateurs de l'Etat et les Collectivités Locales et un tiers sur les dépenses d'intervention et les investissements. A ces 9 Mds€ s'ajoutent 6 Mds€ à réaliser sur les dépenses sociales, avec notamment la réforme des retraites.** Ainsi, la part de la dépense publique dans le PIB reculerait à 56,7 % contre 57,1 % en 2013 et le taux des prélèvements obligatoires à 46,1 %. Malgré ces efforts, l'endettement des administrations publiques au sens de Maastricht progresserait pour atteindre 95,1 % du PIB à la fin de l'année 2014.

C'est donc un mouvement de fond qui est engagé, un changement d'envergure qui concerne directement les Collectivités Locales. Le Président de la République l'a très clairement rappelé le 14 janvier dernier : «toutes les dépenses, toutes les politiques, toutes les structures seront concernées. L'Etat, c'est son rôle, montrera l'exemple. Mais il ne peut pas être le seul dans ce processus puisqu'il ne représente qu'un peu plus d'un tiers de la dépense publique. Le reste sera à la charge des Collectivités Locales et de ce qu'on appelle la protection sociale».

## **2.2. La nouvelle donne des finances locales**

**Le contexte des finances publiques change fondamentalement les perspectives budgétaires pour les Collectivités Locales. C'est pour cette raison que l'Etat a souhaité anticiper et associer les acteurs locaux à l'élaboration d'un nouveau Pacte de confiance et de responsabilité, dont les principales dispositions ont été reprises dans la loi de finances 2014.**

Ce pacte vise à associer clairement les Collectivités Locales à l'effort de redressement des comptes publics, selon les arbitrages que leurs représentants auront eux-mêmes proposés. C'est une nouveauté, conforme aux engagements qui avaient été pris par le Président de la République.

La loi de programmation des finances publiques prévoyait une double réduction de l'enveloppe normée des concours de l'Etat de 750 M€/an en 2014 et en 2015. En fait, **l'effort budgétaire attendu à l'horizon de 2015 sera de 3 Mds€.**

Lors de la Conférence des Finances Publiques du 12/03/13, le Premier Ministre avait annoncé l'ouverture de plusieurs chantiers, sous l'égide du **Comité des Finances Locales**, représentant tous les niveaux de Collectivités Locales. Il s'agissait de travailler à la répartition de la réduction annoncée des 3 Mds€, à l'avenir de la péréquation, aux pistes de réforme de la fiscalité locale, aux conditions de maîtrise des dépenses contraintes (notamment du point de vue normatif), à l'accès aux financements des Collectivités Locales, à l'avenir des Contrats de projets (la décision de leur reconduction n'ayant pas été prise à cette date). Entre mars et juin 2013, le Comité des Finances Locales a formulé une série de propositions sur la feuille de route qui lui avait été fixée.

Au final, **le Pacte de confiance et de responsabilité présenté le 16 juillet 2013 par le Premier Ministre** détaille une série de mesures, dont la plus importante concerne l'évolution des dotations. La baisse de deux fois 1,5 Mds€ est confirmée. Elle portera sur la Dotation Globale de Fonctionnement. Suivant l'avis du Comité des Finances Locales, le Gouvernement a décidé de répartir l'effort demandé à chaque niveau de Collectivités, proportionnellement à son poids dans l'ensemble des recettes. Ainsi, les Régions supporteront un peu plus de 12 % de la baisse (184 M€ en 2014), tandis que les Départements seront concernés par 32 % (476 M€) et le bloc communal par 56 % (840 M€).

Pour être complet, il faut indiquer que le Pacte de confiance et de responsabilité comportait **toute une série d'autres mesures** : dispositions favorables aux finances des Départements, renforcement de la péréquation horizontale, révision du régime de l'assiette minimale de la CFE, nouveau panier fiscal pour les Régions, fonds de soutien pour traiter de la question des emprunts structurés, confirmation des mesures d'accès au crédit et du feu vert donné à la création de l'Agence de Financement des Collectivités Locales.

Il est impératif pour les acteurs locaux de s'adapter à ce nouveau contexte. Dans sa note de tendances publiée en octobre 2013, **la Banque Postale indique que les constats faits en 2012 sur la situation des finances locales se répètent en 2013.**

Par référence aux cycles électoraux, l'année précédente aurait dû être marquée par un fort dynamisme des dépenses d'investissement. La hausse est limitée (elle est estimée à + 1,7 %). C'est la traduction pour nombre de Collectivités Locales du resserrement de leurs marges de manœuvre. Ainsi, selon la Banque Postale, l'épargne brute des Collectivités Locales diminuerait de 1,2 % pour la deuxième année consécutive. La progression des dépenses courantes serait plus faible qu'en 2012 (+ 2,8 % contre + 3,1 %) et l'effet de ciseau maintenu. L'évolution des recettes de fonctionnement serait limitée à + 2 %, les recettes de fiscalité directe ne suffisant pas à compenser la stabilité des concours financiers de l'Etat et la nouvelle baisse de la fiscalité indirecte (droits de mutation). Quant au faible recours au levier fiscal, c'est un constat quasi général. Enfin, en 2013 les Collectivités Locales se sont endettées modérément pour le financement de leurs investissements. D'après les estimations, l'encours de dette progresserait de 2,3 % pour atteindre 167,2 Mds€ en fin 2013.

Ces éléments correspondant à des moyennes ne sont évidemment pas représentatifs de la diversité des situations des Collectivités Locales, entre elles et au sein de chaque catégorie. Ils permettent toutefois d'éclairer le contexte. **Il est évident que les Collectivités qui seront favorisées dans les années à venir seront celles qui auront su, comme la Ville de Besançon, conserver des fondamentaux solides.** Quoi qu'il en soit, la poursuite des efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement, le renforcement du pilotage et de l'optimisation des moyens, le recalibrage de l'investissement, le développement des économies d'échelle et le recentrage progressif sur les cœurs de compétence de chacun vont très fortement se généraliser à compter de 2014.

#### **IV) Le projet de BP 2014 : un budget adapté à la nouvelle donne des Finances Publiques**

##### **1. Les dispositions inscrites en lois de finances**

Le projet de loi de finances pour 2014 déclinait la stratégie fixée par le Gouvernement. Très logiquement, l'objectif est celui fixé dès mai 2012 par le Président de la République : le rétablissement des comptes publics au service de la croissance et de la modernisation des services publics. Il s'agit d'atteindre l'équilibre structurel des finances publiques d'ici à la fin de la législature.

Au final, après les discussions intervenues au Parlement, la loi de finances pour 2014 et le collectif budgétaire de fin 2013 comportent toute une série de mesures qui concernent les Collectivités Locales. Elles sont exposées ci-après et, pour l'essentiel, elles traduisent **la mise en œuvre des dispositions inscrites dans le Pacte de confiance et de responsabilité signé le 16/7/13.**

##### ⇒ Les concours de l'Etat aux Collectivités Locales

Comme annoncé, la loi de finances pour 2014 prend acte de **la baisse de 1,5 Md€ des dotations des Collectivités Locales et son imputation sur la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).**

La répartition est celle proposée après les débats intervenus au sein du Comité des Finances Locales. La Dotation forfaitaire des communes va diminuer de 588 M€ et celle des EPCI à fiscalité propre de 252 M€. Les contributions des communes et des établissements de coopération intercommunale seront calculées en fonction de leurs recettes réelles de fonctionnement (aux budgets principaux). Elles

seront minorées des atténuations de produits et du produit des mises à disposition de personnel facturées dans le cadre de la mutualisation de services entre EPCI et communes membres. Il faut noter que, dans la répartition de l'effort, les critères posés font que c'est sur les communes que pèsera la part la plus importante de la **baisse de la DGF** (les Départements et les Régions étant quantitativement moins touchés).

**Pour le FCTVA**, le Gouvernement avait initialement envisagé de ne pas modifier le taux de remboursement, malgré la hausse des taux attendue pour 2014. Au final, il a bien été décidé de porter ce taux à 15,761 % au 1/1/14 pour tenir compte de la hausse du taux normal. Il était jusqu'à présent de 15,482 %. Pour la Ville, cela aura un impact pour le FCTVA 2014, à percevoir en 2015.

⇒ La péréquation au sein du bloc local

**La montée en charge du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)**, mis en place en 2012, a aussi fait l'objet de longues discussions. Comme prévu initialement, il va nettement progresser en 2014, passant de 360 M€ en 2013 à 570 M€ cette année. En revanche, une série de critères est modifiée. La condition de l'effort fiscal qui détermine en partie l'éligibilité des bénéficiaires est renforcée. Le poids du revenu par habitant est également majoré, avec l'objectif de profiter en priorité aux territoires industriels. D'une façon générale ces modifications sont plutôt favorables aux territoires urbains.

La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) augmentera en 2014 d'au moins 60 M€. La Dotation de Développement Urbain qui concerne les communes les plus pauvres (comme la DSR en zone rurale) sera aussi nettement revalorisée.

Ces dispositions traduisent la volonté du Gouvernement de **privilégier les dispositifs péréquateurs, au nom de la solidarité nationale.**

⇒ Les ressources des Départements

Pour mémoire, la loi de finances 2014 constitue une avancée importante pour les Départements en leur permettant de disposer de **nouvelles ressources** pour faire face au coût croissant des politiques sociales et de solidarité. Plusieurs dispositions sont concernées : le transfert des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties, la faculté de relever les droits de mutation, la mise en place corrélatrice d'un fonds de solidarité spécifique concernant les DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux).

⇒ La cotisation minimum de CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)

Cette disposition ne concerne pas la Ville mais le Grand Besançon qui a d'ailleurs délibéré sur ce point en janvier 2014. La loi de finances prévoyait de **remanier le barème des tranches de CFE**. Cette disposition a été partiellement censurée par le Conseil Constitutionnel. D'autres dispositions concernent les dispositifs de prise en charge par les Collectivités, le régime des auto-entrepreneurs et des micro-entreprises.

⇒ Autres dispositions fiscales

Celles qui peuvent concerner la Ville sont évoquées ci-après :

- **La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives** a été fixée à 0,9 % pour 2014, ce qui représente cette année un niveau particulièrement bas (mais dans un contexte de baisse de l'inflation).
- Le reversement de **la taxe d'aménagement** d'une commune vers une intercommunalité à fiscalité propre est rendue possible, à condition que le nouveau bénéficiaire ait en charge la création d'équipements publics sur le territoire de la commune.

▫ En loi de finances rectificatives, une disposition prévoit **à horizon 2015 le transfert aux syndicats exerçant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité de la TCFE** (Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité), avec suppression de seuil de 2 000 habitants.

▫ La loi de finances relève de **4 % le seuil du revenu fiscal de référence en dessous duquel les contribuables bénéficient d'exonérations ou d'abattements fiscaux**, en particulier en matière de taxe d'habitation, de taxes foncières et de redevance audiovisuelle.

⇒ Révision des valeurs locatives

**Quelques ajustements sont apportés à la mise en œuvre de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels.** La mise en place des Commissions départementales est reportée après les échéances électorales de mars. Le calendrier sera donc décalé d'un an.

La loi de finances rectificatives lance, **pour 2015, l'expérimentation de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation**, sur le modèle du dispositif précédent. Elle se déroulera dans cinq départements tests. Un rapport sera rendu en septembre 2015, les premiers travaux pour une révision générale pourraient intervenir en 2016 et être intégrés dans les bases à l'automne 2018, si le calendrier est tenu.

⇒ Traitement des emprunts structurés

**Un fonds de soutien est créé.** Il sera doté de 100 M€/an pendant 15 ans pour accompagner les Collectivités Locales qui ont souscrit des «emprunts toxiques». Un système d'aide et d'accompagnement à la renégociation est prévu. En revanche, le Conseil Constitutionnel a censuré la disposition qui visait a posteriori à valider les contrats conclus en l'absence de TEG (Taux Effectif Global). La Ville n'est pas concernée par ces dispositions.

## **2. Les équilibres prévisionnels du BP 2014**

### **2.1. Les choix budgétaires**

Comme évoqué précédemment, le budget 2014 tel qu'il est préparé est un budget qui s'inscrit dans la cohérence de la stratégie suivie sur le mandat, avec le double objectif de dégager les moyens nécessaires à la réalisation des politiques municipales et de tenir le cadre budgétaire fixé.

**C'est un exercice de responsabilité qui oblige, comme cela a été le cas sur les exercices antérieurs, à poursuivre les efforts de gestion et de rationalisation entrepris.** C'est le cas des dépenses de fonctionnement, mais aussi des moyens consacrés à l'investissement pour assurer la livraison des projets et des chantiers en cours, inscrits au PPI.

**Le projet de BP 2014 devra aussi tenir compte des contraintes nationales qui vont peser sur les ressources.** En cela, la préparation budgétaire 2014 a obéi à un certain nombre de consignes internes claires :

⇒ **L'objectif d'un BP construit avec une épargne brute toujours supérieure à 20 M€ en 2014 est confirmé.**

Pour ce faire, l'évolution de la masse salariale devra être inférieure à + 2 %. Il s'agit de poursuivre les bons résultats obtenus en 2013. Par ailleurs, un effort supplémentaire a été demandé aux Adjointes et aux services pour diminuer à nouveau les crédits d'exploitation, plafonner l'évolution des subventions et maîtriser l'évolution des dépenses contraintes. Ainsi, le dialogue de gestion poursuivi en 2013 avec nos partenaires que sont le CCAS, les EPCC et établissements publics, a permis de fixer les termes de l'effort à partager pour maîtriser l'évolution de nos dépenses.

⇒ **Dans ces conditions, le budget peut être construit sans augmentation des taux de fiscalité communaux en 2014.**

C'était un engagement fort. Les décisions nationales qui pèseront en 2014 sur les dépenses de la Ville seront donc totalement absorbées par le budget. On peut évoquer par exemple la hausse des taux de TVA, la revalorisation des cotisations à la CNRACL ou la suppression du jour de carence. C'est le cas aussi évidemment de la révision des modes de calcul de la DGF aux communes décidée en loi de finances, qui s'impose à la Collectivité.

⇒ **Conformément aux termes de la prospective, le programme d'investissement 2014 sera strictement calé sur les engagements du PPI.**

Après les importantes réalisations de 2012 et de 2013, la prévision budgétaire devrait diminuer de 4 à 5 M€ en raison des moindres besoins budgétaires pour le financement des opérations individualisées au cours de l'année à venir. Quant à l'emprunt, il sera calibré pour tenir compte de nos objectifs en termes de capacité de désendettement. Il diminuera donc en deçà de 18 M€ pour accompagner le mouvement naturel de baisse de l'investissement.

**Ainsi, le budget 2014 sera en baisse d'un exercice sur l'autre, mais dans le respect du cadrage budgétaire et sans pénalisation des politiques mises en œuvre sur la Ville.**

Cet exercice n'est possible que parce que cela a été anticipé. Le projet de budget est en effet construit avec 1,7 M€ de recettes de dotations de l'Etat en moins, conformément aux dispositions de la loi de finances. C'est un effort important demandé à la Ville. La Collectivité porte pour son compte les demandes du Président de la République et du Premier Ministre, négociées avec les élus du Comité des Finances Locales et votées par le Parlement.

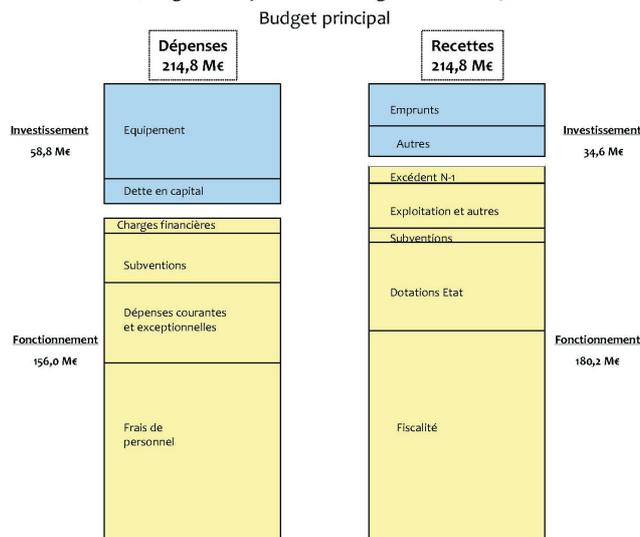
On peut rappeler que les Collectivités Locales ne sont pas responsables de cette situation et que leur part dans le déficit public est limitée. Elles sont par ailleurs soumises à «la règle d'or» contrairement à l'Etat, qui leur interdit de financer des dépenses de fonctionnement par l'emprunt. Notre bonne situation financière nous permet de faire face, à nouveau en 2014, à ces nouvelles charges.

**Tel qu'il est construit à ce jour le projet de budget retient l'hypothèse d'une épargne brute de près de 23 M€ (pour mémoire la limite fixée par la prospective s'établit à 20 M€).** Les taux de fiscalité qui seront proposés au vote du Conseil Municipal en avril sont inchangés, à savoir 22,28 % pour la taxe d'habitation, 25,64 % pour le foncier bâti et 26,37 % pour le foncier non bâti.

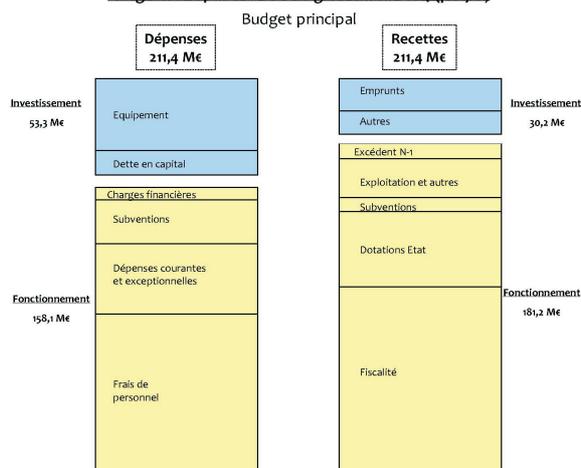
## 2.2. Les grandes masses du budget

Sous réserve des derniers arbitrages et des décisions de la nouvelle équipe municipale, **la comparaison prévisionnelle du BP 2013 et du projet de BP 2014** est présentée ci-après. Elle permet d'apprécier l'évolution des grands équilibres au stade de préparation du budget principal.

### Les grands équilibres du Budget Primitif 2013



### Les grands équilibres du Budget Primitif 2014 (projet)



**En ce qui concerne les budgets annexes** (hors zones d'activités), ils devraient globalement représenter en dépenses réelles **30,7 M€ en 2014 contre 41,1 M€ en 2013**. Cette baisse se retrouve pour l'essentiel sur le budget annexe du chauffage urbain, qui mobilise 4,6 M€ de crédits budgétaires contre 15,3 M€ en 2013 (les travaux de construction de la nouvelle chaufferie ont nécessité l'inscription de près de 13 M€ l'an dernier contre 3,4 M€ cette année).

Les budgets de l'Eau et de l'Assainissement sont les plus importants en volume et représentent 24,4 M€ (12,2 M€ chacun). Chaque tarif n'augmente que de 2 centimes seulement auxquels s'ajoute pour l'assainissement l'effet de la hausse du taux de la TVA de 7 % à 10 % (soit au total un tarif TTC de 2,592 € / m<sup>3</sup> d'eau).

### **3. La stratégie d'emprunt et d'endettement**

**La loi de modernisation de l'action publique a modifié la rédaction de l'article L 2312-1 du CGCT** qui est désormais rédigé comme suit : «dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L 2121-8». Ainsi, la question de l'endettement, de la structure de la dette et des stratégies suivies par la Collectivité doit donner lieu à des développements spécifiques. Cette préoccupation fait suite aux difficultés qu'ont connu un certain nombre de Collectivités ayant souscrit des emprunts structurés particulièrement risqués.

**La Ville de Besançon n'est pas spécialement concernée par cette problématique, les emprunts structurés (comme l'a reconnu la Chambre Régionale des Comptes) ayant toujours été très modestes et sans risque au sein de son encours.** Il n'empêche que les dispositions modifiées du CGCT justifient des développements particuliers au sein du rapport d'Orientations Budgétaires.

La stratégie générale développée par la Ville résulte de la convergence de sa stratégie pluriannuelle définie sur le mandat et des grands principes rappelés annuellement, lors d'une délibération spécifique en décembre (la dernière en date étant celle du 2/12/13).

**A ce jour, l'encours de dette de la Ville présente une structure sécurisée (la part de taux fixe sur le budget général était de 64 % au 31/12/13).** Le recours à des emprunts à taux fixes bas a permis de limiter l'impact des variations des marchés et donc de sécuriser la dette, après les bouleversements des années 2009 et suivantes. C'était déjà le cas pour les budgets annexes où la mobilisation d'emprunts à taux fixes (ou administrés, par exemple indexés sur livret A) permet de ne pas impacter d'éventuelles variations erratiques des taux sur le prix facturé à l'utilisateur.

**Le pourcentage indiqué ci-dessus constitue une valeur haute, la stratégie de la Ville consistant aussi à diversifier son encours.** Au travers d'emprunts à taux monétaires, il s'agit de se laisser la possibilité de bénéficier des baisses de taux d'intérêt et d'adapter l'encours mobilisé aux besoins de consolidation de la trésorerie.

Après plusieurs années marquées par la hausse des conditions de financement, l'année 2013 a semblé marquer un retour à une période de stabilité. La Ville en a profité, notamment en concluant avec la Caisse des Dépôts une convention de financement pluriannuelle qui lui permet de sécuriser une partie de ses financements et de bénéficier de conditions garanties sur des niveaux de taux bas.

**Au 31/12/2013, l'encours de dette s'élève à 150,6 M€ dont 120,2 M€ sur le budget principal.**  
 Dans le tableau suivant, la dette est ventilée en appliquant la double échelle de cotation fondée sur l'indice sous-jacent et la structure et en précisant pour chaque élément, sa part respective dans le total de l'encours, sa valorisation et le nombre de contrats concernés :

Classification Gissler						
	Dette classée 1A			Dette classée 3E		
Budget Principal	115,8 M€	96,3 %	78 contrats	4,4 M€	3,7 %	1 contrat
Budget Eau	9,0 M€	100 %	27 contrats			
Budget Assainissement	13,9 M€	100 %	44 contrats			
Budget Forêts	0,1 M€	100 %	6 contrats			
Budget Chauffage Urbain	7,4 M€	100 %	8 contrats			
Tous budgets	146,2 M€	97,1 %	163 contrats	4,4 M€	2,9 %	1 contrat

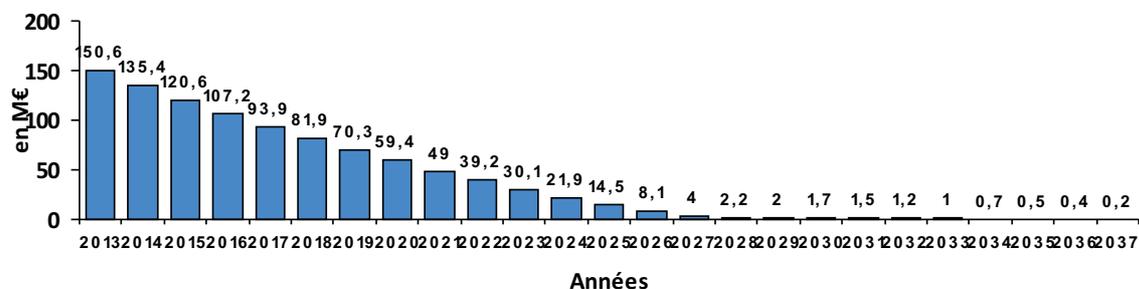
**L'encours de la dette envisagée au 31/12/2014 (hors emprunt nouveau) est de 135,4 M€, dont**  
 (en pourcentage, en valeur et en nombre de contrats) :

	Dette classée 1A			Dette classée 3E (*)		
Budget Principal	103,7 M€	96,6 %	74 contrats	3,7 M€	3,4 %	1 contrat
Budget Eau	8,3 M€	100 %	27 contrats			
Budget Assainissement	12,6 M€	100 %	41 contrats			
Budget Forêts	0,1 M€	100 %	6 contrats			
Budget Chauffage Urbain	7,0 M€	100 %	8 contrats			
Tous budgets	131,7 M€	97,3 %	156 contrats	3,7 M€	2,7 %	1 contrat

(\*) Extinction du contrat au 01/10/19.

Au 31 décembre 2013, le profil d'extinction de la dette, exprimé en M€ est le suivant :

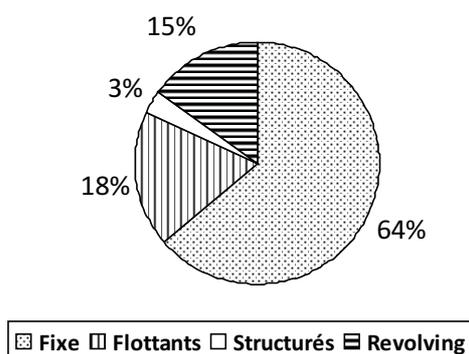
### Encours au 31 décembre - Budget Général



La structure de l'encours (capital restant dû) du Budget Général au 1<sup>er</sup> janvier 2014 s'établit ainsi :

- Dette à taux fixe :	97,0 M€	soit 64 %
- Dette à taux flottant :	26,7 M€	soit 18 %
- Emprunt structuré :	4,4 M€	soit 3 %
- Emprunts «revolving» :	22,5 M€	soit 15 %
	<b>150,6 M€</b>	

#### Répartition entre taux fixes et taux variables au 01/01/2014 - Budget Général



**Pour mémoire, les produits structurés ne représentent que 3 % de l'endettement de la Ville. Il ne s'agit plus que d'un seul contrat en 2014 (un taux fixe bonifié qui peut évoluer en fonction de l'écart entre taux longs et taux courts). Au regard des conditions prévisibles de marché, cette opération n'a pas à donner lieu à provisionnement.**

Les emprunts revolving sont des emprunts de long terme qui présentent des options particulières : la possibilité de moduler le niveau de remboursement anticipé, par des tirages et des remboursements ponctuels, pour tenir compte de la réalité quotidienne de la trésorerie. La Ville a longtemps privilégié ce type d'outils, pour bénéficier de conditions de financement favorables. A ce jour, ce type de produit n'est plus proposé par les banques. Son utilisation est aussi en déclin au regard de la stratégie mise en place désormais, qui vise à calibrer le fonds de roulement au plus juste.

**La Ville entend maintenir sa stratégie. Le Conseil Municipal a retenu le principe d'exclure les produits classifiés 2 à 6/C à F, au sens de la circulaire interministérielle du 25/6/10. Il a aussi décidé, pour des raisons éthiques, de privilégier la mobilisation d'emprunts répondant à des caractéristiques de transparence.**

Il s'agit donc d'optimiser le recours à des produits de financement classique, en conservant un volume d'emprunt strictement calibré aux capacités de financement de la Collectivité. C'est la capacité de désendettement maintenue en deçà de 8 ans qui garantit le respect de cette règle.

Fin janvier, la prospective actualisée sur 5 ans prévoit comme suit l'évolution du ratio de désendettement.

#### Evolution simulée de la capacité de désendettement sur le budget principal au 31/12

	2014	2015	2016	2017
Capacité de désendettement en années (calcul prévisionnel Ville)	5,2	5,9	6	5,3

## **V) Le projet de BP 2014 : un budget de transition, face à de nouveaux enjeux**

En 2014, le budget qui sera voté par le Conseil Municipal sera clairement marqué par l'achèvement de quelques grands projets, l'inscription de l'action municipale dans un nouveau plan de mandat, la prise en compte d'un nouveau cadre budgétaire et financier, le renforcement des liens entre les organisations de la Ville et de l'Agglomération pour renforcer les synergies entre les deux structures. Besançon et le Grand Besançon devront aussi prendre en compte les évolutions institutionnelles annoncées par la loi Mapam et les grandes réformes annoncées par le Président de la République. Il s'agira aussi de s'inscrire dans de nouveaux programmes pluriannuels (CPER, programmation pluriannuelle des fonds européens en Franche-Comté).

**Pour la Ville, il s'agira aussi de préparer la mise en œuvre de deux grandes réformes : la réforme des rythmes scolaires et celle de la politique de la Ville.** La Ville y travaille déjà depuis plusieurs mois avec la volonté de réussir ces réformes, pour en faire le point d'appui d'une profonde révision de nos dispositifs dans deux domaines prioritaires pour l'avenir de la Ville : celui de l'éducation et de la jeunesse pour donner les mêmes chances de réussite à tous, celui enfin de l'action dans les quartiers auprès de tous les habitants, pour réussir à dépasser les approches traditionnelles et mobiliser toutes les énergies sur des projets transversaux majeurs.

**Même dans un contexte où les problématiques de gestion ne sont pas à négliger, il ne s'agit pourtant pas de se détourner de ce qui fait la réalité de l'action de la Ville au quotidien, en termes d'aménagement urbain et de service de proximité, de solidarité et de citoyenneté, de développement durable et de qualité de la vie, de sport et de culture.**

### **1. La réforme des rythmes scolaires et la priorité donnée à l'éducation et à la jeunesse**

**Les enjeux de l'éducation sont des enjeux essentiels pour notre société**, à la fois pour renforcer le lien social et permettre à l'école de remplir ses missions éducatives et citoyennes, mais aussi parce que miser sur l'éducation c'est choisir d'investir dans l'avenir de nos sociétés, à un moment où chacun est conscient de la nécessité de transformer nos modèles de développement.

Traditionnellement, la Ville accompagne les parents, les enseignants et les élèves, dans le cadre de ses compétences, pour améliorer leur cadre de travail, moderniser les équipements, contribuer avec l'Education Nationale à construire une école plus ouverte sur les réalités de la vie, améliorer et élargir l'accès à la restauration scolaire, proposer un accueil périscolaire adapté aux besoins des enfants et des familles.

**Le mandat 2001-2008 a été l'occasion d'un effort de modernisation des écoles et de revalorisation des moyens pédagogiques mis à disposition des enseignants.** Dans le même temps, la Ville a développé une série de dispositifs innovants pour lutter contre la fracture numérique et permettre à chaque élève d'avoir accès à de nouveaux outils (le cartable numérique par exemple). Cet effort a été poursuivi depuis 2008 avec l'engagement de dispositifs expérimentaux sur certaines écoles et un investissement confirmé dans le Programme de Réussite Educative avec l'Etat. Parallèlement, la Ville a continué à investir dans des projets importants, comme par exemple la nouvelle cuisine centrale.

**La loi de programmation sur la refondation de l'école présentée par Vincent PEILLON va au-delà de la seule réforme des rythmes scolaires.** C'est un dispositif global qui a été précédé d'une large concertation nationale dès 2010. Ce plan d'ensemble comportait toute une série de dispositions destinées à remettre l'urgence éducative au cœur des politiques publiques : création de nouveaux postes d'enseignants et d'encadrement, place donnée à l'enseignement numérique, amorce de la refondation de l'éducation prioritaire, association des représentants des parents d'élèves, enrichissement des programmes et réforme de la formation des maîtres et des enseignants.

**La réforme des rythmes scolaires est un des éléments de cet ensemble.** Elle part d'un constat : les écoliers français subissent des journées plus longues et plus chargées que la plupart des autres élèves de pays comparables. Or, la forte concentration du temps d'enseignement est préjudiciable aux apprentissages. Elle est cause de fatigue et de difficultés scolaires. La réforme vise donc à mettre en

place une organisation du temps scolaire plus respectueuse des rythmes naturels d'apprentissage et de repos des enfants, pour favoriser la réussite de tous à l'école primaire. Ainsi, il s'agit à la fois d'alléger la journée de classe, mais aussi de favoriser une meilleure articulation des temps scolaires et périscolaires. En ce sens, c'est une réforme extrêmement importante.

**Pour la Ville, la réforme nous oblige à revoir l'ensemble de nos dispositifs à destination des 3-11 ans. C'est aussi l'occasion de construire un nouveau service public municipal, en concertation avec l'Education Nationale, les enseignants et les représentants des parents.** C'est le sens de la contribution adressée en septembre 2012 par la Ville à l'occasion de la concertation nationale préalable au projet de loi. C'est également ce qui a amené la Ville à se donner **une année supplémentaire pour préparer la mise en œuvre de la réforme et pour réussir trois enjeux :**

⇒ **Construire un vrai projet local largement concerté, avec l'Education Nationale et les partenaires socio-éducatifs, au bénéfice de l'enfant.**

⇒ **Renouveler et harmoniser le cadre horaire** qui s'appliquera dans chaque école publique bisontine pour mieux l'adapter au rythme des enfants.

⇒ **Enfin revoir dans un sens qualitatif accru l'ensemble des prestations rendues par la Ville**, qu'il s'agisse de l'accueil, de l'accès à la restauration scolaire, de la qualité des équipements ou de la possibilité donnée au plus grand nombre d'avoir accès à des activités périscolaires de qualité.

Pour ces raisons, **la priorité a été donnée à l'élaboration d'un projet éducatif local.** Il doit permettre aux Collectivités volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, dans le respect des compétences de chacun. C'est un sujet complexe, dont **la montée en charge ne pourra qu'être progressive à compter de la rentrée 2014.**

Dès le départ, la Ville a souhaité **la concertation la plus large possible** avec les enseignants, l'ensemble des professionnels et les représentants des parents. A Besançon, comme ailleurs en France, la réforme bouleverse les habitudes, notamment avec le choix d'une demi-journée supplémentaire (le mercredi, majoritairement choisi au terme de la consultation menée par la Ville). La Ville a souhaité faire évoluer en partie le cadre horaire posé en juillet 2013, suite à de nouvelles phases de concertation fin 2013 et début 2014. Une plage d'accueil sera mise en place en début et en fin de journée et la pause méridienne sera portée à deux heures, pour assurer une restauration de qualité, en tenant compte des équipements existants et des impératifs de la liaison chaude. Un travail avec les accueils de loisirs ouverts le mercredi est en cours, afin de faciliter la transition pour les familles qui travaillent.

**Le Directeur Académique des services de l'Education Nationale a choisi de valider le cadre horaire proposé par la Ville. D'autres décisions sont aussi actées :**

⇒ **Le renforcement des temps périscolaires du matin, du midi et du soir dans la future organisation.** Ce sera le cas au sein de chaque école, avec un encadrement renouvelé et la mise en place de référents qui assureront un lien direct entre Ville, parents et enseignants.

⇒ **L'adaptation des nouveaux contenus périscolaires aux besoins et aux âges** (temps calmes, temps récréatifs, temps éducatifs, temps d'accompagnement à la scolarité) **et une meilleure articulation des offres péri et extrascolaires dans les quartiers.**

⇒ **Le maintien de la gratuité** des accueils du matin et du soir en 2014, parallèlement à la mise en place d'une évaluation du dispositif.

⇒ **Le développement de l'offre municipale pendant le temps scolaire**, en lien avec l'Education Nationale, notamment s'agissant des enseignements sportifs et des parcours culturels.

⇒ **L'instauration d'un Comité de Suivi avant la rentrée de 2014**, qui regroupera : Ville, Education Nationale, Universitaires, parents d'élèves, représentants des associations et clubs, etc.

Dans le même temps, les discussions se poursuivent, sur le projet éducatif bisontin. Il déclinera 3 axes : favoriser la réussite scolaire, contribuer à l'épanouissement des petits Bisontins, associer les familles. C'est bien l'intérêt de l'enfant qui doit être privilégié. D'ailleurs, les récents sondages montrent que si la mise en œuvre de la réforme n'a pas toujours été facile pour les Collectivités qui l'ont expérimentée en 2013, elle suscite plutôt l'adhésion a posteriori, après plusieurs mois d'application.

Pour la mise en œuvre de ce projet prioritaire, **le BP 2014 réservera une enveloppe de crédits nouveaux de près de 490 K€ dont il faut déduire 144 K€ de subventions attendues de l'Etat**. Par ailleurs, 50 K€ supplémentaires seront prévus pour les parcours culturels en temps scolaire. Ces sommes s'entendent pour un trimestre en 2014.

## **2. La réforme de la politique de la Ville et la définition d'un nouveau cadre de renouvellement urbain**

**La mise en œuvre d'une nouvelle étape de la politique de la Ville a été annoncée par le Premier Ministre le 22/08/12**. Elle fait suite à plusieurs rapports publics, notamment celui de la Cour des Comptes «La politique de la Ville, une décennie de réformes» (juillet 2012), qui ont souligné les limites de cette politique et ses difficultés à faire face aux grands enjeux auxquels sont confrontés les habitants, dans les quartiers et les territoires les plus en difficulté, notamment du fait d'une multiplicité de dispositifs et de moyens dispersés.

**La feuille de route fixée par le Gouvernement met en avant :**

- Le resserrement et la simplification de la géographie prioritaire ;
- La nécessité de mieux mobiliser les politiques de droit commun sur les quartiers ;
- La mise en place de contrats de Ville de nouvelle génération à caractère unique et global reposant sur une large mobilisation des acteurs ;
- L'association étroite des habitants des quartiers à ces programmes ;
- Le prolongement de l'effort réalisé en matière de rénovation urbaine avec le lancement d'un PNRU II, étroitement articulé avec les autres dimensions de la politique de la Ville.

**Après une concertation nationale, les modalités et le calendrier de la réforme ont été arrêtés par le Comité Interministériel des Villes du 19/02/13, confortés par la loi de programmation pour la Ville et la cohésion sociale du 15/01/14, avec comme objectifs : un nouveau cadre législatif, de nouveaux contrats de ville assis sur une nouvelle géographie qui n'est pas encore connue à ce jour et un nouveau programme de renouvellement urbain en 2014**. Les enjeux sont donc particulièrement importants cette année, notamment pour les Villes et les Agglomérations dont la répartition des rôles sera revue. Non seulement les intercommunalités vont devenir un acteur essentiel de la nouvelle politique de la Ville comme porteur du projet mais la mobilisation des autres acteurs, Etat, Régions, Départements est sollicitée sur leurs compétences propres et leurs politiques de droit commun, qui doivent s'intégrer dans une vision stratégique sur 10 à 15 ans à l'échelle de l'Agglomération.

**Enfin, la dimension urbaine sera un axe spécifique des volets territoriaux sur lesquels seront mobilisés les futurs crédits européens et ceux contractualisés aux CPER**. Dans une période où les difficultés paraissent aigües et où les contraintes budgétaires sont réelles, l'intégration et l'approche globale de la politique de la Ville sont plus que jamais une nécessité.

**Le 14 janvier dernier, une convention cadre a été signée entre l'AMF et le Ministère de la Ville pour la réussite de la réforme.** Elle marque l'engagement des associations d'élus communaux et intercommunaux sur des priorités communes. La Ville s'y reconnaît pleinement. Sont évoquées :

⇒ **La question de la gouvernance** : reconnaissance d'une nouvelle contractualisation calée sur la durée des mandats des élus communaux et communautaires, appui des futurs contrats de Ville sur un projet de territoire développé à l'échelle intercommunale et décliné entre Ville et Agglomération dans le respect des compétences de chacun, mobilisation de tous les intervenants et acteurs du territoire, création de conseils citoyens dans chaque quartier prioritaire.

⇒ **La future géographie prioritaire** : elle doit être lisible, simple et transparente en étant définie sur la base des revenus par habitant. Il est nécessaire pour autant de tenir compte des spécificités de chaque territoire et notamment de neutraliser les effets de seuils. Les moyens de la politique de la Ville seront concentrés sur les quartiers prioritaires pour favoriser les effets de levier. Quant aux quartiers sortants, ils feront l'objet d'un dispositif de veille active Etat/Collectivités Locales, pour pérenniser les dynamiques enclenchées et capitaliser les acquis. Une contractualisation sur des crédits du droit commun y sera possible.

⇒ **La transversalité, la cohérence des dispositifs et la mobilisation des politiques de droit commun au profit des services publics.** L'avenir des services à la population dans ces quartiers, l'accès aux services et leur adaptation aux besoins spécifiques des habitants sont une priorité. Une série de services et une meilleure réponse sont essentiels : l'éducation, la garde des jeunes enfants, l'accès aux soins, l'emploi et l'accompagnement des personnes en difficultés, la sécurité et la prévention de la délinquance, le logement et la politique en faveur de la mobilité.

**C'est donc l'ensemble des politiques de la Ville, de l'Agglomération et du CCAS qu'il s'agit de mobiliser demain sur nos quartiers.** Au-delà et dans l'esprit de la réforme de la politique de la Ville, ce sont également les politiques publiques de l'Etat, de la Région et du CCAS qu'il conviendra d'articuler au mieux des intérêts des habitants de ces quartiers, dans le cadre des projets de développement local, sur la base desquels le futur contrat devra être conclu.

Dès 2012, un certain nombre de travaux ont été lancés pour analyser les politiques de Besançon et déposer un dossier en 2013 auprès de l'Etat **pour la reconnaissance des spécificités des quartiers bisontins et la poursuite des efforts importants faits ces dernières années.**

On peut rappeler en effet que le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) 2007-2009 a été reconduit en 2010 et prorogé pour 4 ans. Il mobilise à ce jour la Ville, l'Etat, la Région, le Département, le Grand Besançon, la CAF, la CDC et les bailleurs sociaux. En 2013, la programmation du CUCS représentait près de 300 projets portés par plus d'une centaine de structures différentes. Quant aux moyens mobilisés par la Ville, le CCAS et le PRE, ils représentaient 4,4 M€. A cette mobilisation il faut ajouter les **importants programmes de renouvellement urbain** qui ont été développés sur les quartiers des Clairs-Soleils et de Planoise. Sur ces deux quartiers, la seule participation de la Ville en investissement a été supérieure à 20 M€ sur la période.

Des réalisations importantes ont été menées pour la requalification des espaces urbains, la reconstruction des logements, l'ouverture de ces quartiers et le renforcement de leur attractivité. Ces programmes ne sont pas achevés, notamment s'agissant des actions à mener en termes de développement économique et commercial. Si les résultats quantitatifs sont extrêmement conséquents, l'évaluation de ces politiques et l'actualisation des problématiques et des études urbaines sont en cours. Des études ont été engagées avec le soutien du Grand Besançon et de l'ANRU pour préparer la nouvelle génération de ces programmes, qui devront s'inscrire dans le nouveau cadre de la politique de la Ville.

**La nouvelle géographie prioritaire ne sera connue qu'après les élections. Pour autant, la Ville s'est fixé une série de priorités sur Planoise-Grette, Palente-Orchamps et Battant.** Comme nous y invite le projet de loi Lamy, il s'agira pour la Ville, comme pour les autres acteurs de la politique de la Ville, de réorienter ses moyens dans un cadre global, pour démultiplier les effets de ces politiques et corriger les écarts de développement et de qualité de vie, d'accès à l'emploi et aux services, qui existent encore au sein de nos quartiers. Un projet comme le Tramway porté par l'Agglomération contribuera à redessiner ces territoires.

Pour la Ville, il doit s'agir dans les années à venir d'une priorité essentielle de l'action municipale.

### **3. La qualité de la vie partout et pour tous**

Au-delà des deux grandes priorités évoquées ci-dessus, le budget 2014 permettra à la Ville de continuer à déployer l'ensemble de ses politiques et à **intervenir dans tous les domaines de la vie quotidienne des Bisontines et des Bisontins**. L'action municipale est en effet la conjonction de compétences obligatoires et facultatives, la réalisation d'interventions de proximité et de grands projets, la délivrance de services administratifs, industriels, éducatifs ou culturels. Ce qui fait toute la richesse des politiques municipales, c'est d'accompagner non seulement le développement de la Ville, mais aussi la vie même de nos concitoyens, tout au long de la vie.

**En 2014, la Ville poursuivra les grands projets d'aménagements urbains** amorcés depuis plusieurs années. Une bonne partie de ces travaux s'est achevée en 2013 avec la livraison des espaces publics contigus au projet du Tramway. Les travaux ne sont pas entièrement terminés, par exemple sur le nouveau pôle multimodal de la gare Viotte.

Ces opérations seront prolongées par **d'autres projets d'urbanisme**, dont certains sont directement liés à l'attractivité du Tramway, le 6 rue de la Madeleine ou la réalisation des Passages Pasteur par exemple. C'est le cas aussi de l'ambitieux projet d'écoquartier que nous avons élaboré sur les Vaîtes. Quant au projet de la Caserne Vauban il bénéficiera de la voie en site propre que réalisera l'Agglomération. Les travaux programmés sur Battant, sur le secteur de Planoise, mais aussi à terme sur Saint-Jacques/Arsenal/Louise Michel et sur les Prés de Vaux contribueront aussi à poursuivre le remodelage de la Ville, l'accroissement de son attractivité et le renforcement de son développement.

**La proximité est la deuxième caractéristique des politiques municipales.** Elle sera aussi réaffirmée en 2014. C'est d'ailleurs sur ce chapitre que porteront l'essentiel des réflexions pour réussir les deux grandes réformes majeures que sont celles des rythmes scolaires et de la politique de la Ville. Mais la proximité c'est aussi l'action au quotidien dans les quartiers (avec un projet comme celui du Pôle des Tilleuls), la qualité de la voirie, la propreté, l'action rapide des services municipaux, des espaces verts de qualité et des services administratifs modernes et performants. Ce qui a été expérimenté en 2013, pour améliorer encore l'écoute des usagers et l'intervention de terrain sera poursuivi. Enfin, au travers de la réforme des rythmes scolaires seront développés de nouveaux liens entre maisons de quartiers, clubs sportifs, associations et services municipaux pour mettre la jeunesse au cœur l'action municipale.

**La solidarité et la citoyenneté sont essentielles au bien vivre ensemble.** C'est aussi une des valeurs fortes de Besançon et de son Agglomération. Comme elle l'a toujours fait, la Ville confirmera en 2014 son soutien fort au CCAS et aux politiques qu'il conduit dans le domaine de l'action sociale, auprès des personnes en difficultés, des personnes âgées et des personnes handicapées, pour lutter contre l'isolement et favoriser le lien social. Des discussions seront poursuivies avec le Conseil Général pour améliorer encore la coordination de nos dispositifs et renforcer le volontarisme de notre action. Nous poursuivrons aussi nos échanges avec l'Etat. La solidarité et la citoyenneté, c'est aussi le droit pour tous à la tranquillité publique. Cette préoccupation constante a permis jusqu'à présent d'augmenter les effectifs de la Police Municipale, de renforcer les liens avec la Police Nationale et la Justice, de mettre en place des dispositifs de prévention et d'accompagnement. En 2014 le programme de vidéosurveillance initié en 2013 sera renforcé et le nombre de caméras sera significativement augmenté, cette préoccupation étant inscrite dans le futur contrat de ville.

**Besançon est aussi la ville du développement durable et de la qualité de la vie.** Les efforts entrepris en faveur de la préservation de notre cadre patrimonial et naturel seront poursuivis, comme pour la maîtrise énergétique et la préservation des ressources, pour continuer à délivrer une eau à coût modéré et de qualité, pour offrir aux Bisontins des espaces verts et des espaces publics de qualité. Les engagements pris s'entendent sur plusieurs années, comme par exemple ceux inscrits dans la Convention des Maires, avec l'objectif des 3 x 20 à l'horizon 2020. Une ville où il fait bon vivre, c'est aussi une ville où il fait bon habiter et travailler. C'est pourquoi la Ville soutient avec l'Agglomération les initiatives porteuses d'emploi. C'est aussi pour cette raison que, parallèlement à la mise en service du Tramway et en concertation avec les acteurs professionnels, une réflexion est engagée pour le renouvellement et le renforcement de notre politique en direction du commerce et de l'artisanat. En s'organisant autour de pôles d'attractivité, le développement de la Ville ne doit pas se faire au détriment des services directs aux habitants. Une accélération des objectifs touristiques définis, avec l'image d'une ville renouvelée, est aussi en préparation.

**Enfin, le dynamisme associatif, le sport et la culture conserveront une place importante,** car ils se retrouvent au carrefour de plusieurs objectifs : le soutien à l'initiative, la mobilisation partagée, par exemple. Il s'agira demain de faire rayonner les structures et les équipements mis en place mais aussi de porter les grands projets initiés récemment : les ateliers d'artistes sur Vauban, la vaste rénovation du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, le programme des équipements sportifs, la rénovation de Rosemont et le projet d'équipement nautique en réflexion.

**Dans tous les cas, l'enjeu est de continuer à mobiliser les énergies et les talents au service de la Ville, car une ville qui crée, qui investit et qui sait partager est une ville dont l'avenir est assuré.** C'est ce mouvement que le budget 2014 permettra de poursuivre.

\* \* \* \* \*

Compte tenu des éléments figurant dans ce rapport et dans les annexes, il est demandé au Conseil Municipal de débattre des Orientations Budgétaires 2014 et de prendre connaissance de l'actualisation du PPI.

VILLE DE BESANCON  
DIRECTION FINANCES  
Budget-Etudes

ANNEXE

## **I - ETUDE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012**

## **II - ETUDE COMPARATIVE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ANNEES 2008 A 2012**

Les études mentionnées ci-dessus sont réalisées sur les opérations réelles de chacun des exercices considérés, par agrégation des mandats payés ou des recettes encaissées, sans tenir compte des opérations d'ordre budgétaires.

Elles reprennent les concepts utilisés dans le Guide des finances des communes de plus de 10 000 habitants publié par le Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales. La définition et le mode de calcul de ceux-ci se trouvent en fin de document.

Afin qu'une comparaison significative sur plusieurs exercices des différentes données puisse être établie, il n'a pas été tenu compte des mouvements financiers induits par la gestion active de la dette.

Il convient aussi de signaler que la Zone Franche Urbaine, le soutien à la Mission Locale et le soutien à l'ASQAB ont été transférés à la CAGB le 01/01/2009. A cette même date un nouveau budget annexe a été créé, celui de l'Archéologie Préventive. Il faut noter également, à partir du 01/06/2009, la mise en place de la mutualisation des services Ressources Humaines de la Ville, du CCAS et de la CAGB.

A compter du 17/06/2010, un nouveau budget annexe a été créé pour l'aménagement de la zone d'activités Madeleine Brès.

Des changements de périmètre financier sont intervenus au 01/01/2011 : création de l'établissement public – Citadelle – Patrimoine mondial (RAP), de l'Entente Intercommunale Besançon, Montbéliard, Pays de Montbéliard Agglomération, de la RAP Rodia mais aussi création au 01/07/2011 de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) pour l'Ecole Régionale des Beaux Arts.

## I - ETUDE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012

## Balance générale

(en milliers d'euros)

## A) DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE (1)

	Budget Principal	Eau	Assainissement	S.S.A.D.P.A.	Forêts	ZA Champs Montants	ZA Thomas Edison	Chauffage Urbain	Archéologie	ZA Madeleine Bres	TOTAL
Investissement	67 445	5 729	14 707	0	182	0	0	3 909	22	0	91 994
Fonctionnement	150 332	6 008	5 531	507	305	0	0	263	696	10	163 652
Total	217 777	11 737	20 238	507	487	0	0	4 172	718	10	255 646

1) conformément aux définitions du Guide des finances des communes de plus de 10 000 habitants les travaux en régie ont été déduits des dépenses de fonctionnement pour être ajoutées aux dépenses d'investissement.

## B) RECETTES REELLES DE L'EXERCICE (2)

	Budget Principal	Eau	Assainissement	S.S.A.D.P.A.	Forêts	ZA Champs Montants	ZA Thomas Edison	Chauffage Urbain	Archéologie	ZA Madeleine Bres	TOTAL
Investissement	38 115	3 323	9 133	148	231	0	0	2 872	8	0	53 830
Fonctionnement	180 576	8 993	10 439	581	500	0	0	913	817	240	203 059
Total	218 691	12 316	19 572	729	731	0	0	3 785	825	240	256 889

2) la part de l'excédent de fonctionnement affectée à la couverture des dépenses d'investissement a été reprise dans les recettes d'investissement.

## C) CONSTITUTION DES EXCEDENTS 2012

	Budget Principal	Eau	Assainissement	S.S.A.D.P.A.	Forêts	ZA Champs Montants	ZA Thomas Edison	Chauffage Urbain	Archéologie	ZA Madeleine Bres	TOTAL
Montants cumulés 2011	12 379	1 463	1 843	212	231	-5	-187	2 647	280	-466	18 397
Part affectée à l'investissement 2012	3 828	275	222	147	231	0	0	1 642	0	0	6 345
Résultat antérieur disponible	8 551	1 188	1 621	65	0	-5	-187	1 005	280	-466	12 052
Montants exercice 2012 (E-A)	914	579	-666	222	244	0	0	-387	107	230	1 243
Montants cumulés 2012	9 465	1 767	955	287	244	-5	-187	618	387	-236	13 295

- 3 -

**REPARTITION ENTRE BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**  
(en milliers d'euros)

DEPENSES RELLES TOTALES	2011		2012	
	Valeurs	%	Valeurs	%
Budget principal	207 548	87,12	217 777	85,19
Eau	11 337	4,76	11 737	4,59
Assainissement	14 590	6,13	20 238	7,92
S.S.A.D.P.A.	566	0,24	507	0,20
Forêts communales	467	0,20	487	0,19
ZA Champs Montants	0	0,00	0	0,00
ZA Thomas Edison	0	0,00	0	0,00
Chauffage urbain	1 676	0,70	4 172	1,63
Archéologie	1 537	0,65	718	0,28
ZA Madeleine Bres	466	0,20	10	0,00
Total	238 187	100,00	255 646	100,00

**REPARTITION ENTRE DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT  
ET DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**  
(en milliers d'euros)

DEPENSES RELLES TOTALES	2011		2012	
	Valeurs	%	Valeurs	%
INVESTISSEMENT (avec travaux en régie)	76 970	32,31	91 994	35,98
FONCTIONNEMENT (hors travaux en régie)	161 217	67,69	163 652	64,02
Total	238 187	100,00	255 646	100,00

- 4 -

**VENTILATION FONCTIONNELLE DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT**  
**(avec travaux en régie)**  
(en milliers d'euros)

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	2011		2012	
	Valeurs	%	Valeurs	%
Services généraux	5 512	9,18	6 118	9,07
Enseignement - Formation	2 717	4,52	3 256	4,83
Culture et Enseignement supérieur	7 555	12,58	7 473	11,08
Vie des quartiers	637	1,06	1 304	1,93
Sports	1 843	3,07	2 662	3,95
Action sociale - Santé	963	1,60	1 598	2,37
Protection civile - Ordre public	2	0,00	7	0,01
Actions économiques	1 514	2,52	1 054	1,56
Urbanisme - Aménagement urbain	20 246	33,73	25 244	37,43
Espaces verts - Environnement	1 415	2,36	1 394	2,07
Voirie - Stationnement - Circulation	4 652	7,75	5 048	7,48
Eclairage public	1 474	2,45	674	1,00
Remboursement dette en capital	11 298	18,81	11 488	17,03
Divers	221	0,37	125	0,19
Sous-total	60 049	100,00	67 445	100,00
<b>BUDGETS ANNEXES</b> (Eau - Assainissement - SSADPA - Forêts communales - ZA Champs Montants - ZA Thomas Edison - Chauffage urbain - Archéologie - ZA Madeleine Bres)	16 921		24 549	
Total	76 970		91 994	

**VENTILATION DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT**  
**(avec travaux en régie et hors remboursement de la dette en capital)**  
(en milliers d'euros)

	2011	2012
	Valeurs	Valeurs
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	48 751	55 957
<b>BUDGETS ANNEXES</b>	15 397	22 743
Total	64 148	78 700

- 5 -

**VENTILATION FONCTIONNELLE DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**  
**(hors travaux en régie)**  
(en milliers d'euros)

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	2011		2012	
	Valeurs	%	Valeurs	%
Services généraux	35 140	23,82	35 160	23,39
Information - Communication - Relat. publiques	3 877	2,63	3 710	2,47
Enseignement - Formation	12 526	8,49	13 371	8,89
Culture et Enseignement supérieur	24 260	16,45	25 922	17,24
Vie des quartiers	6 331	4,29	6 495	4,32
Sports	8 904	6,04	9 207	6,12
Action sociale	20 006	13,56	20 493	13,63
Santé	1 252	0,85	1 246	0,83
Protection civile - Ordre public	4 099	2,78	4 251	2,83
Actions économiques	2 803	1,90	2 719	1,81
Urbanisme - Aménag. urbain - Eclairage public	7 799	5,29	7 725	5,14
Espaces verts - Environnement	6 600	4,47	6 723	4,47
Voirie - Stationnement - Circulation	11 326	7,68	10 160	6,76
Opérations financières (1)	2 286	1,55	2 971	1,98
Divers	288	0,20	179	0,12
Sous-total	147 497	100,00	150 332	100,00
<b>BUDGETS ANNEXES</b> (Eau - Assainissement - SSADPA - Forêts communales - ZA Champs Montants - ZA Thomas Edison - Chauffage urbain - Archéologie - ZA Madeleine Bres)	13 720		13 320	
Total	161 217		163 652	

(1) en tenant compte des intérêts de dette

- 6 -

**REPARTITION DES SUBVENTIONS  
D'INVESTISSEMENT ENCAISSEES**  
(en milliers d'euros)

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	2011		2012	
	Valeurs	%	Valeurs	%
Services généraux	1	0,01	26	0,27
Enseignement - Formation	9	0,08	0	0,00
Culture et Enseignement supérieur	5 625	49,42	1 504	15,49
Vie des quartiers	72	0,63	28	0,29
Sports	39	0,34	33	0,34
Action sociale - Santé	116	1,02	316	3,25
Actions économiques	86	0,76	111	1,14
Urbanisme - Aménag. urbain - Eclairage public	3 281	28,83	5 210	53,65
Environnement - Forêts - Espaces verts	103	0,91	170	1,75
Voirie - Stationnement - Circulation	2 011	17,67	2 274	23,42
Divers	38	0,33	39	0,40
Sous-total	11 381	100,00	9 711	100,00
<b>BUDGETS ANNEXES</b> (Eau - Assainissement - SSADPA - Forêts communales - ZA Champs Montants - ZA Thomas Edison - Chauffage urbain - Archéologie - ZA Madeleine Bres)	1 442		2 127	
Total	12 823		11 838	

- 7 -

**BUDGET PRINCIPAL**  
**REPARTITION DES SUBVENTIONS VERSEES PAR LA VILLE**  
**PAR SECTEURS D'ACTIVITES (EQUIPEMENT ET FONCTIONNEMENT)**  
(en milliers d'euros)

	2011		2012	
	Valeurs	%	Valeurs	%
<b>Equipement :</b>				
Secteur Culture et Enseignement supérieur	2 758	31,06	1 763	16,10
Secteur Economie et Aménagement urbain	6 026	67,87	8 898	81,29
Secteur Social	95	1,07	110	1,00
Secteur Sportif	0	0,00	176	1,61
Sous-total	8 879	100,00	10 947	100,00
<b>Fonctionnement :</b>				
Secteur Culture et Enseignement supérieur	8 092	32,11	8 383	32,33
Secteur Economie et Aménagement urbain	1 588	6,30	1 585	6,11
Secteur Social	13 385	53,11	13 920	53,70
Secteur Sportif	2 138	8,48	2 038	7,86
Sous-total	25 203	100,00	25 926	100,00
Total	34 082		36 873	

**BUDGET PRINCIPAL**  
**GRANDES MASSES DES DEPENSES REELLES**  
(en milliers d'euros)

	2011		2012	
	Valeurs	%	Valeurs	%
Dépenses d'équipement (avec travaux en régie)	39 598	65,95	44 831	66,47
Subvention d'équipement et fonds de concours	8 878	14,78	10 947	16,23
Remboursement de la dette en capital	11 298	18,81	11 488	17,03
Autres dépenses d'investissement	275	0,46	179	0,27
<b>Dépenses réelles d'investissement (avec travaux en régie)</b>	60 049	100,00	67 445	100,00
Rémunérations et charges personnel (hors tx en régie)	83 223	56,42	85 824	57,09
Remboursement de la dette - intérêts	2 286	1,55	2 971	1,98
Subventions de fonctionnement versées	25 202	17,09	25 926	17,25
Charges à caractère général (hors tx en régie)	32 197	21,83	29 967	19,93
Autres charges de gestion courante (chapitre 65 hors 657)	3 529	2,39	4 512	3,00
Autres dépenses de fonctionnement	1 060	0,72	1 132	0,75
<b>Dépenses réelles de fonctionnement (hors travaux en régie)</b>	147 497	100,00	150 332	100,00
<b>Dépenses réelles totales de l'exercice</b>	207 546		217 777	
Solde d'exécution de la section d'investissement de l'exercice précédent	18 649		15 715	
<b>DEPENSES REELLES TOTALES</b>	226 195		233 492	

- 8 -

**BUDGET PRINCIPAL**  
**LES GRANDES MASSES DES RECETTES REELLES**  
(en milliers d'euros)

	2011		2012	
	Valeurs	%	Valeurs	%
Subv. d'investissement - dotations (FCTVA....)	15 543	47,73	16 550	43,42
Emprunts	15 070	46,28	17 460	45,81
Autres recettes d'investissement	985	3,02	277	0,73
Part excédent affectée à la couverture des dépenses d'investissement reportées de l'exercice	967	2,97	3 828	10,04
<b>Recettes réelles d'investissement de l'exercice</b>	<b>32 565</b>	<b>100,00</b>	<b>38 115</b>	<b>100,00</b>
Contributions directes	71 929	40,22	74 385	41,19
Autres recettes fiscales et taxes diverses (fiscalité indirecte)	13 694	7,66	12 606	6,98
Dotations de l'Etat	43 349	24,24	42 885	23,75
Subventions et participations	9 289	5,19	9 013	4,99
Fiscalité reversée	17 629	9,86	17 982	9,96
Produits d'exploitation et de gestion courante	17 284	9,66	18 685	10,35
Autres recettes de fonctionnement	5 673	3,17	5 022	2,78
<b>Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>178 848</b>	<b>100,00</b>	<b>180 576</b>	<b>100,00</b>
<b>Recettes réelles totales de l'exercice</b>	<b>211 413</b>		<b>218 691</b>	
Autofinancement de l'investissement de l'exercice précédent	18 649		15 715	
Résultat exercice précédent	9 480		12 379	
Part excédent affectée à la couverture des dépenses d'investissement de l'exercice	-967		-3 828	
Résultat exercice précédent disponible	8 513		8 551	
<b>RECETTES REELLES TOTALES</b>	<b>238 575</b>		<b>242 957</b>	

- 9 -

## II - ETUDE COMPARATIVE DES C.A. 2008 A 2012 - BUDGET PRINCIPAL

(en milliers d'euros)

### 1) INVESTISSEMENT

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>- Dépenses réelles d'investissement : (avec travaux en régie)</b>	49 566	55 698	59 114	60 049	67 445
<i>% dépenses réelles totales</i>	27,0	28,6	29,7	28,9	31,0

#### DONT

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>- Dépenses réelles d'équipement : (A) (hors travaux en régie)</b>	30 621	40 232	36 674	37 483	42 143
dont immo. incorporelles (compte 20)	1 347	1 861	2 070	955	1 287
dont immo. corporelles (compte 21)	6 625	13 956	17 527	15 858	17 661
dont immo. en cours (compte 23)	22 649	24 414	17 077	20 670	23 195
<b>- Travaux en régie : (B)</b>	2 977	1 939	1 981	2 116	2 688
Sous-total dépenses réelles d'équipement (avec travaux en régie) (A)+(B)	33 598	42 171	38 655	39 599	44 831
<b>- Subventions versées (compte 204) : (C)</b>	1 976	3 392	9 460	8 878	10 947
Total avec travaux en régie (A)+(B)+(C)	35 574	45 563	48 115	48 477	55 778

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>- Remboursement emprunts en capital :</b>	13 506	9 987	10 607	11 298	11 488
<i>% dépenses réelles d'investissement</i>	27,2	17,9	17,9	18,8	17,0

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>- Recettes réelles d'investissement :</b>	27 457	32 740	32 829	32 565	38 115

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>- Emprunts réalisés :</b>	10 634	10 021	13 904	15 070	17 460
<i>% dépenses d'équipement et sub. versées (hors travaux en régie)</i>	32,6	23,0	30,1	32,5	32,9

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>- Subventions et dotations encaissées : (*)</b>	13 872	16 659	16 109	15 543	16 550

(\*) Comptes 10 et 13 (hors 1068) : amendes de police, TLE, FCTVA, Subventions d'équipement, etc...

- 10 -

**2) FONCTIONNEMENT**

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>- Dépenses réelles de fonctionnement : (hors travaux en régie)</b>	133 917	138 916	140 069	147 497	150 332

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>- Intérêts des emprunts (ICNE inclus) :</b>	2 978	2 257	2 006	2 286	2 971
<i>% dépenses réelles de fonctionnement</i>	2,2	1,6	1,4	1,5	2,0

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>- Frais de personnel : (avec travaux en régie)</b>	79 839	81 519	83 687	84 651	87 718
<i>% dépenses réelles de fonctionnement (travaux en régie inclus)</i>	58,3	57,9	58,9	56,6	57,3

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>- Subventions de fonctionnement versées :</b>	20 649	20 811	21 391	25 202	25 926
<i>% évolution</i>		0,8	2,8	17,8	2,9
<i>% dépenses réelles de fonctionnement</i>	15,4	15,0	15,3	17,1	17,2

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>- Recettes réelles de fonctionnement :</b>	161 533	164 506	167 331	178 848	180 576
<i>% d'évolution</i>		1,8	1,7	6,9	1,0

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>- Contributions directes : (compte 7311 et 73111 à partir de 2012)</b>	63 820	67 359	69 421	71 929	74 385
<i>% d'évolution</i>		5,5	3,1	3,6	3,4
<i>% recettes réelles de fonctionnement</i>	39,5	40,9	41,5	40,2	41,2
<i>% dépenses réelles totales</i>	34,8	34,6	34,9	34,7	34,2

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>- Subventions de fonctionnement + dotations + participations :</b>	52 845	52 568	50 714	52 638	51 898
<i>% recettes réelles de fonctionnement</i>	32,7	32,0	30,3	29,4	28,7
<i>% dépenses réelles totales</i>	28,8	27,0	25,5	25,4	23,8

- 11 -

**3) RENSEIGNEMENTS FINANCIERS COMPLEMENTAIRES**

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>- Epargne brute :</b>	27 616	25 590	27 262	31 351	30 244

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>- Taux de réalisation des opérations d'équipement avec travaux en régie : (comptes 20 sauf 204 +21 +23)</b>	54,3%	62,2%	61,1%	56,6%	66,0%

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>- Solde global du compte administratif :</b>	14 011	11 135	9 480	12 379	9 465

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>- Reports de crédits :</b>					
RECETTES	17 775	21 416	24 381	24 442	22 384
DEPENSES	23 283	24 048	25 349	28 271	23 678
Besoin d'autofinancement des reports de crédits	5 508	2 632	968	3 829	1 294

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>- Fonds disponibles :</b>					
Solde du CA	14 011	11 135	9 480	12 379	9 465
Besoin d'autofinancement des reports de crédits	-5 508	-2 632	-968	-3 829	-1 294
Solde CA disponible	8 503	8 503	8 512	8 550	8 171
Reprise anticipée d'excédent au BP	8 503	8 503	8 512	8 550	8 171

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>- Taux d'inflation annuel :</b>					
Indice tous ménages avec tabac	2,8%	0,1%	1,5%	2,1%	2,0%
Indice tous ménages sans tabac	2,8%	0,1%	1,5%	2,1%	1,9%

- 13 -

### CONCOURS GLOBAUX DE L'ETAT

#### 1) Dotations sous enveloppe (référence 2012)

(A compter de 2009, la notion de contrat de stabilité disparaît au profit d'un périmètre de dotations élargi).

<u>Fonctionnement</u>	2008	2009	2010	2011	2012
<b>a) D.G.F.</b>					
- Dotation forfaitaire	30 419	30 150	30 035	29 639	29 481
% d'évolution		-0,9	-0,4	-1,3	-0,5
- DGF permanents syndicaux	53	53	56	94	80
Total DGF	30 472	30 203	30 091	29 733	29 561
% des recettes de fonctionnement	18,9%	18,4%	18,0%	16,6%	16,4%
<b>b) D.S.U.C.S.</b>	5 605	5 717	5 785	5 872	5 972
% d'évolution		2,0	1,2	1,5	1,7
<b>c) D.N.P.</b>	1 302	1 142	1 376	1 533	1 495
% d'évolution		-12,3	20,5	11,4	-2,5
<b>d) Dotation spéciale instituteurs</b>	17	14	8	8	6
% d'évolution		-17,6	-42,9	0,0	-25,0
<b>e) D.G.D.</b>	1 162	1 128	1 129	1 132	1 131
% d'évolution		-2,9	0,1	0,3	-0,1
<b>Variables d'ajustement :</b>					
<b>f) D.C.T.P.</b>	1 953	1 583	1 439	1 332	1 114
% d'évolution		-18,9	-9,1	-7,4	-16,4
<b>g) Compensation des exo. de taxes foncières</b>	1 297	1 017	999	964	794
% d'évolution		-21,6	-1,8	-3,5	-17,6
<b>Total</b>	41 808	40 804	40 827	40 574	40 073
% d'évolution		-2,4	0,1	-0,6	-1,2

#### 2) Autres concours globaux de l'Etat

<u>Fonctionnement</u>	2008	2009	2010	2011	2012
<b>a) Compensation des exo. de taxe d'habitation</b>	2 367	2 346	2 576	2 652	2 751
% d'évolution		-0,9	9,8	3,0	3,7
<b>b) Compensation suppression taxes appareils...</b>	24	93	58	58	0
% d'évolution		287,5	-37,6	0,0	-100,0
<b>c) Compensation taxe add. droits enregistrement</b>	14	12	12	11	9
% d'évolution		-14,3	0,0	-8,3	-18,2
<b>d) Dotation de recensement</b>	20	26	27	29	27
% d'évolution		30,0	3,8	7,4	-6,9
<b>e) Dotation pour les titres sécurisés</b>	0	13	25	25	25
% d'évolution			92,3	0,0	0,0
<u>Investissement</u>					
<b>f) F.C.T.V.A. (*)</b>	7 626	8 012	5 278	3 081	5 396
% d'évolution		5,1	-34,1	-41,6	75,1
<b>g) Produit des amendes de police</b>	1 059	1 373	1 107	1 370	1 411
% d'évolution		29,7	-19,4	23,8	3,0
<b>Total</b>	11 110	11 875	9 083	7 226	9 619
% d'évolution		6,9	-23,5	-20,4	33,1
<b>Total général concours globaux de l'Etat</b>	<b>52 918</b>	<b>52 679</b>	<b>49 910</b>	<b>47 800</b>	<b>49 692</b>
% d'évolution		-0,5	-5,3	-4,2	4,0
dont fonctionnement	44 233	43 294	43 525	43 349	42 885
% d'évolution		-2,1	0,5	-0,4	-1,1
dont investissement	8 685	9 385	6 385	4 451	6 807
% d'évolution		8,1	-32,0	-30,3	52,9

(\*) Le FCTVA encaissé en 2008, comprend aussi celui de 2007 (4 286 K€). Le FCTVA encaissé en 2009 correspond au remboursement partiel de la TVA payée sur les investissements de 2007 et 2008.

- 13 -

## CONCOURS GLOBAUX DE L'ETAT

### 1) Dotations sous enveloppe (référence 2012)

(A compter de 2009, la notion de contrat de stabilité disparaît au profit d'un périmètre de dotations élargi).

<u>Fonctionnement</u>	2008	2009	2010	2011	2012
<b>a) D.G.F.</b>					
- Dotation forfaitaire	30 419	30 150	30 035	29 639	29 481
% d'évolution		-0,9	-0,4	-1,3	-0,5
- DGF permanents syndicaux	53	53	56	94	80
Total DGF	30 472	30 203	30 091	29 733	29 561
% des recettes de fonctionnement	18,9%	18,4%	18,0%	16,6%	16,4%
<b>b) D.S.U.C.S.</b>	5 605	5 717	5 785	5 872	5 972
% d'évolution		2,0	1,2	1,5	1,7
<b>c) D.N.P.</b>	1 302	1 142	1 376	1 533	1 495
% d'évolution		-12,3	20,5	11,4	-2,5
<b>d) Dotation spéciale instituteurs</b>	17	14	8	8	6
% d'évolution		-17,6	-42,9	0,0	-25,0
<b>e) D.G.D.</b>	1 162	1 128	1 129	1 132	1 131
% d'évolution		-2,9	0,1	0,3	-0,1
<b>Variables d'ajustement :</b>					
<b>f) D.C.T.P.</b>	1 953	1 583	1 439	1 332	1 114
% d'évolution		-18,9	-9,1	-7,4	-16,4
<b>g) Compensation des exo. de taxes foncières</b>	1 297	1 017	999	964	794
% d'évolution		-21,6	-1,8	-3,5	-17,6
<b>Total</b>	41 808	40 804	40 827	40 574	40 073
% d'évolution		-2,4	0,1	-0,6	-1,2

### 2) Autres concours globaux de l'Etat

<u>Fonctionnement</u>	2008	2009	2010	2011	2012
<b>a) Compensation des exo. de taxe d'habitation</b>	2 367	2 346	2 576	2 652	2 751
% d'évolution		-0,9	9,8	3,0	3,7
<b>b) Compensation suppression taxes appareils...</b>	24	93	58	58	0
% d'évolution		287,5	-37,6	0,0	-100,0
<b>c) Compensation taxe add. droits enregistrement</b>	14	12	12	11	9
% d'évolution		-14,3	0,0	-8,3	-18,2
<b>d) Dotation de recensement</b>	20	26	27	29	27
% d'évolution		30,0	3,8	7,4	-6,9
<b>e) Dotation pour les titres sécurisés</b>	0	13	25	25	25
% d'évolution			92,3	0,0	0,0
<u>Investissement</u>					
<b>f) F.C.T.V.A. (*)</b>	7 626	8 012	5 278	3 081	5 396
% d'évolution		5,1	-34,1	-41,6	75,1
<b>g) Produit des amendes de police</b>	1 059	1 373	1 107	1 370	1 411
% d'évolution		29,7	-19,4	23,8	3,0
<b>Total</b>	11 110	11 875	9 083	7 226	9 619
% d'évolution		6,9	-23,5	-20,4	33,1
<b>Total général concours globaux de l'Etat</b>	<b>52 918</b>	<b>52 679</b>	<b>49 910</b>	<b>47 800</b>	<b>49 692</b>
% d'évolution		-0,5	-5,3	-4,2	4,0
dont fonctionnement	44 233	43 294	43 525	43 349	42 885
% d'évolution		-2,1	0,5	-0,4	-1,1
dont investissement	8 685	9 385	6 385	4 451	6 807
% d'évolution		8,1	-32,0	-30,3	52,9

(\*) le FCTVA encaissé en 2008, comprend aussi celui de 2007 (4 286 K€). Le FCTVA encaissé en 2009 correspond au remboursement partiel de la TVA payée sur les investissements de 2007 et 2008.

- 14 -

<b>BUDGETS ANNEXES</b>
------------------------

**1) EAU**

<b>- Dépenses réelles d'investissement : (avec travaux en régie)</b>	2008	2009	2010	2011	2012
	3 578	4 498	4 377	5 972	5 729
<b>- Remboursement emprunts en capital :</b>	2008	2009	2010	2011	2012
	351	291	241	381	544
<b>- Dépenses réelles de fonctionnement : (hors travaux en régie)</b>	2008	2009	2010	2011	2012
	6 227	5 990	6 892	5 365	6 008
<b>- Intérêts des emprunts (ICNE inclus) :</b>	2008	2009	2010	2011	2012
	62	36	34	116	248
<b>- Dépenses réelles totales :</b>	2008	2009	2010	2011	2012
	9 805	10 488	11 269	11 337	11 737
<b>- Recettes réelles d'investissement :</b>	2008	2009	2010	2011	2012
	3 661	3 081	3 304	4 046	3 323
<b>- Emprunts réalisés :</b>	2008	2009	2010	2011	2012
	0	0	2 000	3 000	2 670
<b>- Recettes réelles de fonctionnement :</b>	2008	2009	2010	2011	2012
	8 830	8 396	8 788	8 308	8 993
<b>- Recettes cumulées :</b>	2008	2009	2010	2011	2012
Recettes réelles totales de l'exercice	12 491	11 477	12 092	12 354	12 316
Résultats antérieurs reportés	3 378	2 725	1 020	1 231	1 463
Part affectée à l'investissement	3 339	2 694	612	784	275
Résultat antérieur disponible	39	31	408	447	1 188
<b>- Recettes cumulées</b>	<b>12 530</b>	<b>11 508</b>	<b>12 500</b>	<b>12 801</b>	<b>13 504</b>
<b>- Excédents cumulés :</b>	2008	2009	2010	2011	2012
	2 725	1 020	1 231	1 463	1 767
<b>- Produit de vente d'eau : (y compris locations compteurs)</b>	2008	2009	2010	2011	2012
	6 124	5 874	6 147	6 237	6 806
<b>- Prix de vente du m3 H.T. (en euros) :</b>	2008	2009	2010	2011	2012
% évolution	0,86	0,86	0,89	0,92	0,95
		0,0	3,5	3,4	3,3

- 15 -

**2) ASSAINISSEMENT**

<b>- Dépenses réelles d'investissement : (avec travaux en régie)</b>	2008	2009	2010	2011	2012	
	5 754	7 843	8 043	9 321	14 707	
<b>- Remboursement emprunts en capital :</b>	2008	2009	2010	2011	2012	
	1 337	1 203	921	893	1 011	
<b>- Dépenses réelles de fonctionnement : (hors travaux en régie)</b>	2008	2009	2010	2011	2012	
	3 845	3 943	4 555	5 270	5 531	
<b>- Intérêts des emprunts (ICNE inclus) :</b>	2008	2009	2010	2011	2012	
	132	100	82	73	251	
<b>- Dépenses réelles totales :</b>	2008	2009	2010	2011	2012	
	9 599	11 786	12 598	14 591	20 238	
<b>- Recettes réelles d'investissement :</b>	2008	2009	2010	2011	2012	
	5 029	6 568	4 796	4 294	9 133	
<b>- Emprunts réalisés :</b>	2008	2009	2010	2011	2012	
	57	0	0	0	7 630	
<b>- Recettes réelles de fonctionnement :</b>	2008	2009	2010	2011	2012	
	9 350	8 837	8 845	11 328	10 439	
<b>- Recettes cumulées :</b>	2008	2009	2010	2011	2012	
	Recettes réelles totales de l'exercice	14 379	15 405	13 641	15 622	19 572
	Résultats antérieurs reportés	8 240	8 641	6 598	4 501	1 843
	Part affectée à l'investissement	4 380	5 662	3 140	3 689	222
	Résultat antérieur disponible	3 860	2 979	3 458	812	1 621
	<b>- Recettes cumulées</b>	<b>18 239</b>	<b>18 384</b>	<b>17 099</b>	<b>16 434</b>	<b>21 193</b>
<b>- Excédents cumulés :</b>	2008	2009	2010	2011	2012	
	8 641	6 598	4 501	1 843	955	
<b>- Produit de la redevance d'assainissement :</b>	2008	2009	2010	2011	2012	
	5 524	5 376	5 545	5 507	5 721	
<b>- Valeur en euros de la taxe d'assainissement par m<sup>3</sup> H.T. :</b>	2008	2009	2010	2011	2012	
	0,91	0,91	0,91	0,91	0,91	
<b>% évolution</b>		0,0	0,0	0,0	0,0	

- 16 -

**3) SERVICE DE SOINS A DOMICILE POUR PERSONNES AGEES**

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>- Dépenses réelles d'investissement :</b>	40	39	26	9	0

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>- Dépenses réelles de fonctionnement :</b>	576	575	537	557	507

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>- Dépenses réelles totales :</b>	616	614	563	566	507

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>- Recettes réelles d'investissement :</b>	133	116	105	108	148

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>- Recettes réelles de fonctionnement :</b>	592	584	529	643	581

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>- Recettes cumulées :</b>					
Recettes réelles totales de l'exercice	725	700	634	751	729
Résultats antérieurs reportés	198	181	158	130	212
Part affectée à l'investissement	125	110	99	104	147
Résultat antérieur disponible	73	71	59	26	65
<b>- Recettes cumulées</b>	<b>798</b>	<b>771</b>	<b>693</b>	<b>777</b>	<b>794</b>

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>- Excédents cumulés :</b>	181	158	130	212	287

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>- Forfait global annuel de soins proposé par la D.D.A.S.S. :</b>	580	578	520	638	579

- 17 -

**4) FORETS COMMUNALES**

<b>- Dépenses réelles d'investissement : (avec travaux en régie)</b>	2008	2009	2010	2011	2012	
	183	282	143	156	182	
<b>- Remboursement emprunts en capital :</b>	2008	2009	2010	2011	2012	
	15	16	25	26	27	
<b>- Dépenses réelles de fonctionnement : (hors travaux en régie)</b>	2008	2009	2010	2011	2012	
	333	341	318	312	305	
<b>- Intérêts des emprunts (ICNE inclus) :</b>	2008	2009	2010	2011	2012	
	3	1	2	3	2	
<b>- Dépenses réelles totales :</b>	2008	2009	2010	2011	2012	
	516	623	461	468	487	
<b>- Recettes réelles d'investissement :</b>	2008	2009	2010	2011	2012	
	125	207	114	179	231	
<b>- Emprunts réalisés :</b>	2008	2009	2010	2011	2012	
	0	78	0	0	0	
<b>- Recettes réelles de fonctionnement :</b>	2008	2009	2010	2011	2012	
	Recettes d'exploitation du service	258	158	149	187	183
	Participation du Budget Principal	262	373	377	333	317
	Recettes réelles de fonctionnement	520	531	526	520	500
<b>- Recettes cumulées :</b>	2008	2009	2010	2011	2012	
	Recettes réelles totales de l'exercice	645	738	640	699	731
	Résultats antérieurs reportés	125	129	114	179	231
	Part affectée à l'investissement	125	129	114	179	231
	Résultat antérieur disponible	0	0	0	0	0
	- Recettes cumulées	645	738	640	699	731
<b>- Excédents cumulés :</b>	2008	2009	2010	2011	2012	
	129	114	179	231	244	
<b>- Participation du Budget Principal : % dépenses réelles totales</b>	2008	2009	2010	2011	2012	
	262 50,8	373 59,9	377 81,8	333 71,2	317 65,1	
<b>- Produit des coupes de bois :</b>	2008	2009	2010	2011	2012	
	252	154	141	179	178	

- 18 -

**5) ZA DES CHAMPS MONTANTS**

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>- Dépenses réelles d'investissement :</b>	0	0	0	0	0

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>- Dépenses réelles de fonctionnement :</b>	7	0	0	0	0

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>- Dépenses réelles totales :</b>	7	0	0	0	0

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>- Recettes réelles d'investissement :</b>	18	0	0	0	0

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>- Recettes réelles de fonctionnement :</b>	0	0	0	0	0

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>- Recettes réelles totales :</b>	18	0	0	0	0

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>- Excédents ou déficits cumulés :</b>	-5	-5	-5	-5	-5

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>- Recettes cumulées :</b>					
Recettes réelles totales de l'exercice	18	0	0	0	0
Résultats antérieurs reportés	-16	-5	-5	-5	-5
Part affectée à l'investissement	0	0	0	0	0
Résultat antérieur disponible	-16	-5	-5	-5	-5
<b>- Recettes cumulées</b>	<b>2</b>	<b>-5</b>	<b>-5</b>	<b>-5</b>	<b>-5</b>

- 19 -

**6) ZA THOMAS EDISON**

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>- Dépenses réelles d'investissement :</b>	0	0	0	0	0

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>- Dépenses réelles de fonctionnement :</b>	0	0	0	0	0

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>- Dépenses réelles totales :</b>	0	0	0	0	0

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>- Recettes réelles d'investissement :</b>	0	0	0	0	0

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>- Recettes réelles de fonctionnement :</b>	33	0	0	0	0

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>- Recettes réelles totales :</b>	33	0	0	0	0

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>- Excédents ou déficits cumulés :</b>	-187	-187	-187	-187	-187

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>- Recettes cumulées :</b>					
Recettes réelles totales de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultats antérieurs reportés	-221	-187	-187	-187	-187
Part affectée à l'investissement	0	0	0	0	0
Résultat antérieur disponible	-221	-187	-187	-187	-187
<b>- Recettes cumulées</b>	<b>-221</b>	<b>-187</b>	<b>-187</b>	<b>-187</b>	<b>-187</b>

- 20 -

**7) CHAUFFAGE URBAIN**

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>- Dépenses réelles d'investissement :</b>	1 781	2 858	1 662	1 410	3 909

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>- Remboursement emprunts en capital :</b>	182	178	227	224	224

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>- Dépenses réelles de fonctionnement :</b>	305	321	294	266	263

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>- Intérêts des emprunts (ICNE inclus) :</b>	204	186	156	155	152

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>- Dépenses réelles totales :</b>	2 086	3 179	1 956	1 676	4 172

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>- Recettes réelles d'investissement :</b>	1 538	1 573	3 329	2 769	2 872

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>- Emprunts réalisés :</b>	0	0	0	0	0

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>- Recettes réelles de fonctionnement :</b>	606	732	1 187	806	913

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>- Recettes cumulées :</b>					
Recettes réelles totales de l'exercice	2 144	2 305	4 516	3 575	3 785
Résultats antérieurs reportés	971	94	-793	2 748	2 647
Part affectée à l'investissement	935	13	-981	2 000	1 642
Résultat antérieur disponible	36	81	188	748	1 005
- Recettes cumulées	2 180	2 386	4 704	4 323	4 790

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>- Excédents cumulés :</b>	94	-793	2 748	2 647	618

- 21 -

**8) ARCHEOLOGIE**

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>- Dépenses réelles d'investissement :</b>		39	58	54	22

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>- Remboursement emprunts en capital :</b>		0	0	0	0

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>- Dépenses réelles de fonctionnement :</b>		120	899	1 484	696

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>- Intérêts des emprunts (ICNE inclus) :</b>		0	0	0	0

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>- Dépenses réelles totales :</b>		159	957	1 538	718

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>- Recettes réelles d'investissement :</b>		0	3	10	8

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>- Emprunts réalisés :</b>		0	0	0	0

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>- Recettes réelles de fonctionnement :</b>		163	1 083	1 673	817

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>- Recettes cumulées :</b>					
Recettes réelles totales de l'exercice		163	1 086	1 683	825
Résultats antérieurs reportés		0	3	129	280
Part affectée à l'investissement		0	3	-5	0
Résultat antérieur disponible		0	0	134	280
<b>- Recettes cumulées</b>		<b>163</b>	<b>1 086</b>	<b>1 817</b>	<b>1 105</b>

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>- Excédents cumulés :</b>		3	129	280	387

- 22 -

**9) ZA MADELEINE BRES**

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>- Dépenses réelles d'investissement :</b>			0	0	0

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>- Dépenses réelles de fonctionnement :</b>			0	466	10

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>- Dépenses réelles totales :</b>			0	466	10

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>- Recettes réelles d'investissement :</b>			0	0	0

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>- Recettes réelles de fonctionnement :</b>			0	0	240

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>- Recettes réelles totales :</b>			0	0	240

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>- Recettes cumulées :</b>					
Recettes réelles totales de l'exercice			0	0	240
Résultats antérieurs reportés			0	0	-466
Part affectée à l'investissement			0	0	0
Résultat antérieur disponible			0	0	-466
<b>- Recettes cumulées</b>			0	0	-226

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>- Excédents ou déficits cumulés :</b>			0	-466	-236

- 23 -

**Définition et mode de calcul des concepts utilisés (nomenclature M14)****\* Dépenses réelles d'investissement y compris les travaux en régie :**

Total des dépenses d'investissement, dont sont déduits les dépenses d'investissement d'ordre [les reprises sur apports, sur dotations et réserves (compte 10), sur subventions d'investissement (compte 139), sur provisions (comptes 14, 15, 29, 39, 49, 59), les différences sur réalisations d'immobilisations (compte 19) et les charges à répartir (compte 481)] et le déficit antérieur reporté. A ces dépenses on ajoute les travaux en régie (R72).

**\* Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie :**

Total des dépenses de fonctionnement, dont sont déduits les dépenses d'ordre, les subventions ou dotations d'équipement en nature (compte 6741), la valeur comptable des immobilisations cédées (compte 675), la différence sur réalisations transférées en investissement (compte 676), les dotations aux amortissements et provisions (compte 68)], le déficit antérieur reporté et les travaux en régie (R72).

**\* Dépenses réelles totales :**

Somme des dépenses réelles de fonctionnement et des dépenses réelles d'investissement.

**\* Dépenses réelles d'équipement brut y compris travaux en régie :**

Total des immobilisations incorporelles (compte 20), immobilisations corporelles (compte 21), travaux en cours (compte 23) en mouvements réels et les travaux en régie (R72).

**\* Remboursement de la dette en capital :**

Compte 16 en dépenses réelles.

**\* Intérêts de la dette (ICNE inclus) :**

Compte 661 en dépenses réelles.

**\* Annuité de la dette (ICNE inclus) :**

Somme des intérêts payés et du remboursement de la dette en capital (comptes 16 + 661 en dépenses réelles).

**\* Charges de personnel et frais assimilés :**

Compte 621 : personnel extérieur au service, compte 64 : charges de personnel, compte 631 : impôts et taxes, compte 633 : versement transports, cotisations au FNAL, aux centre de gestion de la FPT et participations des employeurs à la formation continue.

**\* Recettes réelles d'investissement de l'exercice :**

Recettes réelles d'investissement auxquelles on ajoute l'excédent d'investissement reporté (R 001) et la part de l'excédent de fonctionnement affectée aux investissements de l'exercice (compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé moins le compte D 001 : déficit d'investissement reporté).

- 24 -

\* **Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice hors travaux en régie :**

Total des recettes de fonctionnement, dont sont déduits les recettes de fonctionnement d'ordre [les travaux en régie (compte 72), la différence sur réalisations d'immobilisations (compte 776), la quote-part des subventions d'investissement transférées au résultat de l'exercice (compte 777), les reprises sur amortissements et provisions (compte 78), les transferts de charges (compte 79 sauf compte 7911 indemnités de sinistre)] et l'excédent antérieur reporté.

\* **Recettes réelles totales :**

Somme des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice et des recettes réelles d'investissement.

\* **Dotations, subventions d'investissement reçues :**

Compte 10 (hors compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé) et compte 13 en recettes.

\* **Emprunts contractés :**

Compte 16 en mouvements réels en recettes.

\* **Dotations, subventions et participations de fonctionnement reçues :**

Compte 74.

\* **Produit des 4 taxes :**

Contributions directes (compte 7311 – 73111 à partir de 2012).

\* **Epargne de gestion :**

Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors intérêts de la dette.

\* **Epargne brute ou autofinancement brut :**

Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie.

\* **Epargne nette ou autofinancement net :**

Epargne brute après déduction du remboursement de la dette en capital.

**«M. LE MAIRE :** Nous allons donc entrer tout de suite dans les orientations budgétaires. Vous savez que le budget sera voté le 17 avril 2014 après les élections, comme en 2008. Dans l'intervalle doit se tenir un débat d'orientations budgétaires ; toutes les informations sont disponibles dans le rapport qui vous est soumis. Je vais essayer de faire assez rapide sachant que Nicolas BODIN prendra la suite pour la deuxième partie. Ce document, vous le savez c'est un document public qui se veut factuel, pas polémique et je souhaite pour ma part que notre débat reste dans ce cadre-là aujourd'hui. De plus, il s'agit de débattre et non d'approuver un budget qui serait totalement fixé puisque l'approbation de ce budget aura lieu le 17 avril, dans environ deux mois.

Vous le savez, l'action que nous menons se décline en 11 politiques publiques qui couvrent l'ensemble du champ d'intervention municipale, je ne vous les répéterai pas, vous les connaissez. C'est aussi un budget de près de 300 millions d'euros, reports et budgets annexes compris, dont la gestion ne s'improvise pas. Et vous le savez, je le répète souvent, il s'agit d'argent public, ce n'est pas le nôtre, et je répète souvent aussi que chaque euro dépensé par la Ville doit être un euro bien dépensé. Il y a des principes qui guident notre action avec deux grands objectifs pour la Ville inscrits sur la durée : tout d'abord mettre l'investissement au cœur du projet municipal pour renforcer l'attractivité de Besançon et du Grand Besançon, développer la Ville et ses atouts, sachant aussi que l'investissement profite beaucoup au développement local, à l'économie locale. D'autre part nous devons moderniser notre gestion en conservant rigueur et sérieux, qu'il s'agisse de la maîtrise des budgets, de la pression fiscale, de l'endettement, des dépenses et des recettes. Gérer une ville c'est aussi prévoir, c'est d'ailleurs pour cela qu'il y a un débat d'orientations budgétaires parce que rien ne peut se faire du jour au lendemain. Les projets sont complexes et se préparent longtemps à l'avance de même qu'une politique financière s'apprécie non pas à un instant « T » mais sur la durée. Donc le maître mot pour tout budget c'est de savoir anticiper pour ne pas avoir à courir derrière les faits mais au contraire les précéder. De ce point de vue notre stratégie a toujours été claire et vous pouvez le constater encore une fois en approuvant les résultats de 2013 et en préparant le budget 2014.

La stratégie financière de la Ville repose sur deux piliers. Premier pilier : maîtriser le recours à l'emprunt et diversifier les sources de financement de l'investissement pour faire plus pour le renouvellement urbain, plus pour l'activité, plus pour l'emploi en conservant des ratios prudentiels.

Deuxième pilier : conforter l'autofinancement en contrôlant, en serrant nos dépenses pour tenir nos engagements en matière de modération fiscale et pour cela, nous y reviendrons, la Ville est engagée dans des programmes pluriannuels de maîtrise de ces charges, qu'il s'agisse de ressources humaines et de l'énergie par exemple, maîtrise de charges qui permet de dégager des économies et d'absorber les désengagements que nous pouvons subir. Deux ratios permettent d'une façon simplifiée ce pilotage. Vous les connaissez, c'est l'épargne brute et la capacité de désendettement. Si vous avez lu le rapport, ce dont je suis sûr, vous aurez constaté que les résultats ont été atteints, ce que reconnaissent les services de l'Etat, nos partenaires bancaires et la Chambre Régionale des Comptes elle-même. L'épargne brute aura toujours été supérieure à la limite des 20 millions d'euros par an sur le budget principal, près de 28 millions d'euros en 2013 et la capacité de désendettement aura toujours été inférieure au plafond de 8 ans, elle est même estimée fin 2013 à 4,4 années. Les graphiques d'ailleurs que vous avez à l'écran, qui sont issus pour l'essentiel de retraitements effectués par le Cabinet RCF, Ressources Consultants Finances, confirment ces évolutions, s'agissant notamment de notre autofinancement et de notre endettement. Après la phase de désendettement qu'avait soulignée la Chambre Régionale des Comptes, nous avons choisi d'investir plus et de mobiliser de l'emprunt. Pour autant, et ces diagrammes le montrent, tout cela reste raisonnable, j'ai même envie de dire extrêmement raisonnable. Nous sommes très loin des valeurs limites et la capacité de désendettement en 2012 -c'est quelque chose qu'il faut souligner- est inférieure au montant constaté en 2002, c'est-à-dire il y a dix ans. Comment tenir compte de la situation financière de notre ville ? C'est un sujet important quand on parle d'orientations budgétaires. Alors, n'en déplaise à certains, elle est bonne, elle nous a permis les années précédentes, et cette année encore, d'absorber des désengagements et des baisses de dotations de l'Etat. Vous avez dans le rapport un certain nombre de comparaisons issues de moyennes avec d'autres grandes villes de France. Cela dit je vous appelle à la plus grande attention pour comparer parce que l'on peut apprécier en tendances mais elles sont très imparfaites sur le principe puisqu'elles ne tiennent pas compte d'éléments importants comme les évolutions des compétences, l'intégration dans les communautés d'agglomérations, le niveau

d'intégration donc intercommunal et de la part des services qui sont gérés en régie. Il est clair que lorsque nous avons des services gérés en régie, et nous en avons beaucoup, ils se retrouvent effectivement dans nos comptes.

Malgré tout, en tenant compte de ces remarques, que peut-on tirer comme conclusions sur la période 2008-2012 ? La part des dépenses de fonctionnement par habitant est proche de la moyenne. L'épargne brute, c'est donc la solidité financière et l'autofinancement est, elle, toujours supérieure à la moyenne. L'évolution des taux de fiscalité directe a été contenue, a été moins rapide que dans les autres grandes villes. L'investissement par habitant, lui, par contre est supérieur à la moyenne, c'est-à-dire que l'on investit plus par habitant que la moyenne des grandes villes et pour autant l'endettement est moins élevé, ce qui a un avantage comparatif appréciable pour l'avenir, ça veut dire que ça laisse des marges de manœuvre pour l'avenir.

Voilà ce que je voulais vous dire. Les premiers résultats de l'exercice 2013 confirment donc que nous tenons le budget, les résultats sont positifs, la Ville suit le chemin qu'elle s'était fixé et nous respectons les engagements pris lors des BP. Je passe maintenant la parole à Nicolas BODIN. Monsieur le Rapporteur du Budget je te donne la parole !

**M. Nicolas BODIN :** Merci. Les premiers résultats de l'exercice 2013 confirment que nous tenons le budget, les différents budgets. Les résultats sont positifs, la Ville suit le chemin qu'elle s'était fixé et nous respectons les engagements pris lors des BP successifs. Donc non augmentation des taux de fiscalité en 2013 comme en 2012. Pour mémoire cette évolution de fiscalité aurait été de + 0,70 % sur l'ensemble du mandat contre + 1,4 % pour l'ensemble des villes de + de 100 000 habitants soit 41 villes, une inflation qui sur la même période aura été de + 1,50 %. Une série de projets livrés qui renouvellent et modernisent notre ville, comme chacun peut le constater. On aura réalisé plus de 53 millions d'euros de dépenses d'équipement l'année précédente et une actualisation traditionnelle du PPI qui figure donc dans ce rapport d'orientations budgétaires, le tout sans dérapage ni de l'emprunt, ni des charges, ni des budgets. Les ratios estimés sont conformes aux prévisions et assis sur un effort constant de maîtrise de nos dépenses. Deux exemples : les dépenses de personnel permanent, en 2013 elles auront évolué de seulement + 0,6 %, et les crédits d'exploitation auront baissé en 2013 comme en 2012, tout cela pour une raison simple, gérer c'est anticiper et c'est également une question de responsabilité et de vérité.

Préparer un budget c'est évidemment savoir où l'on va, c'est aussi tenir compte du contexte, évidemment des mises en garde de la Cour des Comptes au niveau national depuis quelques années. Obligation tout d'abord de s'inscrire dans un contexte économique fragile. Pour autant le redressement même moins rapide que ce que nous espérions est attendu en 2014 avec des premiers signes positifs en 2013. La réalité que nous ne devons pas occulter c'est surtout la situation des comptes publics. Vous avez à l'écran l'évolution des déficits publics au sens de Maastricht, donc cela inclut à la fois les dépenses de l'Etat, des établissements publics nationaux ou des collectivités locales, des comptes sociaux, donc la courbe noire représente l'évolution du déficit public en pourcentage. A l'heure actuelle on est aux alentours de 4 % avec un pic aux alentours de 7,8 % en 2009. Pour mémoire le traité de Maastricht impose normalement que nous ne dépassions pas la barre des 3 %. Le diagramme avec les bâtonnets rouges représente l'évolution du déficit public en milliards d'euros ; donc à l'heure actuelle on est aux alentours de 110 milliards d'euros. Pour mémoire, le remboursement des intérêts de la dette représente pour la France chaque année 45 milliards d'euros, donc chaque année avant que l'année ne débute, on doit déjà provisionner 45 milliards d'euros simplement pour le remboursement des intérêts de la dette. Alors oui cela ne fait pas plaisir de devoir mettre la main à la poche alors que c'est l'Etat qui est responsable de la situation. Les collectivités locales doivent voter des budgets équilibrés et l'emprunt ne peut pas financer de fonctionnement, c'est une situation plus qu'inconfortable quand on vous demande de faire plus avec moins, le tout en étant accusé de mauvaise gestion par certains, ce qui n'est pas vrai. Le graphique montre que ce phénomène n'est pas nouveau, toujours plus de déficit public, toujours moins de dotations et toujours plus de besoins. Mais gouverner, c'est également choisir et redresser les comptes publics, cela demande un certain courage. Depuis 2012 la voie tracée est claire et nous n'avons pas d'autre choix que d'être solidaire. Le rapport de présentation du budget détaille donc un certain nombre de mesures inscrites en loi de finances 2014 et en loi de finances rectificative pour l'essentiel. Elles ont été négociées avec les associations représentant les élus locaux et avec le comité des finances locales. Elles ont donné

lieu à un pacte de confiance et de responsabilité signé en juillet 2013, c'est une nouveauté, le Président de la République s'y était engagé. Les principales mesures à retenir, une baisse de 1,5 milliard d'euros des dotations 2014 qui sera reconduite vraisemblablement en 2015, cela représente pour la Ville de Besançon une baisse de 1,7 million d'euros pour l'année 2014. Elle sera imputée donc sur la DGF des collectivités locales au prorata de leurs dépenses. Il y aura également une hausse de la TVA qui sera répercutée avec la hausse du taux de récupération du FCTVA. La péréquation, elle, est confirmée avec une montée en charge du FNPIC, l'abondement de la DSU et de la DSR et une amorce de la révision des valeurs locatives. D'autres dispositions permettent de corriger et de rattraper des dossiers jusqu'alors non résolus, exemple l'amélioration du panier de recettes pour les Conseils Généraux, la réforme du barème de la Cotisation Foncière des Entreprises, le soutien pour les collectivités pénalisées par des emprunts toxiques, ce qui n'est absolument pas le cas de la Ville de Besançon.

Pour conclure, quelques mots sur les équilibres du projet de budget 2014. Le projet de budget sur lequel nous travaillons est équilibré mais en baisse. Nous estimons la baisse totale des dotations de l'Etat à 1,7 million d'euros pour l'année 2014. Cet impact avait été largement anticipé dans nos prospectives budgétaires, ne serait-ce que parce que d'année en année le sujet est récurrent. Il y a pourtant une grande différence, c'est que cette baisse est désormais négociée et transparente. A titre de comparaison, je renvoie à un seul exemple, celui de la préparation du budget 2009. A l'époque, l'Association des Maires de France présidée par le Député PELISSARD évoquait l'effort diffus demandé en loi de finances aux collectivités locales à hauteur déjà de 700 millions d'euros. Cela vous pouvez le retrouver dans le bulletin des actes du Conseil Municipal et sa lecture est extrêmement instructive. Nous avons fait le calcul à l'époque du coût des divers désengagements supportés par la Ville, déjà 1,3 - 1,0 million d'euros en 2007, 1,6 million d'euros en 2008 tout compris. Nous pouvons donc construire un budget sur une prospective actualisée, en maintenant nos objectifs sur l'épargne brute et sur la capacité de désendettement mais aussi avec un repli acceptable de l'investissement et donc de l'emprunt après les dépenses élevées de ces deux dernières années. En 2014, comme en 2013, les taux communaux n'augmenteront pas pour la taxe d'habitation et les taxes foncières.

A l'écran vous avez la comparaison des grandes masses du BP 2013 et du BP 2014 donc ce budget est en diminution de 3,5 millions d'euros, une évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement et une réduction plus marquée de l'investissement. L'emprunt nouveau devrait s'inscrire en deçà de 18 millions d'euros au BP, la Ville confirmant sa stratégie en matière d'emprunt et d'endettement comme le détaille le rapport. Il n'est pas inutile de rappeler que notre endettement plus faible que la moyenne des villes de plus de 100 000 habitants, est sécurisé et tout à fait adapté à nos capacités budgétaires. Nous n'avons donc pas cédé aux sirènes des emprunts toxiques comme vous pouvez le voir dans le rapport à la page 43 et je vous cède de nouveau la parole.

**M. LE MAIRE :** Merci. Vous le voyez d'ailleurs, cela montre les efforts réalisés, ce budget est effectivement en diminution de 3,4 millions d'euros. J'ouvre le débat.

**M. Jean-Marie GIRERD :** Page 25 de ce rapport, quand on parle d'évolution comparée des taux communaux sur 2008-2013, je trouve très étonnant que l'on parle du taux de la taxe foncière bâtie + 1,20 % par an alors que quand on regarde la réalité, l'augmentation de l'inflation est prise au niveau des bases. Les bases tiennent compte de l'augmentation de l'inflation donc il n'y a pas de raison que la taxe foncière augmente sur cette période s'il n'y a pas de nouvelles compétences qui sont rajoutées au niveau de la Municipalité. Et plutôt que de parler de pourcentages, je pense qu'il est plus intéressant de parler de sommes. Je vais prendre l'exemple d'un couple qui paye 1 000 € de taxe foncière en 2008, aujourd'hui il paierait, par rapport à cette augmentation 1 181 €, c'est-à-dire 181 € de plus et en gros la moitié correspond à l'augmentation des bases, c'est-à-dire la prise en compte de l'inflation et il y a en fait à peu près 87 à 90 € qui correspondent à l'augmentation nette de la fiscalité pour la population. Alors je crois, en guise de conclusion si vous me permettez ce trait d'humour, il faut éviter de parler de pourcentage de façon systématique, c'est-à-dire que quand on parle de pourcentage on peut noyer les chiffres, on peut faire dire n'importe quoi aux chiffres. Je peux aussi vous donner l'exemple des forces militaires dans le monde ; nous avons là en France près de 300 000 militaires pour 60 millions d'habitants, cela fait donc 0,5 % de la population et au Vatican nous avons 13 % de la population qui est militaire puisqu'il y a 100 gardes suisses pour 700 habitants !

**M. LE MAIRE** : La comparaison est audacieuse !

**M. Pascal BONNET** : Monsieur le Maire, je voudrais déjà dire que l'Opposition s'associe à vos propos sur les hommages aux élus qui ne continueront pas, on ne sait pas ce que les élections nous diront, et aussi sur la qualité du travail qu'on a pu faire auprès des services de la Ville et entre nous, malgré nos divergences politiques, en particulier dans le travail, plus de l'ombre, de commissions ou dans des structures, ce qui n'est pas forcément médiatisé.

J'ai lu le rapport et j'ai retrouvé, comme d'habitude ou plutôt comme depuis 2012 l'hymne à la politique du Gouvernement, et puis encore un petit peu sur l'héritage parce qu'il faut quand même garder les bonnes habitudes ! J'ai été un peu surpris, mais enfin là dans vos propos vous étiez un peu plus précis, de lire même à un moment donné qu'il y avait eu des baisses de dotations de l'Etat jusqu'à 2012 comme s'il n'y en avait plus eu depuis mais enfin vous avez bien précisé qu'il y en avait eu depuis et elles sont encore plus nettes. Avant c'était plus des diminutions de la hausse, maintenant ce sont des baisses, c'est vrai que c'est une terminologie que vous utilisez parfois mais...

**M. LE MAIRE** : Une diminution de la hausse ?

**M. Pascal BONNET** : Oui, vous avez dénoncé des diminutions de hausse dans le passé, maintenant il y a des baisses, ce n'est plus la même chose !

**M. LE MAIRE** : Je crois surtout Monsieur BONNET et vous le savez bien, qu'il y a la volonté de rétablir les comptes publics, c'est cela ce qu'il faut dire, il ne s'agit pas de polémiquer.

**M. Pascal BONNET** : On peut faire un débat sur l'héritage !

**M. LE MAIRE** : Le graphique avec les années qu'a souligné M. BODIN est très intéressant, vous devriez le regarder !

**M. Pascal BONNET** : Je vais peut-être terminer mon intervention...

**M. LE MAIRE** : Je vous en prie, allez-y bien sûr !

**M. Pascal BONNET** : ...parce que si l'on parle d'héritage je vais vous reparler des 35 h...

**M. LE MAIRE** : Non, non, allons-y !

**M. Pascal BONNET** : ...ce que je constate c'est que l'on fait appel à la Cour des Comptes pour analyser certaines choses et on en tire un bénéfice indiscutable. La Chambre Régionale des Comptes on en parle moins ; pourtant elle n'a pas été tendre à certains moments avec la Ville et en particulier avec le niveau de la fiscalité. Beaucoup de choses sont indiscutablement réussies, il y en a d'autres qui le sont beaucoup moins et le niveau de la fiscalité c'est quand même un handicap manifeste. Vous en êtes même à prendre conscience qu'il ne faut plus l'augmenter mais c'était dès 2008 qu'il ne fallait plus l'augmenter, il est temps d'y venir maintenant, mais c'est un peu tard.

Vous évoquiez tout à l'heure les dépenses réelles de fonctionnement. On a là un graphique qui montre une augmentation sur les six ans. Vous dites que c'est parce que certaines compétences sont revenues à la Ville, certains transferts ont eu lieu mais il y a eu aussi des transferts avec l'Agglomération. Donc on pourrait imaginer que les choses se compensant au moins cela n'augmente pas, or cela augmente et cela reste quand même un poids indiscutable qui pèse sur les Bisontins à travers leur fiscalité. Je vais peut-être vous irriter un peu en rappelant quand même...

**M. LE MAIRE** : Vous n'y arriverez même pas !

M. Pascal BONNET : ...en rappelant que bien qu'il soit largement financé par l'Agglomération, 10 % du Tramway est financé par notre budget et donc par l'impôt. Bien que je lise parfois que ce n'est pas vrai, c'est vrai c'est dans nos rapports. Voilà, donc cette question de la fiscalité est vraiment au premier plan et je crois que l'on aura l'occasion d'en parler en d'autres lieux et...

**M. LE MAIRE** : Si l'on pouvait éviter de faire des débats de campagne ce soir ici ce serait bien !

**M. Pascal BONNET** : Ce n'est pas un débat de campagne la fiscalité, je vous en parle régulièrement depuis des années...

**M. LE MAIRE** : Soyez attentif !

**M. Pascal BONNET** : ...les Bisontins savent de quoi il s'agit !

**M. LE MAIRE** : Soyez attentif quand même !

**M. Pascal BONNET** : Je reviens à un autre point qui est la nécessité de garder une capitale régionale. On est aussi là pour faire un bilan de mandat donc je ne vais pas entrer dans tous les détails du bilan de mandat mais on est en grande difficulté à maintenir une capitale régionale. Quand on entend aujourd'hui que le centre de tri est menacé et que déjà une partie de la Franche-Comté part vers Nancy et une autre partie, je crois, part vers Dijon, que le centre de tri de Besançon s'il persiste va se limiter à un petit secteur de la région, il y a une inquiétude. Quand en plus on entend dire qu'une fusion qui serait peut-être une annexion se dessine avec la Bourgogne et que la Région de Franche-Comté n'a pas l'air de bouger beaucoup, j'attends de la Ville de Besançon et de son Maire après les élections, et peut-être même avant, j'attends donc de vous avant les élections...

**M. LE MAIRE** : Merci de l'attente du Maire après les élections, je suis sensible à ça.

**M. Pascal BONNET** : Je n'ai pas précisé que ce serait vous après les élections ! Puis j'ai dit avant !

**M. LE MAIRE** : Je suis sensible que vous attendiez ma réponse !

**M. Pascal BONNET** : Il y a eu une réforme territoriale qui a été abandonnée et qui aurait permis en rapprochant Région et Département de garder les régions qui pouvaient tenir leur place sans disparaître dans des fusions qui ne sont pas forcément souhaitées, il y a un enjeu majeur là et je crois que la Ville de Besançon n'a pas été assez percutante sur cette question. Le bilan de cette mandature c'est aussi un frein quand même au développement de la capitale régionale, même s'il y a eu des avancées, il y a beaucoup de choses qui ne sont indiscutablement pas au niveau. Je citerai un seul exemple pour ne pas entrer dans les détails, c'est l'accueil de la LGV dont on parle depuis des années, là on n'a pas été à la hauteur. Quand on voit ce qui se passe dans le Territoire de Belfort et dans l'aire urbaine qui a commencé après, aujourd'hui on est dans une situation qui est assez inquiétante. Vous dites à un moment donné qu'il y a un travail commun Ville-Agglo, peut-être, mais jamais on n'est venu à ce qu'il y ait un pilotage commun et cela je l'ai dit, ce n'est pas une question électorale, je le dis depuis longtemps, pilotage commun de cet accueil de la LGV puisqu'on a toujours un traitement au niveau de la Ville pour le site Viotte et un traitement au niveau de l'Agglomération...

**M. LE MAIRE** : Mais ce n'est pas vrai !

**M. Pascal BONNET** : Mais si !

**M. LE MAIRE** : Mais non ce n'est pas vrai !

**M. Pascal BONNET** : Vous travaillez peut-être ensemble mais la compétence sur le site Viotte c'est la Ville, ça n'a pas été transféré à l'Agglomération. On aurait pu imaginer que...

**M. LE MAIRE** : La compétence sur le site Viotte c'est la SNCF Monsieur !

**M. Pascal BONNET :** Ce n'est pas la SNCF qui fait le travail de l'urbanisme. Donc il n'y a pas de pilotage au niveau de l'Agglomération. Quant au troisième site qui est Portes de Vesoul, vous avez annoncé récemment qu'il était oublié. On nous a dit longtemps qu'on le reportait, qu'on ferait la ZAC et après la Halte, puis qu'on ferait la Halte et après la ZAC, maintenant on ne fait plus rien alors que des gens ont été expropriés. Aujourd'hui il y a quand même quelque chose qui n'est pas très avancé, qui est un peu éclaté dans des compétences diverses et qui ne répond pas à l'enjeu qui aurait été majeur de l'accueil de la LGV que l'on a présenté quand même, à un moment donné, comme la chance de la capitale régionale. Après avoir parlé de Vauban maintenant on parle de Victor Hugo et du Temps, la LGV c'est déjà un peu oublié, c'est un peu dommage.

Pour terminer puisqu'on est dans les investissements, vous avez dit récemment dans la campagne, je crois, ou ailleurs que le mandat à venir pour vous ne serait pas un mandat d'investissement. Quand on voit le PPI, en effet vous êtes dans la continuité. J'ai toujours dénoncé le fait que bien que l'on ait des documents de travail assez complets, pour le PPI on ne nous précise jamais clairement quelles sont les modifications. On est obligé de faire le travail, de comparer au PPI précédent mais il serait plus clair quand même à chaque fois de nous préciser quels choix ont été faits pour modifier le PPI et quels sont les choix d'investissement qui priment par rapport aux années précédentes. Vous êtes dans une continuité et vous annoncez un PPI qui sera celui que vous proposerez si vous êtes réélu. Si les Bisontins font un autre choix, ce sera sans doute un autre PPI donc cela n'a pas à mon avis beaucoup d'intérêt d'en parler ce soir, voilà ce que je voulais dire.

**M. LE MAIRE :** Merci. Je regrette le chemin que prend ce débat mais c'est votre choix, donc je vais vous répondre. Concernant le statut de Besançon comme capitale régionale, je crois que là-dessus les choses sont très claires. Vous devriez assister à une de mes réunions où vous seriez le bienvenu, il n'y a aucun problème, vous pourriez ainsi entendre ce que je pense. Je pense effectivement qu'actuellement nous n'en sommes pas là et que nous devons nous battre pour renforcer notre capitale régionale, je le dis tous les soirs et je l'ai déjà dit ici, donc je le redis aujourd'hui, nous devons nous battre pour renforcer notre capitale régionale. Avant de penser à une fusion dans quelques années - dix ans, quinze ans, vingt ans je n'en sais rien - il y a beaucoup de choses à faire. Il y a entre autres à supprimer des strates qui ne servent à rien, à regrouper des offices, des agences de développement, des comités de tourisme, etc., il y a beaucoup de choses à faire pour être efficace. Et pour cela, je le dis, je l'ai même je crois écrit quelque part, il faut se battre parce qu'on est toujours plus fort pour se défendre lorsqu'effectivement on a des bases solides. Donc je peux vous rassurer, le Maire de Besançon n'est pas du tout dans une logique d'absorption, il est dans une logique de conforter notre capitale régionale parce que je pense que nous avons beaucoup d'atouts dont l'un des principaux que d'autres ne peuvent pas avoir, c'est la proximité avec la Suisse et notre rôle central sur l'axe Rhin-Rhône. L'axe Rhin-Rhône c'est quelque chose de très important et la proximité avec la Suisse, l'Allemagne, c'est quelque chose de capital.

Ensuite vous parlez de la Poste. Je ne sais pas ce que vous avez fait concernant la Poste ; pour ma part j'ai rencontré les organisations syndicales et j'ai alerté les Ministères concernés. Je suis en rapport avec la Direction de la Poste pour me bagarrer afin de conserver cela à Besançon et les organisations syndicales le savent très bien. Mais il est vrai que je ne fais pas des communiqués de presse chaque fois que j'appelle un Ministère ou un Ministre. Vous avez raison, nous devons garder ici un centre de tri performant, d'autant plus que nous avons une plateforme Chronopost qui est en train de s'installer. Donc j'attends un coup de fil du Président de la Poste, Philippe VAL, je suis en contact avec son Cabinet ainsi qu'avec le Cabinet du Ministre de l'Economie et des Finances.

Concernant la gare Viotte, je suis au regret de vous dire que la compétence de la gare c'est la SNCF. Par contre, Monsieur BONNET, c'est ensemble que la Ville et l'Agglomération, avec la Région et le Département, ont travaillé et ensemble la Ville et l'Agglomération de Besançon ont mis 12 millions pour cette gare Viotte qui est -ne vous en déplaise- en train de se terminer. Vous avez pu le voir aussi dans la presse, il y a même un rapport ce soir au Conseil Municipal, c'est qu'après de longues négociations nous avons obtenu que la SNCF nous cède son emprise foncière pour construire un grand projet de développement sur cette gare-là. Donc je pense qu'au contraire vous devriez vous féliciter fortement de l'avancée de ce dossier structurant et capital pour le développement de la capitale régionale puisque nous aurons là un grand pôle d'échanges multimodal, un PEM comme on dit en abréviation, où arriveront à la

fois les TGV, les TER, Auto-Cité, Auto-partage, les vélos, le tramway, les bus de Ginko, LIVEO et la RDTD et les taxis. Donc je crois que là, au contraire c'est ensemble, Ville-Agglomération mais avec le Département et la Région que nous avons travaillé. Quant à ce que vous dites concernant ce que l'on appelle la ZAC d'Auxon de Besançon Franche-Comté TGV, vous savez certainement que les premiers permis de construire ont été signés et que la commercialisation va bien. Il est vrai que le site là-bas est difficile et qu'il n'est absolument pas comparable à Belfort mais cela nous avons déjà eu l'occasion, et votre voisin de droite a déjà eu l'occasion de le dire à de très nombreuses reprises.

Concernant les Portes de Vesoul, nous sommes tout simplement pragmatiques. Vous savez qu'un grand logisticien est en train de partir et nous avons des contacts pour implanter d'autres entreprises sur son terrain. Simplement on ne va pas accélérer, parce que nous connaissons nous la réalité de ce budget, nous connaissons les limites. Nous savons jusqu'où nous pouvons aller et je ne vais pas proposer des choses qui seraient irréalistes, je ne vais pas vendre des choses qui ne seraient pas réalisables, donc effectivement nous allons pour l'instant finir de remplir nos autres zones et commencer doucement l'aménagement de cette zone mais sans se presser car il faut toujours qu'il y ait un marché. Quand vous construisez quelque chose il faut qu'en face il y ait des gens demandeurs, donc la zone des Portes de Vesoul n'est pas du tout arrêtée mais elle va se développer en fonction de la capacité d'absorption du marché.

Vous êtes aussi intervenu sur le PPI, nous avons voulu effectivement un PPI réaliste.

Juste un mot par rapport à M. GIRERD, je voudrais quand même dire que la loi de finances on sait ce que c'est mais vous pourriez quand même reconnaître que le taux communal de la taxe d'habitation n'a pas augmenté, qu'elle n'a augmenté qu'une seule année, en 2009, et que sur l'ensemble de ces six années c'est 0,6 %, c'est vrai. C'est vrai, vous regarderez les bases, les taux en 2008, vous les regarderez aujourd'hui et vous regarderez ce que cela fait comme moyenne. Et nous avons parfaitement tenu ce que nous avons dit. Ensuite il y a eu effectivement d'autres changements, il y a eu des droits d'assiette qui ont été rajoutés mais les engagements que nous avons pris nous les avons tenus et cela je tiens à le dire. Alors on peut critiquer les comparaisons de taux de fiscalité mais les comparaisons en produits sont à mon sens d'ailleurs tout autant critiquables sur 2008 que sur 2013 parce qu'il faut d'abord tenir compte d'une chose dont vous ne parlez pas, ce sont les évolutions démographiques et il faut aussi tenir compte des réformes fiscales, des nouvelles répartitions de taxe d'habitation ainsi que la réforme de la TP. Mais il faut aussi tenir compte, vous le savez bien, de l'évolution des bases. Alors vous savez, je crois qu'on peut comparer tout ce que l'on veut. Ce que je veux simplement que vous reteniez, c'est que nous avons respecté les engagements que nous avons pris. Et quand même si l'on regarde bien, les taux de l'inflation c'est 1,50 % en moyenne, et pour nous le taux de la taxe foncière c'est 1,20 en moyenne. Donc même là, Monsieur GIRERD, les taux ont bien évolué en dessous de l'inflation parce qu'à ma connaissance 1,20 c'est moins qu'1,50... Je vous redonnerai la parole tout à l'heure, pour l'instant c'est Martine JEANNIN qui l'a demandée.

**Mme Martine JEANNIN :** Pour ce dernier Conseil Municipal et avant d'aborder les orientations budgétaires j'aurais juste quelques remerciements à faire, si vous me le permettez. D'abord merci aux services de nous avoir éclairés sur les dossiers lourds de la Commission Finances et de la Commission Urbanisme dont je faisais partie ainsi que du CCAS, six années intenses et pas toujours de tout repos, surtout pour une conseillère d'opposition, et quelquefois très frustrant quand les projets vont à l'encontre de nos idées. Je garderai un mauvais souvenir, car non comprise -je me suis peut-être mal exprimée à ce moment-là- sur l'affaire de la construction de 117 logements pour la résidence sociale à Temis et l'affaire de Viancin lorsque les habitants voulaient des jardins familiaux au lieu de constructions d'immeubles. Je voulais également remercier Jean pour nous avoir mis le pied à l'étrier avant que je ne vole de mes propres ailes, je lui souhaite bonne continuation politique.

Ceci dit sur les orientations budgétaires c'est au niveau du PPI, Plan d'Investissement que se posera la question. Ce plan sera-t-il tenu ou sera-t-il modifié après les élections ? Enfin, on peut constater sur ce tableau que l'accent est mis largement sur la rénovation des musées, presque 12 millions d'euros alors que seulement 130 000 € sont prévus pour la réhabilitation de logements-foyers. On a lu dans vos

250 propositions que vous aviez prévu la construction de maisons de retraite mais on ne voit pas de chiffres à cet égard sur le tableau...

**M. LE MAIRE :** Vous avez mal lu Madame JEANNIN ! Je n'ai pas dit que nous les construirions, j'ai dit que nous les accueillerions, que nous étions tout à fait favorables à leur construction sur le territoire de la Ville. Nous avons aidé l'EHPAD des 4 Tilleuls à Paul Bert et nous pensons qu'il serait intéressant qu'il y en ait même à Saint-Jacques.

**Mme Martine JEANNIN :** Il n'y a pas beaucoup de chiffres sur le sujet...

**M. LE MAIRE :** Non parce que ce n'est pas nous qui construisons les maisons de retraite Madame !

**Mme Martine JEANNIN :** Il faudra donc refaire ce tableau, vous ou d'autres. En matière d'impôts, on peut toutefois souligner l'augmentation du seuil de revenu fiscal à hauteur de 4 % pour être exonéré, entre autres, de la taxe d'habitation, c'est une très bonne chose en direction des foyers modestes. Il y a un point aussi qui reste en suspens, c'est la réforme des rythmes scolaires. Combien cette réforme va-t-elle coûter à la Ville, en sachant que l'Etat va diminuer de 1,7 million sa dotation pour notre Ville ? Je profite de l'occasion pour demander si les associations culturelles subventionnées par le CUCS seront sollicitées pour tout ce qui concernera le périscolaire ? Voilà ce que j'avais à dire sur ces orientations, merci.

**M. LE MAIRE :** Je peux vous répondre tout simplement pour les orientations scolaires, c'est que toutes les associations sont concernées et seront concertées pour que celles qui peuvent effectivement travailler dans le périscolaire puissent continuer à le faire et d'autres peut-être venir nous rejoindre.

**M. Philippe GONON :** Je suis d'accord avec vous, Monsieur le Maire, ce débat d'orientations budgétaires doit rester zen et plutôt que de rentrer dans des détails et des mesures très techniques, je pense qu'il faut rester à un niveau presque philosophique.

**M. LE MAIRE :** Je suis d'accord ! Je souhaite cela ! Je vous prends au mot !

**M. Philippe GONON :** C'est un choix ! Et je me contenterai simplement, à ce titre-là, de vous rappeler quelles pourraient être nos priorités demain par exemple.

**M. LE MAIRE :** Trois priorités !

**M. Philippe GONON :** Quatre !

**M. LE MAIRE :** C'est parce que je connais presque vos interventions...

**M. Philippe GONON :** Si ce débat ne vous surprend pas, à quoi sert-il Monsieur le Maire ?

**M. LE MAIRE :** Non, il ne me surprend pas.

**M. Philippe GONON :** Première priorité qui est à mon avis et à mes yeux absolue depuis des années, depuis que la France est rentrée en crise en 2008-2009, c'est l'emploi. Les derniers développements, ZENITH, MORY ont attiré notre attention sur le fait que la crise est loin d'être terminée, que les trésoreries sont exsangues, que les entreprises sont fatiguées, épuisées et que les dépôts de bilan vont continuer à se produire et donc le chômage est loin de baisser. Vous avez tous parlé tout à l'heure de la Poste, de ses 300 emplois. Moi j'ai vu mon facteur ce matin et je lui ai demandé ce qu'il en pensait, directement, comme cela. Et il m'a dit son inquiétude réelle, ce n'est pas un départ hypothétique, c'est un départ qui aurait été envisagé, étudié en tout cas par la Direction de la Poste. Après les expériences RFF, après les expériences Caisse d'Epargne, je pense que nous devons tous être mobilisés pour faire attention et être très vigilants sur ce dossier. Vos interventions sont indispensables et nécessaires mais je pense que c'est l'ensemble des partenaires économiques qui doivent se mobiliser pour essayer de ne pas nous faire dépouiller encore une fois de plus par Dijon.

Il y a un chiffre qui m'a beaucoup inquiété ; il n'a pas été tenu dans cette enceinte mais dans celle de l'Agglomération, mais je vais quand même le citer, c'est le chiffre du versement-transport qui est pour moi un indicateur intéressant puisqu'en 2010 on devait à peu près récolter 30 millions d'euros au titre de ce versement-transport. Dans le pacte de soutenabilité que vous aviez proposé en 2011 lors des débats, on devait être aux alentours de 2014 vers 32 millions et au mois de février 2014 quand nous avons parlé des orientations budgétaires de l'Agglomération, nous sommes descendus à un chiffre de 28 millions auxquels j'ajoute 1 million d'erreurs de la comptabilité publique je crois, ce qui fait que nous serions aux alentours réellement de 29 millions parçus. Entre 32 millions espérés et 29 millions...

**M. LE MAIRE :** C'était 31 Monsieur GONON !

**M. Philippe GONON :** 31 ! Avec l'augmentation vous étiez presque à 32 en 2014 -en 2014 je parlons nous avons perdu presque 10 % de ce versement-transport, cela veut dire quoi ? Cela veut dire, soit 10 % d'entreprises en moins, soit 10 % d'emplois en moins dans les entreprises de plus de 9 salariés. Ça c'est un indicateur objectif, quantifiable, mesurable et qui je pense ne peut pas être critiqué donc c'est un véritable indicateur sur l'état de notre tissu économique dans le territoire du Grand Besançon. Et je voudrais juste faire un petit coup de flash sur ce que je considère comme un grand corps malade aujourd'hui dans la Ville de Besançon, c'est le commerce. Vous le savez aussi bien que moi, nous nous sommes promenés dans les rues récemment, nous avons visité la Madeleine, Battant, le Centre, la Boucle, etc.

**M. LE MAIRE :** Heureusement que vous vouliez faire de la philosophie !

**M. Philippe GONON :** ...non non, je voudrais juste vous dire une chose...

**M. LE MAIRE :** Si vous vouliez être en campagne je ne sais pas ce que vous auriez dit à la place !

**M. Philippe GONON :** ...non, on part d'un constat, que vous avez fait comme moi et je dis simplement...

**M. LE MAIRE :** Monsieur GONON dites ce que vous avez à dire mais ne venez pas nous faire un sketch en disant que vous allez élever le débat en faisant de la philosophie...

**M. Philippe GONON :** ...et je dis simplement que les comptes de résultat qui vont être publiés d'ici la fin du mois de mars prouvent que la situation s'est dégradée et qu'il est absolument indispensable et nécessaire que nous prévoyons un véritable plan Marshall pour le commerce de Besançon, plan qui risque d'être d'autant plus nécessaire que la loi sur l'accessibilité va encore dégrader je pense les trésoreries des affaires.

Deuxième priorité dont j'aimerais parler, c'est le logement. Nous avons eu dans la presse un certain nombre d'indicateurs qui font état de l'inquiétude, voire de la colère, de l'incompréhension peut-être d'un certain nombre de locataires dans le cadre des rénovations énergétiques menées par les bailleurs sociaux, rénovations qui sont à mes yeux indispensables mais qui sont soit mal présentées, soit mal perçues, soit mal expliquées, soit mal quantifiées et qui font qu'aujourd'hui vous avez beaucoup de locataires qui sont en difficultés, difficulté de payer leur loyer et difficulté de payer leurs charges. Je pense qu'il va falloir réfléchir à la fois sur les politiques que mènent ces bailleurs sociaux dont nous sommes actionnaires et sur l'utilisation d'un certain nombre de moyens comme par exemple le chauffage collectif urbain qui n'est peut-être pas le moyen le plus approprié aujourd'hui pour sortir des charges les plus performantes et les moins chères possibles pour les locataires.

Je voudrais parler aussi des grands projets. Vous avez raison, vous l'avez toujours dit, nous l'avons toujours dit, une capitale régionale doit avoir des grands projets. Nous avons tous en tête un certain nombre de projets comme par exemple celui de Saint-Jacques. Simplement, en regardant le PPI, j'ai cherché les sommes que vous comptiez affecter à ce projet et je n'ai trouvé que deux chiffres, une étude à 85 000 € et une bibliothèque municipale et universitaire à 4 millions et quelques d'euros. Vous avez, je crois, parlé d'un programme à hauteur de 140 millions d'euros...

**M. LE MAIRE :** Ce n'est pas du tout cela !

**M. Philippe GONON :** ...Ecoutez, laissez-moi finir...

**M. LE MAIRE :** Mais je vous dirai que ce n'est pas cela !

**M. Philippe GONON :** ...d'une enveloppe globale de 140 millions avec un certain nombre de partenariats public - privé, etc., est-ce que simplement, et c'est là ma question, dans le plan d'investissement, il est normal de ne pas voir apparaître des chiffres importants, que ce soit de l'acquisition de terrain ou la réalisation d'un certain nombre de projets, Palais des Congrès, etc. ?

Et enfin, dernier sujet, j'ai été frappé par l'évolution de la sémantique que vous avez utilisée entre 2009 et 2014 sur un certain nombre de modes de financement de ces projets d'investissement ou de fonctionnement. En 2009 vous disiez sur le désengagement de l'Etat -j'ai repris le texte parce que j'avais oublié les termes précis- «cette loi de 2009 -vous parliez de la loi de finances 2009- met fin unilatéralement au contrat qui unissait l'Etat et les collectivités. Comment dans ces conditions construire des prévisions budgétaires cohérentes et comment disposer des moyens de nos ambitions ?». C'était la question que vous vous posiez alors que l'on perdait je crois 400 000 € à l'époque. Aujourd'hui on perd 1 700 000 €. Cette question-là comment allons-nous la régler, comment allez-vous la régler ? Comment envisagez-vous de compenser cette perte de 1 700 000 € cette année, puis de 1 700 000 € l'année prochaine puisqu'elles vont se cumuler ? On ne parle plus de désengagements, on parle de responsabilités, peu importe le terme. Les finances publiques comment vont-elles supporter et comment allons-nous compenser ce financement ?

**M. LE MAIRE :** Vous m'obligez à vous répondre parce que vous n'êtes plus dans la philosophie. Vous utilisez ce conseil comme une tribune, vous avez le droit mais je vais me permettre de faire de même et de vous répondre.

Concernant l'emploi, Monsieur GONON, vous êtes chef d'entreprise, il me semble. D'ailleurs vous m'aviez promis de m'inviter à visiter votre entreprise, j'attends toujours, afin que je puisse rencontrer votre personnel et qu'effectivement je puisse échanger avec, rencontrer vos délégués syndicaux. J'attends, j'attends et vraiment je vous le demande ce soir, faites-moi visiter votre entreprise. Je vais être obligé d'aller sur Infogreffe pour voir effectivement. J'ai en face de moi un chef d'entreprise qui ne veut même pas me faire visiter son entreprise ! Simplement, parce qu'il faut aussi quelquefois rester sérieux quand même, j'en reviens au sujet, le rôle de la Ville, Monsieur GONON, c'est d'être aux côtés de l'Agglomération pour créer des emplois. Je ne dis pas que je vais créer 2 à 3 000 emplois comme cela parce que cela ne se fait pas comme cela. Le rôle de la Ville c'est de faire en sorte de donner ici, dans cette Ville, l'envie de venir s'y installer, s'y développer, par la culture, par le sport, par l'accessibilité, par la qualité de vie, par la qualité des déplacements. C'est cela le rôle de la Ville et aujourd'hui, si vous ne les avez pas, je vous donnerai un certain nombre de documents, de grands journaux, entre autres Challenge qui dit «Besançon, la Ville où il fait bon étudier», «Besançon la Ville où il faut bon entreprendre», «Besançon, les PME sont les bienvenues». Vous le savez très bien et vous ne voulez pas l'entendre parce que vous êtes dans une démarche totalement électoraliste. Vous savez très bien, Monsieur GONON, que nous avons fait ce qu'il fallait. Vous savez très bien que sur Temis aujourd'hui il y a 2 500 emplois, vous savez très bien qu'il y a 1 milliard d'emplois à peu près sur Temis Santé, vous le savez très bien, parce que vous êtes aussi dans des sociétés avec moi, au niveau entre autres de la SAIEMB où vous votez d'ailleurs avec nous les budgets et les augmentations de loyers, je ne vous le reproche pas d'ailleurs. Vous savez très bien que les premiers bâtiments que nous avons mis en place sur Temis Santé sont pleins, le premier est plein, le deuxième est plein, le troisième est en train de se construire. Vous savez très bien que nous avons lancé Bio-Innovation aussi à l'Agglomération, vous le savez, mais vous voulez continuer à dire que l'on ne fait rien.

Concernant la Poste, je comprends que votre facteur puisse être inquiet mais dites-lui que le Maire s'en occupe et qu'il a même reçu les trois organisations syndicales, qui me font confiance pour les défendre.

Maintenant quand vous parlez du versement-transport, oui c'est vrai qu'il a baissé, mais vous êtes incroyable, vous n'avez pas vu qu'il y avait une crise ? Ça vous a échappé la crise, est-ce que cela vous a échappé la crise ? Monsieur GONON, je ne vous ai pas interrompu mais puisqu'au lieu de faire de la philosophie comme annoncé vous voulez rentrer dans le détail, je vais donc vous répondre dans le détail. Il y a effectivement la crise et les entreprises ont des difficultés mais nous sommes là à leurs côtés pour les aider et nous avons, vous le savez bien, de très belles propositions d'entreprises qui sont en train de s'installer, mais quelque part cela vous gêne.

Quant au commerce, je sais que c'est un vrai sujet. D'ailleurs je vous invite un jour à venir m'en parler ou lire peut-être ce que j'ai pu écrire sur cela. Je n'ai pas employé de grands mots «plan Marshall» pour que demain la presse le reprenne, dise Gonon Plan Marshall, parce que cela c'est des effets de com. Pour moi, ce qu'il faut c'est travailler sur le retour de la confiance envers les associations de commerçants. Je ne vais pas faire un plan Marshall, d'abord j'aime mieux utiliser les mots français, on va faire un vrai plan pour le commerce et il faut retrouver des commerçants parce qu'on en a besoin. Ce terme «plan Marshall» j'ai pu l'utiliser par le passé mais je trouve que ce n'est pas bien ...oui tout le monde le comprend mais peu importe le nom, à la limite, vous avez le droit de l'appeler plan Marshall, simplement ce que je veux vous dire, c'est que nous comptons beaucoup sur la livraison, enfin, des Passages Pasteur et demain sur la transformation de Saint-Jacques. Alors quand vous dites que cela coûte 140 millions, ce n'est pas vrai et je vois que vous vous exprimez sur des dossiers que vous ne connaissez pas et c'est cela qui m'inquiète dans votre équipe. Alors je vais vous donner les vrais chiffres ; 40 millions d'euros c'est le prix qui est inscrit dans les comptes de l'hôpital pour la revente par l'hôpital à un porteur de projets, c'est 40 millions d'euros. Entre 120 et 150 millions d'euros c'est le coût uniquement des monuments, des travaux en monuments historiques, c'est-à-dire que là vous êtes entre 170, 180, 200 millions et vous n'avez encore pas abattu une cloison, ni remis un interrupteur. Il est bien clair que ce n'est pas la Ville de Besançon ou l'Agglomération qui va pouvoir porter cela. Nous avons passé une concession vous le savez avec la SAREST qui va aménager sans que cela coûte à la Ville. La Ville préemptera et fera porter cela par l'Etablissement Public Foncier Départemental puisque c'est son rôle. Nous trouverons des partenaires, nous garderons la maîtrise d'oeuvre globale du projet pour qu'il y ait un ensemble, pour que cela soit cohérent. Je m'opposerai à la vente par appartement, à la vente par tranche, parce que l'on sait ce qui se passe dans ces cas-là, c'est que l'on vend ce qu'il est plus facile. Monsieur GONON je suis surpris que vous posiez même cette question car il y a un petit quelque chose que vous oubliez et qui s'appelle le droit de préemption simplement...

**M. Philippe GONON :** Alors vous allez le faire jouer !

**M. LE MAIRE :** Nous pourrions le faire jouer mais nous n'aurons même pas à le faire jouer parce que nous serons d'accord avec l'Etat. Je suis vraiment très surpris de cette méconnaissance du dossier. Nous nous opposons, je m'opposerai, que les choses soient claires, à la vente par appartement, parce que l'on sait ce qui se passe, les parties les plus juteuses seront vendues tout de suite et il ne resterait pour la collectivité que les parties les plus difficiles à aménager. Donc j'ai déjà dit à M. le Préfet, au Directeur de l'Hôpital, à l'ARS, à tout le monde, parce que l'on travaille là-dessus depuis fort longtemps, que nous voulions avoir un plan d'ensemble global. Je rappelle d'ailleurs que ce plan d'ensemble global je l'ai présenté ici au Conseil Municipal en séance privée. Je ne me souviens pas que vous y étiez, il y avait Martine JEANNIN qui était là...

**M. Philippe GONON :** J'avais une autre réunion...

**M. LE MAIRE :** Peut-être mais enfin vu l'importance, Monsieur GONON, que vous donnez tous et à juste titre à ce dossier, parfois il y a des priorités dans la vie. Peu importe, de toute façon nous nous opposons à la vente par tranche, il y aura un projet global qui sera porté par un Etablissement Public Foncier dans lequel on aura un vaste projet que nous aurons l'occasion les uns les autres de décrire. Pour le Palais des Congrès, la Ville de Besançon n'est pas gestionnaire de Palais des Congrès. Il est bien clair que si demain il devait y en avoir un, il faudrait trouver un porteur national qui vienne faire ce Palais des Congrès et qui l'exploite. Donc, dans le site de Saint-Jacques il y a la volonté de la Ville de faire une opération globale mais la Ville ne va pas acquérir beaucoup de choses dans Saint-Jacques, ce n'est donc pas la Ville qui va financer les équipements qui seront là-bas. Quant à la somme pour la BUBM, la

Bibliothèque Universitaire Bibliothèque Municipale, aux alentours de 40 millions d'euros, globalement, pour la moitié c'est l'Université, qu'on ne me reprenne pas sur le chiffre parce que c'est 38, 39, on ne sait pas encore, la moitié donc c'est l'Université, et là-dessus on sait déjà que l'Etat apportera 40 %, la Ville une participation mais aussi certainement la Région et le Département et tout cela c'est lié aussi au CPER donc tout cela est très très clair. D'ailleurs je voulais vous dire aussi que je vais signer très prochainement, avec le CHU, pour nous protéger de toute vente sauvage, un protocole qui est en cours de finalisation, c'est pour cela que l'on n'aura même pas à avoir recours à la préemption. Voilà ce que je voulais vous dire pour Saint-Jacques.

Après, pour le logement, je passerai la parole à Michel LOYAT. Quand vous avez dit en 2009 que l'Etat se désengageait et que je le critiquais, je le critiquais pourquoi ? Parce que l'Etat se désengageait alors que pendant cette période, vous regarderez sur le petit dossier qui est là, c'est là que le déficit était le plus important en 2009, donc l'Etat se désengageait mais le déficit augmentait alors qu'ici aujourd'hui l'Etat se désengage peut-être mais il est en train de rétablir les comptes de la Nation. C'est là la différence entre un Etat qui plombait les comptes de la Nation et un Etat qui veut les redresser. Oui bien sûr c'est un problème de gestion mais vous n'avez rien à dire parce que c'est la vérité, c'est la vérité et vous le savez très bien, le contexte n'est pas le même Monsieur GONON !

**M. Jean ROSSELOT :** Monsieur le Maire, Chers Collègues, d'abord Monsieur le Maire j'ai été un peu étonné que vous ne vous attardiez pas plus sur ce que j'appellerais l'inauguration des chrysanthèmes. Cette fleur est synonyme de disparition, hélas comme vous le savez, et que vous ne vous attardiez pas plus sur la disparition quand même de 3 milliards de contributions, de dotations aux collectivités territoriales... Quelle ruine si je peux employer des mots que vous avez utilisés dans le passé...

**M. LE MAIRE :** Employés à juste titre.

**M. Jean ROSSELOT :** ...quelle ruine et quel champ de méditation, au sens chronologique depuis 2012, pour les nouveaux philosophes de l'action publique. Je vous fais quand même remarquer gentiment, puisque vous avez pas mal utilisé l'expression d'épargne brute qui est un ratio très intéressant, que si l'on rapporte ce repli historique de 3 milliards de dotation aux collectivités au volume de l'épargne brute dégagée par l'ensemble des Collectivités et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale en France, c'est quand même une érosion qui est à peu près de 30 milliards d'euros, le volume de l'épargne brute dégagée par toutes les collectivités territoriales en France, 30 milliards c'est quand même 10 % d'érosion de la capacité d'autofinancement, ça méritait Mesdames et Messieurs quand même un arrêt, j'allais dire presque une minute de silence. A cela il faut malheureusement ajouter que le marqueur très intéressant du versement-transport n'est pas bon parce qu'il est révélateur de l'activité économique qui est la base de tout, aussi bien pour les emplois de nos concitoyens que pour alimenter les caisses publiques. Vous n'en avez pas tellement parlé mais moi j'ai passé douze années à le répéter, le ratio du produit de l'impôt par habitant est quand même un des plus élevés qu'il y ait en France et surtout le ratio du coefficient de mobilisation du potentiel fiscal est lui aussi élevé, c'est une situation me semble-t-il très délicate et on peut peut-être remercier les services de jongler, mais pour combien de temps et dans quelles conditions et avec quel résultat, je n'en sais rien, avec des données aussi délicates qui, je ne le souhaite pas, pourraient encore empirer.

Ce que je regrette, c'est que face à cela vous n'avez pas pendant toutes ces années fait les choses innovantes qu'il fallait faire comme la mutualisation. Beaucoup de Communautés d'Agglomérations, je l'ai déjà dit et cela ne remet pas en cause la valeur des Directeurs Généraux des Services mais beaucoup de grandes villes ont le seul et même homme pour diriger les services de la Ville centre et ceux de l'Agglomération. Cela pourrait être M. AYACHE pour les deux, par exemple. Non ! Mais c'est un exemple de mutualisation qu'on ne rencontre pas hélas à Besançon et qu'on peut décliner. Quant à l'architecture budgétaire, vous ne vous êtes absolument pas modernisé, vous êtes resté sur une présentation des budgets par nature alors qu'il y a une dynamique nouvelle qui permet par le contrôle de gestion comme on dit en termes budgétaires d'économiser et d'être plus efficaces en services publics et cela pendant des années je vous l'ai dit aussi mais cela ne vous a jamais trop intéressé. La stratégie d'accueil de la LGV on

peut toujours en parler, est-ce que vous connaissez la jonction puisque vous faites appel à mes connaissances franc-comtoises, la jonction cela vous dit quelque chose ?

**M. LE MAIRE :** Oui.

**M. Jean ROSSELOT :** C'est quoi ?

**M. LE MAIRE :** La jonction, c'est une salle de musique.

**M. Jean ROSSELOT :** Ah pas du tout ! C'est l'immense bâtiment qui va regrouper tous les sièges sociaux d'entreprises, il y en a deux en Franche-Comté, sur le site de la deuxième gare LGV de notre région...

**M. LE MAIRE :** C'est que moi je concentre plutôt mes efforts sur la première gare, moi je ne suis pas candidat dans le Territoire de Belfort !

**M. Jean ROSSELOT :** Sur la stratégie d'accueil de la LGV, vous vous rappelez, j'ai envoyé des courriers à tous mes collègues de la Communauté d'Agglomération -c'est vrai Pascal, on ne va pas dire le contraire-. Alors vous nous dites qu'on ne connaît pas les dossiers ou vous disiez encore...

**M. LE MAIRE :** Cela c'est vrai !

**M. Jean ROSSELOT :** Ce n'est pas bien ce que vous faites parce que...

**M. LE MAIRE :** Vous n'allez pas me donner une fessée quand même !

**M. Jean ROSSELOT :** Cela fait rire mais comment voulez-vous qu'une opposition qui n'a accès à rien et vous y veillez, à part les Commissions évidemment, mais enfin on sait très bien que c'est le Maire qui est en place, c'est vrai d'ailleurs aussi quand c'est une autre majorité. Je vous l'ai déjà dit, c'est cent fois plus facile d'être à votre place, cent fois plus facile d'être à votre place qu'à la nôtre !

**M. LE MAIRE :** C'est bien pour cela que j'ai envie d'y rester !

**M. Jean ROSSELOT :** Ecoutez, ne faites pas trop de prédictions de ce genre...

**M. LE MAIRE :** Mais je ne fais pas trop de prévisions !

**M. Jean ROSSELOT :** ...parce qu'il ne faut pas insulter l'avenir...

**M. LE MAIRE :** Je ne fais pas cela, je fais part d'une envie, c'est tout !

**M. Jean ROSSELOT :** ...il faut arrêter avec cette arrogance parce que forcément quand on est aux manettes, on a une plus grande connaissance des affaires, c'est évident ! Et l'Opposition a un très grand mérite d'aller deviner avec le tire-bouchon pour savoir et ensuite élaborer des stratégies. Vous devriez lui rendre cette justice que c'est un travail quand même qui n'est pas facile et très important parce que l'opposition...

**M. LE MAIRE :** Mais vous n'étiez peut-être pas encore là quand j'ai démarré la séance, je l'ai fait !

**M. Jean ROSSELOT :** ...oui mais vous êtes passé assez vite, mais l'opposition fait, je le répète, respirer la démocratie. L'opposition fait respirer la démocratie.

**M. LE MAIRE :** Absolument !

**M. Jean ROSSELOT :** J'espère que la nouvelle équipe, qui verrait par exemple mes collègues aux manettes, corrigera ce tir qui est quand même l'essentiel du mandat, l'instauration de transport en commun en site propre. Le transport en commun c'est très bien, site propre, parfait. Je pense que le choix a été mal fait parce que vous desservez surtout une partie de la Ville. Et je l'ai dit souvent, j'habiterais les

Torcoks, Saint-Claude, Montrapon, Montboucons, Tilleroyes, Saint-Ferjeux, etc. je vous en voudrais d'avoir fait la Rolls pour les uns et rien pour les autres. Ça peut se corriger mais si d'un coup vous aviez choisi le procédé de Metz ou de Toulon, vous arriveriez à quadriller la ville, c'est-à-dire à desservir tous nos concitoyens...

**M. LE MAIRE :** Mais ce n'est pas cela à Metz et à Toulon !

**M. Jean ROSSELOT :** ...et il faudra du temps pour refaire..., vous avez compris le problème parce que vous lancez une opération de BHNS entre Temis, les facts, etc. et la gare. Mais si vous aviez calé d'un coup le sujet, c'eût été quand même bien mieux. D'une manière générale je trouve, et on le voit encore aujourd'hui avec un rapport sur les relations avec la Suisse, je ne veux pas embêter encore une fois Fanny mais ça se résume à une petite question de culture, ce que je n'arrive pas à comprendre, vous voyez, parce que je pense qu'il faut avoir une vision globale, c'est le rôle du politique, le rôle éminent du politique, je l'ai déjà dit. Quand on lit le rapport Franche-Comté 2040, on est aux antipodes d'un budget comme le vôtre qui manque de ce point de vue-là de souffle, comme je l'ai dit depuis le début du mandat. Voilà le résumé de ce rapport, je ne sais pas, je serais Maire et Président de l'Agglomération de la Ville capitale de la Région de Franche-Comté je regarderais quand même ce que les grands experts et analystes ont dit sur ce qui va se passer ou ce que l'on peut faire ou ce qui manque d'ici à 2040. Je ne vais pas perdre trop de temps mais on peut résumer par quelques phrases, il faut une prospective qui regarde vers l'extérieur, il faut, c'est très académique, des alliances inter-territoriales et des assemblages stratégiques donc je regrette, Monsieur le Maire, avec toutes les qualités humaines et de sympathie qui sont les vôtres, que vous n'ayez pas su à l'échelle de grands bassins de vie, de grandes communautés urbaines, comme par exemple l'axe Rhin-Rhône, repenser la puissance publique, c'est ce que je disais à propos de l'architecture budgétaire. Bref, je souhaite beaucoup de réussite, j'allais dire à l'alternance parce que l'alternance fait aussi partie de la vie démocratique, et que toutes les recommandations que je peux faire ce soir, l'alternance puisse les réaliser.

**M. LE MAIRE :** Vous, vous votez l'alternance, moi je vais proposer l'expérience. Quand je vous entends quelquefois, je suis quand même un peu surpris. J'ai lu avec attention des propositions sur Saint-Jacques et je me suis dit «c'est marrant parce que j'ai fait une réunion publique le 2 juillet à la Chambre de Commerce et d'Industrie où j'ai donné ces propositions», réunion publique, je regarde, c'est partout, donc je me dis que c'est merveilleux que ces propositions que nous avons données en juillet à la CCI on les retrouve effectivement partout. Et vraiment je me réjouis de cela. Alors je vais encore vous répondre sur les transports parce que je ne pourrai plus le faire après, cela va me manquer Monsieur ROSSELOT que vous ne soyez plus en face de moi. D'abord nous ne nous sommes pas repris en faisant un BHNS entre, je le rappelle, la gare Viotte, Vauban, le stade Léo Lagrange, le Palais des Sports, la Fac de la Bouloie et Témis, c'était dans notre programme du tram dès le début, on a simplement dit qu'on le ferait en 2015.

Deuxièmement je ne sais pas si vous avez déjà vu le Mettis à Metz, moi je suis allé à l'intérieur. Il faut arrêter de dire Monsieur ROSSELOT, parce que je sais que c'est votre leitmotiv qu'il y a le bus des pauvres et le bus des riches, il faut arrêter de dire qu'un Mettis cela quadrille la ville parce qu'un Mettis, cela circule comme un tram, ce sont les mêmes empattements, cela ne passe pas partout et c'est à deux ou trois millions d'euros par kilomètre le même prix... ne me dites pas non ! Je connais bien Dominique GROS le Maire de Metz, c'est lui-même qui me l'a dit. Alors un Mettis cela ne fonctionne pas comme un bus ordinaire, cela fonctionne sur des voies, il faut dévoyer les réseaux, il faut faire une station, c'est le même prix alors arrêtez toujours d'avoir les mêmes discours qui en plus ne sont pas justes. Arrêtez aussi de dire qu'à Toulon c'est bien le BHNS parce qu'à Toulon pour 14 kilomètres comme nous, cela coûte 400 millions d'euros ... Si, Monsieur cela coûte 400 millions d'euros ! Alors simplement je vais vous redire une dernière fois pour que vous l'ayez bien compris, c'est que nous ne sommes pas des gens dogmatiques puisqu'à partir du moment où le tram fonctionne bien pour les mêmes capacités sur la ligne 1 et 2, c'est-à-dire entre l'Hôpital Saint-Jacques, les Hauts du Chazal et l'Est et la Gare, ailleurs effectivement lorsqu'il y a besoin de mettre des réseaux en site propre nous le ferons. On ne va pas couvrir la Ville de tram mais on ne va pas non plus la couvrir de Mettis, ça ne marche pas. Je vous invite à aller voir un jour le Mettis à Metz et vous verrez...

**M. Jean ROSSELOT** : Je l'ai vu !

**M. LE MAIRE** : ...alors si vous l'avez vu vous ne pouvez pas dire qu'il quadrille la Ville, le Mettis arrive par exemple rue du Musée Pompidou, c'est là que je l'ai pris. Le Mettis ne va pas passer aux Torcols ! Mais qu'est-ce que vous nous racontez là cher ami, mais non ce n'est pas sérieux de dire cela, ce n'est pas possible. De toute façon vous ne voudrez jamais être d'accord là-dessus alors on va s'arrêter là.

**M. Frank MONNEUR** : On le voit ce soir dans le cadre de ce débat des orientations budgétaires, la place de la capitale régionale semble primordiale. Effectivement nous avons l'impression depuis un certain temps que malheureusement notre ville est un peu sur la défensive, ce qui en dit long tant au sujet des sièges sociaux régionaux, que de l'Université ou de grandes enseignes qui malheureusement ne s'installent pas dans notre Agglomération. Alors c'est vrai que dans le cadre de la compétition des territoires notre ville a peut-être été un peu trop naïve ces dernières années, c'est dommage, comme d'ailleurs la Région souvent aussi. Nous avons une petite région, elle est pleine d'atouts, c'est une belle région mais c'est une petite région sur le territoire national et c'est vrai que notre capitale, y compris à travers ces orientations budgétaires, doit se montrer plus offensive, alors certes face à la Bourgogne, bien évidemment nous avons j'allais dire en face de nous MM. REBSAMEN et PATRIAT qui ne sont pas des perdreaux de l'année, mais aussi en développant et c'était un petit peu évoqué tout à l'heure, de nouvelles collaborations plus concrètes, notamment en direction de notre voisin suisse. Il nous faut enfin jeter un pont suisse, un pont entre Besançon et la Suisse. Alors on le verra tout à l'heure avec le point 14, il y a des collaborations qui naissent et c'est le cas notamment de La Rodia sur le plan culturel, musical, avec des orchestres symphoniques et tant mieux. C'est vrai que ce sont des dossiers qui sont longs à mener, des dossiers très très longs à mener mais pour autant c'est très bien de commencer par la culture. Une fois que l'on a dit cela, nous devons, et c'est notre devoir, développer les relations évidemment sur le plan économique qui sont peut-être encore trop embryonnaires avec la Suisse pour l'instant, des collaborations universitaires également et bien sûr des collaborations touristiques. Alors après, les touristes il faut effectivement pouvoir les accueillir et le rôle d'une capitale régionale c'est d'être à la hauteur également de l'accueil touristique, notamment en valorisant son patrimoine et en présentant aussi une offre commerciale adéquate évidemment et nous le savons tous, cela a encore été évoqué, le commerce a beaucoup souffert ces trois dernières années. Je le dis au passage d'ailleurs, je ne pense pas que ce soit une réelle bonne idée que de vouloir installer un nouveau centre commercial à Saint-Jacques, il faudra bien sûr en discuter.

Ce patrimoine, ces commerces c'est une valorisation touristique et je pense que nous devons effectivement enfin jeter un pont en direction de nos amis suisses.

**M. LE MAIRE** : Merci Frank. Tu sais que je te garde toute mon amitié... mais je te plains, vraiment je te plains, je n'aimerais pas être à ta place parce que quand même, avoir à dire cela quand on a été depuis 12 ans dans la majorité municipale, honnêtement ce n'est pas facile, donc je te plains mais je te garde toute mon amitié, mais ce n'est pas facile.

**M. Michel LOYAT** : Sur cette intervention je me disais qu'il y a un travail qui a été compris, qui a été mené en commun avec les communes de la Communauté d'Agglomération, c'est toute la réflexion qui s'est traduit par un document, toute la réflexion Grand Besançon 2030. Ce document a été approuvé il y a quelques mois à peine et cela va bien au-delà des orientations budgétaires. Là c'est bien des perspectives à moyen et long terme et notamment ce développement de coopération tant avec la Suisse qu'avec les villes, les agglomérations proches de Besançon, également avec Dijon, donc c'est toute la réflexion et je vous invite Chers Collègues à relire ce document. Il est indiqué d'ailleurs que ce document trace des grandes lignes, des perspectives qu'il convient ensuite de décliner plus précisément tant du côté de la Communauté d'Agglomération que des communes, je n'ai pas entendu les déclinaisons, en revanche, concernant les perspectives, je trouve que le document a été bien compris.

Concernant le logement, Monsieur GONON, vous avez raison de souligner que c'est un problème important, très important et particulièrement le logement social. J'étais d'ailleurs intervenu, vous vous en souvenez, sur un mode un peu de colère, là je n'étais pas le locataire en colère mais l'élu en colère lorsqu'il y a eu un prélèvement très important...

**M. LE MAIRE :** Tu avais même parlé de hold-up !

**M. Michel LOYAT :** Oui peut-être et si je n'avais pas employé le terme en tout cas le contenu correspondait bien à cela. Concernant Grand Besançon Habitat ça a été un prélèvement de plus d'un million d'euros et tout cela parce que Grand Besançon Habitat avait, pour financer les actions dans le cadre du PRU et bien sûr avait préparé, non pas ce matelas financier mais avait provisionné, c'était la moindre des choses. Donc là il y a eu un prélèvement absolument inique et qui correspondait d'ailleurs à toute une logique par rapport au logement social, c'était vouloir un logement social résiduel. Ça a correspondu d'ailleurs à l'abaissement qui a été fait concernant les possibilités d'accéder dans le logement social et j'ai en tête un congrès des HLM, il y a trois ans à peu près, où le Ministre a vanté la France des propriétaires. Nous n'avons rien, bien entendu, bien au contraire, contre l'accès à la propriété mais là c'était quand même particulièrement choquant. J'en viens maintenant car je ne veux pas l'éviter, au problème que vous avez soulevé et qui fait l'actualité ou en tout cas qui est un des éléments d'actualité de locataires en colère et de locataires en tout cas qui demandent des solutions par rapport aux hausses de loyers liées aux réhabilitations. Ce matin j'ai reçu une délégation de ces locataires avec Danièle POISSENOT. Il y a quelques jours j'avais fait une réunion, j'avais invité les locataires à Chaillot, toujours par rapport à cette question et le dialogue va se poursuivre. La semaine prochaine il y aura un bureau de Grand Besançon Habitat consacré à cette question et ce sera aussi l'occasion de présenter le nouveau Directeur Général qui est en poste depuis lundi. Mais puisque nous sommes au Conseil Municipal je voudrais resituer cela dans le contexte et dans le contexte de choix politiques qui ont été faits ici même.

Premier choix politique important, c'est celui des PRU. Nous avons engagé des programmes de rénovation urbaine sur Clairs-Soleils et sur Planoise, quand je dis nous, c'est la Ville de Besançon, également la Communauté d'Agglomération et d'autres collectivités, et avec un engagement financier, vous avez les PPI et vous savez à combien se monte cet engagement financier du côté de la Ville.

Deuxième choix important c'est celui des réhabilitations. Nous étions favorables à un vaste programme de réhabilitation alors que le Gouvernement de l'époque, en 2003, nous incitait plutôt et l'ANRU incitait plutôt à des déconstructions. Nous avons privilégié les réhabilitations et sur Planoise c'est la programmation de plus de 2 100 logements réhabilités. Et quand je dis réhabilitation c'est bien sûr la rénovation thermique, l'isolation, cela permet de diviser par deux, plus que diviser par deux la consommation au m<sup>2</sup> de kWh, enfin consommation donc énergétique. Mais ce n'est pas que cela, c'est aussi le confort, c'est la rénovation à l'intérieur des logements. C'est une action donc très forte, c'est plus de 25 000 € par logement en moyenne sur Planoise ; après, il y a bien sûr des différences selon les opérations. Alors pour financer cela, il y a des subventions importantes ; elles ne sont pas suffisantes et se pose la question de l'augmentation des loyers, sachant que par ailleurs, pour ceux qui ont l'APL il y a parallèlement une augmentation de cette aide et il y a aussi une baisse des charges et cela c'est bien sûr très important. Néanmoins il y a des hausses de loyers et quand on parle de hausses de loyers il faut aussi se poser la question du niveau de loyer après réhabilitation. Ce matin, devant les locataires je leur ai posé la question parce que j'avais lu quelque part qu'il fallait être riche maintenant pour être à Grand Besançon Habitat, cela m'avait quand même un peu choqué donc j'ai posé la question. Les niveaux de loyers de Grand Besançon Habitat sont-ils plus élevés ou moins élevés que ceux, je ne dis pas du privé, je dis d'autres bailleurs ? Deuxième question, les niveaux prévisionnels de sortie après réhabilitation ou les niveaux constatés puisqu'il y a 608 logements à Planoise qui sont soit réhabilités -je parle pour Grand Besançon Habitat- soit en cours de réhabilitation, sont-ils plus élevés que ceux des autres bailleurs ? Je n'ai pas eu la réponse qu'ils étaient plus élevés. Donc les niveaux de loyers après réhabilitation sont soit conformes aux autres bailleurs, soit même inférieurs. Je ne vais pas développer davantage, il y a eu toute une politique de Grand Besançon Habitat notamment pour avoir des loyers inférieurs à ce qu'il était possible d'avoir et nous ne pratiquons pas ce que l'on appelle la hausse à la relocation, cela fait partie des politiques. Alors effectivement la contrepartie c'est aujourd'hui une hausse des loyers. Je ne dis pas que cela ne pose pas de problèmes. C'est la raison pour laquelle nous avons des rencontres et concernant Chaillot, là c'est un cas très particulier, concernant donc la réhabilitation du seul bâtiment qui va rester à Chaillot, j'ai souligné le fait que c'était à la fois un cas particulier et où nous avons une responsabilité particulière, notamment du fait de relogement de personnes qui, soit de la grande barre, soit de la tour qui va être détruite ont été relogées dans ce bâtiment et là il y a encore toute une réflexion à mener et naturellement s'il y a des subventions supplémentaires on ne s'en plaindra pas. Mais indépendamment

de cela, nous examinerons vraiment pour permettre que ces réhabilitations soient d'une part réussies qualitativement et les conséquences, toutes les conséquences positives en matière de charges et également soient supportables, l'objectif c'est que les locataires en place puissent rester et profiter de ces réhabilitations.

**M. LE MAIRE** : Merci Michel. Tu rappelles combien c'était : 1 million ?

**M. Michel LOYAT** : Pour une année en tout cas ça a été un peu plus d'un million et puis une autre année c'était autour de 700 000 €, voilà de mémoire.

**M. Jean-Jacques DEMONET** : Simplement pour répondre à Philippe GONON concernant l'accessibilité. Il est vrai qu'on s'agit beaucoup au niveau de l'accessibilité depuis le début de l'année, voire la fin de l'année 2013 mais je voudrais quand même rappeler à Philippe que si les commerçants s'inquiètent en ce moment de leurs finances, la loi de 1975 préconisait déjà l'accessibilité de ces lieux et la loi de 2005 a encore renforcé cette disposition. Nous avons fait des réunions avec les commerçants de Besançon, comme il y a eu des réunions dans toute la France et on voit le résultat. Alors qu'on ne vienne pas nous dire aujourd'hui que les commerçants vont faire faillite parce qu'ils doivent faire la mise en accessibilité, ça on l'entend souvent !

**M. LE MAIRE** : Merci Jean-Jacques.

**Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT** : Il est assez fréquent en période électorale de s'approprier, pour reprendre une métaphore animalière «comme le coucou le nid des autres», Frank MONNEUR a parlé tout à l'heure du projet Side by Side qui passe au titre des Relations Internationales mais évidemment c'est un projet qui est commun et qui est porté par la Ville et donc par la structure La Rodia, par les artistes et par les structures entre Besançon et Neuchâtel. Je me réjouis que ce projet voie aujourd'hui le jour avec une participation très forte d'INTERREG puisqu'il y a plus de 141 000 € qui sont abondés pour ce projet avec 20 000 € de la Région. Donc je pense que Jean ROSSELOT sera heureux et qu'il dira pour une fois que ce projet ne manque pas de souffle, une coopération entre les orchestres de Neuchâtel et de Besançon. Donc, pour poursuivre sur cette métaphore animalière «chacun chez soi et les vaches seront bien gardées», pour rappeler aussi à Jean que malgré tout on ne peut pas demander à une collectivité dont ce n'est pas la compétence première de créer de l'emploi, qu'à ce titre je lui dis, je l'informe peut-être que ce soir la Région Franche-Comté organise une séance avec l'exécutif du canton de Neuchâtel, évidemment j'imagine que l'emploi sera au cœur de leurs préoccupations, que la Chaux-de-Fonds a un partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon qui évidemment elle aussi a compétence en matière d'emplois, que nous engageons avec ce projet et avec ce qui a été fait avant, la coopération culturelle donc «chacun chez soi et les vaches seront bien gardées» et je me réjouis que Frank et tout le monde votent tout à l'heure puisque la Commission n° 1 a validé avec enthousiasme ce projet de coopération avec Neuchâtel. J'ai bien retenu d'ailleurs les remarques de Mme PEQUIGNOT concernant le fait d'associer encore plus largement la population et les structures à ce projet d'envergure, donc je me réjouis que ce projet soit voté et acclamé par tous.

**M. Benoît CYPRIANI** : Je voulais réagir par rapport à ce que disait M. GONON sur le réseau de chaleur alors je n'ai pas bien compris mais vous voudriez supprimer le réseau de chaleur de Planoise, c'est cela ? Parce que vous le trouvez trop cher ?

**M. Philippe GONON** : Non, s'il te plaît, je n'ai jamais dit cela !

**M. LE MAIRE** : Alors est-ce que vous pouvez préciser votre pensée ? Je vous redonne la parole.

**M. Philippe GONON** : J'ai dit simplement qu'il fallait réfléchir sur le coût du chauffage urbain, voilà ce que j'ai dit. J'ai sorti l'année dernière, vous vous rappelez, une étude sur des appartements de type F4 dans lequel nous démontrions sur les bases des données qui nous ont été données par les bailleurs sociaux que le coût du chauffage urbain collectif était plus élevé que des chaudières à gaz individuelles dans des appartements de même type.

**M. LE MAIRE** : C'est ce que vous vouliez dire ? D'accord.

**M. Philippe GONON** : Voilà, c'est tout.

**M. LE MAIRE** : Alors continue Benoît !

**M. Benoît CYPRIANI** : D'accord. Alors personnellement je n'ai jamais vu l'étude dont vous parlez. Par contre...

**M. LE MAIRE** : Il va te la faire passer, il n'y a pas de problèmes !

**M. Benoît CYPRIANI** : Oui, passez-la moi, cela m'intéresserait. Par contre ce que j'ai vu c'était des comparaisons effectuées par GBH, par Habitat 25, avec lesquels nous avons travaillé et donc nous savons qu'effectivement il y a un petit décalage pour certains appartements entre le prix du réseau de chaleur et le prix d'un équipement autonome, ce qui ne veut pas dire que c'est le cas pour tous les bâtiments de Planoise. Il y a des bâtiments pour lesquels c'est moins cher donc on ne peut pas en faire une règle générale. On peut toujours réfléchir à la répartition des coûts. On pourrait mettre plus sur les équipements de la Ville ou plus sur les équipements du CHU, enfin bref tout est envisageable. Il va y avoir une renégociation de la DSP et peut-être même une étude du passage en régie, si la liste conduite par Jean-Louis FOUSSERET est reconduite. Je n'ai rien vu concernant vos propositions donc je ne peux pas en parler. Donc tout est possible. J'attire simplement votre attention sur le fait que le réseau de chaleur de Planoise est le seul qui fournit un pourcentage d'énergies renouvelables aussi important. Nous serons à 80 % avec la nouvelle chaufferie et ça c'est imbattable, donc rappelez-vous en, il ne faut pas hâtivement condamner ce genre d'équipements, c'est le seul qui permette d'augmenter la part d'énergies renouvelables sur l'équivalent de 12 000 logements.

**M. Christophe LIME** : Heureusement que j'étais assis lorsque j'ai entendu M. GONON défendre le centre de tri, j'étais quand même très surpris... le centre de tri de la Poste. Quand j'entends M. GONON, le plus libéral des Conseillers Municipaux, qui me semble a bien écrit le projet économique de sa liste, et j'invite tous les Bisontins et les Bisontines à bien le lire, déjà en terme de démocratie mais bien comprendre là où on va aller. La conséquence de la fermeture du centre de tri c'est votre politique, c'est la politique libérale. La Poste avait 100 % du marché, c'est vrai que lorsque l'on ouvre le marché, on va perdre du marché. Cela veut dire qu'à un moment on demande à cet établissement de faire du bénéfice tous les ans, de s'adapter par rapport à la livraison des courriers et si vous avez bien lu ce que dit la direction, c'est qu'elle ne ferme pas que le centre de tri de Besançon, elle ferme un, deux, trois centres de tri par an, y compris celui de Besançon, donc ce n'est même plus une bataille qui me semble complètement dépassée entre Besançon et Dijon parce que vous semblez ramener à cela. Aujourd'hui c'est cette politique-là qui est en train de se mettre en œuvre, celle que vous avez voulue et celle que vous voulez à l'intérieur de votre projet municipal puisque je rappelle quand même que vous parlez de privatisation d'un certain nombre de services à l'intérieur de l'élection municipale... si si «ouverture de données des services à d'autres, externaliser»...

**M. LE MAIRE** : Cela veut dire quoi ?

**M. Christophe LIME** : Externaliser les services, mais je pense qu'avec votre culot vous êtes capable demain d'aller faire signer une pétition au personnel municipal pour leur demander d'être contre l'externalisation que vous aurez votée quelques heures ou quelques mois ou quelques années en avance...

**M. LE MAIRE** : Non non ça n'arrivera pas !

**M. Christophe LIME** : ...et je pense que cela pose un vrai souci y compris par rapport au logement parce que c'est ma deuxième logique. L'année dernière, quand on a voté la mise en place d'une taxe sur les logements vacants vous l'avez refusée et qu'aujourd'hui vous êtes le premier, sur des chiffres qui sont erronés, à dire qu'il y a trop de vacance à l'intérieur de la Ville de Besançon et l'année dernière, sur ces mêmes arguments qu'on a développés vous n'avez pas voté une mesure que l'on pouvait mettre en œuvre à l'intérieur de la Ville de Besançon, c'est la même incompréhension, c'est le même discours qui est différent en fonction de là où vous causez parce que vous êtes capable d'aller voir des gens qui vendent des terrains en disant que la Ville les spolie, il faut augmenter le prix du foncier, et d'aller voir juste

après les locataires en disant que c'est trop cher. Mais simplement le prix du foncier détermine aussi à terme le prix de la location et vous serez le premier demain à considérer qu'il n'y a plus de primo-accédants sur la Ville de Besançon parce que c'est trop cher et qu'ils sont obligés d'aller à l'extérieur. Donc oui nous avons une politique qui est cohérente, qui permet de privilégier le maintien de la population sur l'ensemble de la Ville et je terminerai en disant que le Gouvernement que vous avez soutenu n'a jamais autant peu construit de logement social et je ne reprendrai pas ce qu'a dit Michel LOYAT, c'était 1 million d'euros pour GBH et cela on en aurait bien besoin aujourd'hui pour pouvoir faire des réhabilitations sans conséquence sur les locataires.

**M. Jean-Marie GIRERD :** Je voudrais simplement redire par rapport à l'approche en pourcentages comme je l'ai évoqué tout à l'heure que ce n'est pas une bonne approche, ce n'est pas une approche pertinente pour évaluer l'efficacité des chiffres qui sont donnés. En plus il faut savoir qu'il peut y avoir une baisse des taux et une augmentation des recettes. Ça arrive dans certaines villes parce qu'il y a un autre élément qui rentre en ligne de compte, c'est l'attractivité de la Ville et le résultat des politiques qui y sont menées. Donc c'est important, et enfin je voudrais dire que pour Besançon 2030 que vous avez évoqué tout à l'heure, on avait demandé avec nos collègues qu'il y ait une prospective qui soit faite au niveau non seulement de la Ville, de l'Agglo mais avec le Conseil Général et le Conseil Régional pour qu'il y ait une prospective franc-comtoise qui serve de base à notre développement et non pas que l'on en ait trois différentes avec des échéances différentes. Et enfin pour Christophe LIME je veux lui dire qu'il ne faut pas qu'il oublie quand même que depuis mai 2012 ce n'est plus Nicolas SARKOZY qui est au pouvoir, c'est François HOLLANDE et il soutient d'une certaine manière la politique de François HOLLANDE en tant que social démocrate.

**M. LE MAIRE :** Oui mais c'est vrai que pour récupérer dix ans de mauvaise politique, deux ans cela fait peu. Mais là on va peut-être un peu s'égarer. On va revenir au débat municipal.

**M. Philippe GONON :** Je comprends la colère de Christophe LIME. Je lui rappellerai simplement deux choses, c'est que j'ai voté avec Michel LOYAT sur sa proposition contre le prélèvement sur les HLM parce que je considérais que cette mesure était une mauvaise mesure qui mettait en péril la politique menée à l'époque par un certain nombre de bailleurs sociaux qui avaient fait de la trésorerie en prévision de certains travaux et que pénaliser ces gens-là qui avaient été prudents et bons gestionnaires, était une faute. Donc de ce côté-là, Christophe, il faut nous rendre hommage de temps en temps, on a suivi des propositions que vous avez faites.

Deuxième chose Christophe, nous avons quand même en face de nous affaire à une Municipalité qui n'a pas eu toujours ce souci d'épargner les gens. Je voulais juste rappeler un chiffre ; la taxe foncière on en a parlé rapidement tout à l'heure, on a parlé de taux, etc. mais les Bisontins ou les propriétaires de Besançon ne paient pas un taux, ils paient une taxe foncière. La part municipale entre 2008 et 2013 de cette taxe foncière a augmenté et j'ai les documents ici, si vous voulez je vous les montre tout de suite, a augmenté de 19 %, quand l'inflation était de l'ordre de 10 à 11 % c'est-à-dire qu'elle est allée deux fois plus vite que notre pouvoir d'achat. Est-ce que cela c'était une bonne mesure Christophe ? Est-ce qu'il fallait s'associer à cette bonne mesure ?

**M. LE MAIRE :** Oui !

**M. Pascal BONNET :** Je voudrais réagir aux propos de Christophe LIME qui met en cause Philippe GONON et qui nous engage dans un débat de campagne alors qu'on n'était pas censé en parler, ce qui me paraît un peu... on ne peut pas nous dire à la fois, on ne parle pas de la campagne électorale et attaquer le programme d'une liste qui est face à vous ! Personne n'a parlé de privatisation, on ne va pas privatiser toute la Ville, ça ne va pas être le champ de ruines et compagnie, il faut relativiser. Il est question d'audits, il est question de voir comment être le plus efficace possible. Cette ville à l'heure actuelle a des régies et a des délégations, on n'est pas dans une ville où tout est en régie, on n'est pas dans une logique, nous, idéologique mais d'efficacité et de souci de l'impôt des Bisontins et du service en rapport avec cet impôt. Par contre, j'ai lu puisque vous parlez de la campagne électorale qu'il était question chez vous d'aller en régie sur certains services qui ne sont pas actuellement en régie et là je pense que c'est plutôt un souci de satisfaire le parti communiste, donc là vous avez sans doute...

**M. LE MAIRE** : Non, non non !

**M. Pascal BONNET** : ...à nous dire et à dire aux électeurs vers quelle régie vous allez aller parce que des régies en plus c'est de l'impôt en plus.

**M. LE MAIRE** : Il y a des limites qu'il ne faut pas dépasser. Je ne peux pas accepter que l'on dise que l'on va étudier effectivement alors que vous veniez même de dire quelques instants avant à la fin des DSP qu'on pourrait regarder. Mais dire que passer certains services en régie cela coûtera plus cher ! J'ai au moins trois exemples à vous donner en régie : c'est l'eau, l'eau la moins chère de France, et la collecte des déchets la moins chère de France des villes de plus de 100 000 habitants et la restauration scolaire. Alors arrêtez de faire croire quand même Monsieur BONNET, qu'effectivement quand on est en régie cela coûte plus cher. Vous savez il faut tenir les mêmes discours quand vous allez à Clairs-Soleils, aux Chaprais ou à Planoise, il faut tenir les mêmes discours sinon cela va finir par vous retomber dessus si vous dites des choses différentes. Moi quand on me dit à une réunion où assistait M. GONON, une réunion de la CGPME, que l'on va externaliser certains services, parce que la compétitivité entre les entreprises cela peut faire que c'est moins cher que les services municipaux, il ne faut pas venir me dire après que ce n'est pas donner au privé un certain nombre de services. Philippe GONON était à cette réunion et il peut en témoigner, c'est ce qui a été dit, vous témoignez Monsieur GONON. Voilà, alors maintenant, Monsieur BONNET vous n'avez plus la parole. Simplement ce que je veux dire c'est qu'il faut avoir le courage de ses opinions, quand on dit «externaliser un service municipal» cela veut dire le confier au privé. Nous ne sommes pas des dogmatiques puisqu'il y a déjà des services, le chauffage actuellement, la mobilité et d'autres, les parkings qui sont concédés. Nous avons dit simplement que nous garderions les services publics en régie que nous avons parce qu'ils sont moins chers et parce qu'ils sont performants. Je vous rappelle que boire de l'eau, de la Bisontine, comme nous vous l'imposons ce soir -mais vous le faites avec plaisir j'en suis sûr- pour une famille c'est entre 500, 600, 700 € de dépenses en moins par an, donc nous sommes fiers effectivement que nos services publics municipaux en régie soient moins chers. Demain nous étudierons et si pour certains services effectivement c'est moins cher en régie on reprendra la régie, si on ne peut pas le faire en régie on conservera le mode actuel. Mais arrêtez de dire que transférer, externaliser ce n'est pas confier au privé. Alors expliquez-moi comment vous faites ?

**M. Philippe GONON** : Une DSP quand vous la donnez à TRANSDEV, comment vous appelez cela ?

**M. LE MAIRE** : Mais cela c'est le privé, mais Monsieur GONON, ça ne me gêne en rien puisque nous sommes en train de vous dire que nous allons étudier même, non pas de confier du public au privé mais de regarder si le privé ne peut pas être confié au public, ce n'est pas du tout la même démarche que vous, Monsieur GONON. Vous vous êtes pris un peu les pieds dans la semoule quand même, excusez-moi de vous le dire, vous vous êtes pris les pieds dans le tapis. Cela peut être légitime ce que vous dites mais dites-le, n'ayez pas un double discours.

Ecoutez, vous avez très bien compris ce que je voulais dire ! Personne n'est dupe autour de cette table, personne. J'étais comme vous à la réunion et j'ai entendu cela, et d'ailleurs vous ne l'avez pas démenti et je vous remercie de l'avoir fait... Et bien assumez jusqu'au bout que vous voulez transférer au privé des services publics municipaux, assumez-le, dites-le. Mais stop, on va arrêter là-dessus. Vous ne voulez pas entendre mais ici et ceux qui nous regardent ont tous compris quel était votre objectif.

**M. Patrick BONTEMPS** : Je voulais juste revenir sur Besançon qui perd son statut de capitale régionale et rappeler à Frank que ce que j'aime bien dire de temps en temps c'est un peu provocateur mais on ne sait rien quand on ne sait pas tout et je crois qu'ignorer ce qui se passe en Franche-Comté, notamment au niveau de l'Université et en direction de la Suisse, quand on a des ambitions politiques c'est un petit peu une erreur. Je rappelle qu'un consortium a été signé avec l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne, un des établissements les plus prestigieux d'Europe, voire mondial de formation, et l'Institut FEMTO-ST, premier laboratoire français des sciences pour l'ingénieur qui s'appelle Smile autour des systèmes intelligents, qu'à cette occasion le numéro 2 de l'EPFL s'est déplacé à Besançon pour signer ce consortium et a marqué tout l'intérêt qu'il avait pour l'Université de Franche-Comté, donc voilà un premier exemple.

Deuxième exemple : l'atelier de l'arc jurassien, le laboratoire Chrono-Environnement là aussi avec l'Université suisse de Lausanne et de Neuchâtel qui travaille sur les questions environnementales, sur toute la partie franc-comtoise, donc c'est là aussi un élément important de collaboration avec la Suisse qui marque le rôle de notre Université, le rôle de notre recherche. Plus récemment un document de l'Etat sur ce qui s'appelait alors STRATER (Stratégie Territoriale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) et qui maintenant ne s'appelle plus de la même manière mais qui fait l'état des formations de la recherche en région. Quand on lit ce document on n'a pas à rougir, loin de là, par rapport à nos amis bourguignons. Je crois qu'il faut arrêter de vouloir toujours dénigrer et là aussi je m'adresse à Philippe GONON qui nous a fait largement cette remarque il y a quelque temps et qui avait probablement aussi oublié de lire un papier du Monde sur le classement des universités françaises, en particulier sur leur capacité de former des étudiants à trouver un emploi rapidement. Et bien l'Université de Franche-Comté a été classée 10<sup>ème</sup> sur cette question parmi l'ensemble des universités françaises. C'est dire que nous avons ici en Franche-Comté, en région, à Besançon là aussi des atouts qui nous serviront. Nous avons de l'intelligence et dans le cadre du FEDER et du CPER, ceci servira à alimenter cette réflexion de l'Europe sur la stratégie intelligente qui conduira à développer les emplois de demain. Besançon est largement présente sur cette question. Pour terminer, vous le savez, des discussions ont lieu entre les deux universités de Bourgogne et de Franche-Comté pour créer cette communauté universitaire et d'établissements mais il a été décidé que le siège de cette communauté universitaire serait à Besançon, capitale régionale, ça ne vous a pas échappé. Et je dirai que les prochaines équipes municipales auront à s'attacher à effectivement implanter le siège de cette université à Besançon.

**M. LE MAIRE :** Et pour vous dire l'intérêt que nous portons au fait que le siège de l'Université soit à Besançon, je peux vous donner une information récente, quasiment un scoop, c'est que j'ai rencontré le Président de l'Université mardi matin et je lui ai dit que pour ancrer l'Université, la Communauté Universitaire d'établissements à Besançon, la Ville mettrait à disposition de l'Université un bâtiment prestigieux, à savoir la maison du directeur dans le parc de l'Observatoire. C'était mardi matin et je n'ai pas encore pu en parler au Conseil Municipal mais, je vous le dis, j'ai proposé au Président de l'Université que le siège soit là-bas car je crois que c'est important, même si au début il y a peu de personnes au siège ça va se développer, il y aura le contrôle de toutes les formations, toute l'administration et c'est important qu'il soit à Besançon. C'est un endroit bien situé près de la gare TGV, près des voies routières aussi pour ceux qui le veulent, accessible de toute la Franche-Comté et je vous le dis ce soir, j'ai proposé que la Ville mette cette maison du directeur qui est un bâtiment classé, à disposition à l'Université par bail emphytéotique. Vous voyez donc que c'est au centre de nos préoccupations. Je ne l'ai pas encore acté en Municipalité mais je pense que là-dessus ça ne devrait pas poser de problèmes et que même vous, vous seriez d'accord. Donc vous voyez l'Université est une de nos préoccupations de tous les instants.

**M. Jean ROSSELOT :** Je voulais juste relever ce que vous venez de dire. Vous voyez que quand vous êtes dans les fonctions d'exécutif vous rencontrez qui vous voulez, ce qui n'est pas le privilège de l'opposition mais vous ne tirez pas profit de ces rencontres. Quand vous nous dites que la présidence est proposée pour Besançon, mais heureusement les Dijonnais savent qu'à Besançon on ne veut pas de leur moutarde dans nos moteurs comme dirait Joseph PINARD et ils pourraient vous proposer beaucoup mieux, d'ailleurs ils l'ont fait mais vous l'avez refusé. Vous pourriez je l'ai déjà dit, présider aux destinées d'une fédération de communautés d'agglomérations de tout l'axe Rhin-Rhône...

**M. LE MAIRE :** J'accepterai au prochain mandat !

**M. Jean ROSSELOT :** ...eh bien il serait bientôt temps mais c'est trop tard parce qu'il y avait une dynamique à créer malheureusement. Quant à la Suisse, évidemment je reconnais dans ce qu'a dit M. BONTEMPS, beaucoup de choses que j'ai moi-même vécues mais qui n'ont pas beaucoup progressé. Vous vous rappelez quand on est allé à la fête des vendanges, je vous ai entendu dire qu'une commission de travail inter-entreprises, c'était en 2007, 2008, 2009, je ne sais plus, allait être mise sur pied. On est reparti à Besançon, je n'ai jamais entendu dire que cette commission s'était réunie...

**M. LE MAIRE :** Vous vous trompez, cela existe.

**M. Jean ROSSELOT :** ...mais ce que je ne comprends pas, c'est que manifestement n'apparaisse pas quelque chose qui ressemblerait à un lien entre la Région, le Département, la Ville et l'Agglomération où se discuteraient et se financeraient toutes les actions de coopération transfrontalière, ce serait tellement plus efficace, Région, Département, Ville et Agglomération.

**M. LE MAIRE :** Monsieur ROSSELOT j'avais un souhait, je pensais qu'au moins une fois en 13 ans vous alliez me dire «c'est bien», même pas ! Grande est ma déception ! Vous savez très bien aussi comme vous êtes attentif que nous avons signé des protocoles d'accord de coopération avec le Maire du Locle, avec la Chaux-de-Fonds, vous le savez très bien mais je ne vais pas relancer le débat.

**M. Frank MONNEUR :** Les collaborations et les coopérations avec l'Université de Dijon c'est très bien, on se réjouit aussi de savoir que la présidence sera à Besançon, tant mieux. Mais enfin ce qui nous intéresse, c'est quand même de garder nos étudiants et toutes nos filières universitaires à Besançon...

**M. LE MAIRE :** Bien sûr !

**M. Frank MONNEUR :** Parce que voir partir nos étudiants sur Dijon et avoir la présidence, j'allais dire que «ça nous fait une belle jambe», on veut surtout garder nos étudiants et je crois que c'est là-dessus qu'il faut se battre, avec nos amis dijonnais, ne soyons pas naïfs, encore une fois !

**M. LE MAIRE :** Mais mon cher Frank personne n'est naïf. Simplement quand on dit voir partir nos étudiants à Dijon, c'est voir aussi arriver des étudiants de Dijon à Besançon. Il faut être pragmatique, quand vous avez trois étudiants à Besançon et trois étudiants à Dijon, il vaut mieux en mettre six à Dijon ou six à Besançon, il y a des échanges, donc c'est cela et ça ne marche pas que dans un sens. Et il faut quand même aussi que nous soyons nous les porte-paroles de cela, que nous n'ayons pas toujours la tête baissée et qu'au contraire on se redresse et que l'on dise qu'on existe. Quand je me suis battu pour que le Pôle de Gérontologie Interrégional soit à Besançon et que j'en sois le Président -et c'est en train de bien se développer- je n'ai pas fait de conférence de presse par rapport à cela mais je crois que nous n'avons, je le redis encore une fois, pas à avoir de complexes et les choses sont équilibrées.

Plus personne ne demande la parole, on va donc passer au point suivant».

Après en avoir largement débattu, le Conseil Municipal a pris connaissance des orientations budgétaires proposées et de l'actualisation du PPI.

*Récépissé préfectoral du 26 février 2014.*